



ZAC DE CHANQUEYRAS – COMMUNE DE DIE (26)

Bilan de la concertation

Juillet 2024



SOMMAIRE

I. La concertation dans le cadre de la zone d'aménagement concerté	3
II. La concertation dans le cadre de la zone d'aménagement concerté de chanqueyras sur la commune de Die	4
III. Les actions réalisées.....	5
III.1 - Les moyens d'information.....	5
a - Relations presse	5
b - Affiches de communication et publications en ligne.....	6
III.2 - Les actions de concertation	7
a - Réunions publiques.....	7
b - Les ateliers de terrain et sur table	7
c - Registres de concertation	8
IV. Synthèse des éléments de l'expertise d'usage	9
V. Bilan	23
ANNEXES	24

I. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de la création ou la modification d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et ce jusqu'à son arrêt en Conseil Municipal et/ou Communautaire.

L'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation d'une associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

[...]

2° la création d'une zone d'aménagement concerté [...] ».

L'article L.103-3 du Code de l'Urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisé par :

[...]

2° l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas ».

L'article L.103-4 du Code de l'Urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L.103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

A l'arrêt de la Zone d'Aménagement Concerté, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la collectivité.

II. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CON- CERTE DE CHANQUEYRAS SUR LA COMMUNE DE DIE

Dans le cadre de la modification de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Chanqueyras, la concertation a été organisée suivant les modalités établies par la délibération du 23 janvier 2024 du Conseil Municipal de la commune de Die.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition en Mairie de Die d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public,
- Mise à disposition des documents présentant les modifications de la ZAC au fur et à mesure de leur état d'avancement,
- Organisation d'ateliers de concertation / co-construction avec les différents acteurs du projet notamment avec les représentants de l'hôpital et les riverains ou habitants,
- Parution des informations et documents tout au long de la concertation, au fur et à mesure de leur établissement, sur le site internet de la commune,
- Organisation d'au moins une réunion publique.

III. LES ACTIONS REALISEES

III.1 - Les moyens d'information

a - Relations presse

Le quotidien Journal du Diois et de la Drôme a diffusé 8 articles de presse dédiés à l'évolution de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) entre février et juin 2024. Ces articles ont également permis de tenir informée la population quant aux différents rendez-vous de concertation.

Un premier article est paru le 16 février 2024 en faisant le compte-rendu de l'assemblée générale Diois Santé Citoyenneté qui avait pour sujet principal l'opposition au projet d'implantation du futur centre hospitalier sur le site de Chanqueyras.

Un deuxième article fait suite à la conférence de presse tenue par Madame la Maire le 5 février 2024 et donne à l'opposition municipale une tribune sur le sujet de la ZAC.

3 autres articles publiés courant mars relatait le projet municipal sur le site de la ZAC et les réactions de l'opposition et de l'intersyndicale CFDT santé-sociaux, FO, SUD-santé et les représentants des Usagers du centre hospitalier.

Les trois derniers articles, en date du 12 avril, du 8 et du 28 juin, relate la première réunion publique qui s'est tenue en présence du cabinet d'étude, résume les échanges qui sont intervenus lors de l'atelier sur table prévu le 30 mai en mairie de Die et relate les échanges de la deuxième réunion publique du 20 juin dernier ainsi que la manifestation qui a eu lieu en amont de celle-ci.

Le site internet de la Commune de Die a également publié des articles tout au long de la procédure de concertation sur le projet de la ZAC Chanqueyras. On note également que le site de la mairie de Die (www.mairie-die.fr) a mis en ligne la retransmission audio des réunions publiques qui se sont tenues le 4 avril et le 20 juin 2024 via un lien vers le site YouTube.

Ainsi, un premier article a été publié pour indiquer le lancement de la démarche et en présenter les grandes lignes.

Différents articles ont ensuite été publiés pour annoncer les différentes dates de concertation, et permettre les inscriptions en ligne pour l'atelier sur table du 30 mai 2024, et faire aussi des retours sur les réunions publiques et la balade urbaine.

L'intégralité des articles est mise en annexe du présent document.

DIOIS SANTÉ CITOYENNETÉ L'ASSOCIATION DÉNONCE « QUATRE ANS DE PERDUS DANS LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'HÔPITAL »



Comme chaque année depuis trois ans, l'association Diois santé citoyenneté organisait son assemblée générale à Die. Avec pour objet principal l'opposition au projet d'implantation du futur centre hospitalier du Diois à Chanqueyras, lieu choisi par la mairie de Die en 2021. L'association se prépare à une année 2024 bien chargée avec le démarrage prochain de la concertation sur la modification de la ZAC de Chanqueyras.

Environ 160 personnes se sont rassemblées à la salle polyvalente de Die ce vendredi 9 février. Outre le bilan de l'année écoulée, l'association voulait se préparer à 2024⁽¹⁾. Si le conseil municipal de Die a voté le 23 janvier dernier les modalités de la concertation dans la procédure de révision de la ZAC de Chanqueyras, qui s'étalera sur plusieurs mois, l'association a dénoncé quatre ans de perdus dans le projet de construction du nouvel hôpital.

Alain Maurice, président de Diois santé citoyenneté, est d'abord revenu sur le changement de nom du centre hospitalier "du Diois" et plus "de Die". Pour lui, "ce changement de nom montre que, tout le monde dans le Diois, a le droit de demander des comptes". Daniel Rassel, représentant des usagers du centre hospitalier a décrit le travail réalisé au sein de l'hôpital concernant le projet d'établissement : "Les autorités persistent dans le choix de Chanqueyras, ça pose problème sur l'interprétation qui est faite de ce qui se passe, au niveau de l'hôpital on travaille sur les équipements, les besoins, on est tenu de le faire. Depuis 2017 nous avons des réunions, nous savons combien il y aura de lits, quels seront les équipements", a-t-il déploré. "Nous

sommes contraints de donner ces informations aux autorités qui vont construire cet hôpital et on se retrouve piégés parce qu'ils pensent que le fait qu'on leur donne ces informations veut dire que l'on est d'accord [sur le choix du site]".

S'organiser pour peser sur la concertation de la ZAC "Notre objectif sera d'organiser cette concertation publique", a expliqué Alain Maurice. L'association proposera des permanences publiques pour que les habitants puissent venir et chercher des informations en vue de déposer des arguments dans le

Prises de paroles



Un échange avec le public a suivi la présentation des rapports (moral, d'activité et financier). Le docteur Jean-Jacques Weber a été le premier à prendre la parole. Suite à ses pamphlets contre la mairie, relayés largement dans les colonnes de nos confrères du Dauphiné Libéré, le praticien a rappelé qu'il n'était "pas candidat à la moindre élection" et a affirmé prendre la parole en tant que citoyen. "Je suis venu faire un hold-up dans votre association, ce que vous dites est merveilleux (...) mais je suis venu sur un autre schéma. J'ai besoin

de vous pour dire à cette mairie que non c'est non", a-t-il commenté. Jean-Jacques Weber a proposé deux actions : une journée ville morte un samedi⁽¹⁾ et un concert de cassettes sous les fenêtres de la mairie.

Ancien maire de Die et actuel élu d'opposition, Gilbert Trémollet a également pris la parole en rappelant que lors du dernier conseil municipal, l'équipe d'opposition a voté contre la délibération sur la modification de la ZAC. Il a relu les arguments déployés par son groupe lors de ce vote et a dénoncé un dossier qui ne sera pas prêt "avant l'automne 2025". "En refusant de poursuivre ce qui avait été entamé, Isabelle Bizouard pose deux problèmes : le premier est que nous ne sommes pas certains d'avoir un nouvel hôpital et le deuxième est le logement dans le Diois", a-t-il ajouté.

(1) Les élus de la majorité municipale n'étaient pas présents lors de cette assemblée générale, une lettre d'excuse a été envoyée à l'association.

(1) Le docteur Jean-Jacques Weber dénonçait dans ses pamphlets un centre-ville de Die "qui se meurt".

ville de DIE

ACTUALITES

LA CONSULTATION A DÉBUTÉ : MISE À DISPOSITION D'UN REGISTRE

Consultation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras pour accueillir un établissement de santé

Depuis juin 2023, un cabinet d'étude a été retenu, par la commune de Die et la Communauté des Communes, pour la modification nécessaire de la ZAC de Chanqueyras et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Lors du conseil municipal du 21 janvier 2024, les modalités de concertation ont été votées. Cette concertation, menée sur plusieurs mois, a pour objet non pas de rediscuter du choix de la ZAC de Chanqueyras, mais de prendre en considération les remarques et propositions des participants concernant son implantation au sein de Chanqueyras, et de permettre de suivre l'évolution du dossier.

La phase de concertation se déroule selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public, accessible sur les horaires d'ouverture (du lundi au vendredi) 9h30-12h / 14h30-16h) jusqu'au 12 juin 2024.
- Partion des informations et documents tout au long de la concertation, au fur et à mesure de leur établissement, sur le site internet de la commune.
- Organisation de deux réunions publiques.
- Organisation d'événements de concertation/co-construction avec les différents acteurs du projet, y compris les habitants.

Les dates seront communiquées en amont de chaque événement, pour garantir une large participation.

Cette première phase de co-construction du projet aboutira à une délibération pour tirer le bilan de la concertation en conseil municipal, au début de l'été 2024.



Le quotidien « Le Dauphiné » a également publié 4 articles sur le sujet de la ZAC Chanqueyras et du déplacement de l'hôpital ainsi que sur les temps de concertation réalisés. Ces articles en datent du 14 février, 09 avril, 13 avril et 01 mai 2024 sont annexés au présent bilan de la concertation dans leur intégralité.

Enfin, trois articles ont également été publiés le 18 février, le 6 avril et le 24 juin 2024 sur le site diois « Medias Citoyen » afin de relayer l'information concernant la consultation pour la modification de la ZAC et parler de la première réunion publique de concertation ainsi que de la manifestation ayant eu lieu en marge de la deuxième réunion publique.

b - Affiches de communication et publications en ligne

Des communications sur d'autres supports ont également été réalisées afin d'annoncer les différents temps de concertation :

- Sous format papier avec des « flash » aux mois de janvier, avril et juin 2024,
- Un flyer en mars 2024 pour annoncer la réunion publique du jeudi 4 avril à 18H30,
- Une petite dizaine de post Facebook sur la page de la Ville de Die et publié par la commune – Mairie de Die,
- Deux publications sur les panneaux lumineux de la ville pour indiquer les réunions publiques d'avril et juin 2024.

Accueil > Santé

Die

Dieois santé citoyenneté se mobilise pour la concertation autour du futur hôpital

Dans le cadre de la concertation publique en cours jusqu'au 12 juin, lancée par municipalité autour du projet d'hôpital à Chanqueyras, l'association Dieois santé citoyenneté se met en ordre de marche.

Michel Léon - 13 avr. 2024 à 18:47 | mis à jour le 13 avr. 2024 à 19:21 - Temps de lecture : 3 min

🗨️ 📄 📷



Alain Maurice a annoncé que l'association Dieois des permanences à l'ESCDI les mercredis matin pour présenter à tous les habitants du Diois ses arguments.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS



REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU MAZEL ET DE SAINT MARCEL

ATELIERS

Judi 21 mars de 18h30 à 20h en mairie : atelier ouvert à tous
Samedi 23 mars de 8h30 à 12h : stand sur le marché

QUEL AVENIR POUR LE CENTRE-VILLE ET SES COMMERCES ?

RÉUNION PUBLIQUE

Vendredi 22 mars à 19h en Mairie
> présentation des chiffres clés du centre-ville
> locaux vacants, causes et solutions
> les attentes des consommateurs

LANCEMENT DE L'OPÉRATION « HABITONS MIEUX LE CENTRE-VILLE »

RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 26 mars à 18h30 à salle Polyvalente
> améliorer vos conditions de logement (locataire ou propriétaire) ; adapter votre logement au vieillissement ; rénover énergétiquement votre logement ; structurer et rénover votre copropriété ; rénover et embellir votre façade ; réhabiliter un bien vacant ou dégradé.

CONCERTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

RÉUNION PUBLIQUE

Judi 4 avril à 18h30 à la salle Polyvalente

[Toutes les infos sur mairie-die.fr](https://www.mairie-die.fr)

Ville de Die
Publié par Comm Mairie-Die · 7 mars ·

Depuis juin 2023, un cabinet d'étude a été retenu, par la commune de Die et la Communauté des Communes, pour la modification nécessaire de la ZAC de Chanqueyras et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Lors du conseil municipal du 23 janvier 2024, les modalités de concertation ont été votées. Cette concertation, menée sur plusieurs mois, a pour objet non pas de rediscuter du choix de lieu d'implantation de l'hôpital, mais de prendre en considération les re... [En voir plus](#)

MAIRIE-DIE.FR
Concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras - Mairie de Die
Retrouvez l'ensemble des informations concernant la modification de la ZAC de Chanqueyr...

[Voir les statistiques et les publicités](#) [Booster la publication](#)

👍 🗨️ 📄 7 6 partages

III.2 - Les actions de concertation

a - Réunions publiques

Dans le cadre de la modification de la Zone d'Aménagement Concerté du site de Chanqueyras, 2 réunions publiques ont été organisées :

- Le 4 avril 2024 à 18H30 pour présenter la démarche de ZAC, le diagnostic et les enjeux du projet,
- Le 20 juin 2024 à 18H30 pour la synthèse des éléments issus de la concertation et l'évolution de la programmation et des équipements publics.

La première réunion publique de présentation de la démarche et du diagnostic / enjeux du projet a réuni environ 300 personnes. En introduction, Mme Isabelle BIZOUARD, Maire de Die, a explicité les tenants et aboutissants de la modification de la ZAC de Chanqueyras sur le territoire communal de Die et l'importance de construire un nouvel hôpital pour les diois.

A la suite de la présentation par le cabinet d'études Citadia, les participants ont pu interroger Madame la Maire ainsi que Madame PREGET, du bureau d'études Citadia, sur le projet et les différents éléments présentés.

Lors de la seconde réunion publique du 20 juin 2024, environ 130 personnes étaient présentes.

La réunion a eu pour objet de traiter dans un premier temps les différentes étapes de la procédure et le calendrier de l'étude. La deuxième partie a été consacrée à une synthèse des éléments issus de la concertation et à la présentation de l'évolution du parti d'aménagement et du plan masse schématique du projet. A la suite de cette présentation assez rapide, 30 minutes à peine, un temps d'échange d'environ 1H30 a été réalisé entre les participants et Madame PREGET du cabinet d'étude et Madame la Maire.

b - Les ateliers de terrain et sur table

Dans le cadre de la modification de la ZAC de Chanqueyras, 2 ateliers ont également été réalisés afin de concerter différemment les habitants et les usagers :

- Le 30 avril 2024 à 16H – un atelier de terrain sous forme de balade au sein du site de projet,
- Le 30 mai 2024 à 18H30 – un atelier sur table dans les locaux de la Mairie de Die.

Le premier atelier, sur site, de type « balade urbaine » a réuni plus de soixante personnes. Comportant six arrêts majeurs se focalisant chacun sur une thématique (la maison de santé, la connexion avec la RD93, le mail central, l'emprise pressentie l'hôpital, le parc de Chanqueyras et l'îlot Nord / connexion au centre-ville), les participants ont pu s'exprimer oralement et au travers d'un document d'expression format A4 quant à leurs attentes et inquiétudes.

Le deuxième atelier s'est tenu en mairie de Die. La séance était découpée en 3 temps : un premier temps de présentation en plénière (rappel de la démarche et présentation des « consignes » pour la seconde partie, un deuxième temps de travail sur table par groupe de 6-8 personnes et un dernier temps de restitution en plénière. Les habitants étaient invités à donner leurs visions sur plusieurs thématiques telle les mobilités, les stationnements, les usages ou encore les formes de construction.

Cet atelier était accessible sur inscription. Le 30 mai 2024, 55 inscrits étaient recensés permettant d'organiser 8 tables de 6-8 personnes. Seules une vingtaine de personnes se sont finalement présentée à l'heure de l'atelier.

À la suite du premier temps de présentation, la phase de travail sur table n'a pu être réalisée, la quasi-totalité des personnes présentes ayant choisi de quitter la salle. Une discussion à « bâtons rompus » s'est alors tenue entre Mme la Maire de Die et les quelques personnes restantes.

c - Registres de concertation

Plusieurs registres de concertation ont été disposés à la mairie de Die :

- **#1** En date du 12 février 2024, cinquante-neuf citoyens ont émis des remarques sur ce registre.
- **#2** En date du 18 mars 2024, vingt-huit citoyens ont émis des remarques sur ce registre.
- **#3** En date du 14 mai 2024, dix-huit citoyens ont émis des remarques sur ce registre.

Le dernier registre a été clos en date du 12 juin 2024. Les interrogations et remarques indiquées dans ce registre, sont reprises dans le tableau de synthèse ci-après au même titre que les questions posées pendant les deux réunions publiques et l'atelier sur site du 30 avril 2024.

IV. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE L'EXPERTISE D'USAGE

REMARQUES	REponses APPOrTEES
PROGRAMMATION	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La taille de l'hôpital est-elle adaptée au besoin de demain et notamment à l'évolution de la population ? Quel impact sur la population actuelle et future ? <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme fonctionnel/architectural et le dimensionnement est établi par l'hôpital et fourni au bureau d'études Citadia. Des échanges entre l'hôpital et la commune ont été réalisés pour répondre aux besoins actuels et anticiper l'avenir. Les demandes de surface fournies par l'hôpital prennent en compte leurs besoins actuels mais également un pourcentage de « marge » permettant de répondre aux évolutions futures.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attente de documents graphiques réalisés avec des outils modernes, une simulation 3D pour voir un petit peu ce qui se passe. Ce serait sympathique, parce qu'on va sûrement se rendre compte de beaucoup de choses. <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rôle de la commune est de fournir les conditions d'accueil favorable à l'accueil d'un hôpital au sein de la ZAC. Il s'agit ici de réserver une surface foncière et des équipements publics (desserte, réseaux, ...) en adéquation avec les besoins de l'hôpital. En ce qui concerne le projet architectural de l'hôpital, c'est l'ARS qui devra mener ses propres études. Le permis de construire est du ressort de l'hôpital, de l'État et de l'ARS, et non de la commune. La commune a pour mission de proposer un terrain possible pour que l'hôpital s'implante.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment avez-vous évalué le nombre de places de parking nécessaires à l'hôpital ? Et le nombre de salariés au sein de l'hôpital ? A-t-on oublié les 270 logements qui étaient prévus d'être construits à Chanqueyras à l'origine ? <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de places de stationnements nécessaires au fonctionnement du centre hospitalier a été fourni par l'hôpital. ▪ En ce qui concerne les logements à créer, nous prévoyons toujours d'en implanter au sein de la ZAC. Une étude de marché permettant de préciser les besoins et les opportunités du marché Diois a été réalisée afin d'affiner les typologies de logements à envisager sur le secteur. D'autres opérations en termes de logements sont en cours. Une opération en centre-ville permettant d'améliorer quantitativement les logements existants et d'en créer de nouveaux, d'autres secteurs de la ville sont aujourd'hui en zone ouverte à la construction, dont la commune (à travers l'EPORA) a commencé des acquisitions de terrains. Le potentiel de création de logements reste présent dans la ville, mais aussi en abord du futur hôpital.

<ul style="list-style-type: none"> Les pompiers vont-ils déménager du côté de Chanqueyras ou de Chamargès ? La deuxième solution pose de gros soucis ? <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> A ce stade, une rencontre s'est tenue entre les responsables des pompiers, le maire et le 1^{er} adjoint, fin 2023. Ils ont annoncé à ce moment-là chercher un nouveau terrain. Mme le Maire a demandé un courrier de confirmation de leur demande et de leurs besoins exacts, courrier qui n'est pas parvenu à la ville à ce jour.
<ul style="list-style-type: none"> Qu'en est-il par rapport à l'hélistation et aux prérequis qu'avaient demandés M. Jean-Yves GRAL, à l'époque Directeur Général de l'ARS ? <p><i>Réunion publique #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> L'hôpital s'est engagé à mener les études qui vont permettre de vérifier la faisabilité de l'hélistation. L'hélistation est un équipement qui est lié à l'hôpital et qui est réalisé par le Maître d'Œuvre de l'hôpital.
<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi mener tous ces projets pour finalement ne pas avoir une réelle réponse sur cette hélistation qui est un prérequis ? On va se retrouver avec un hôpital qui ne pourra être construit car il n'y aura pas d'hélistation. <p><i>Réunion publique #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Les études sur l'hélistation étaient un prérequis en 2021 et cela reste indispensable pour l'hôpital. Cette hélistation est liée à la forme urbaine du bâtiment car celui-ci va conditionner le cône d'envol. Aujourd'hui les discussions avec l'hôpital ne nous permettent pas de conclure sur la hauteur finale du bâtiment, nécessaire pour l'étude de l'hélistation. On a, en effet, encore des discussions sur la forme urbaine / la localisation de l'hôpital en lui-même au sein de la ZAC (cf. les deux scénarios d'implantation proposés lors de la réunion publique #2). Il n'y a pas donc pas de projet architectural aujourd'hui (non prévu dans l'étude réalisée en ce moment par le bureau d'études CITADIA) ce qui ne permet pas de pouvoir acter des hauteurs potentielles pour le bâtiment et de réaliser cette faisabilité pour l'hélistation. Dès que l'étude sera réalisée par l'hôpital elle sera intégrée dans la procédure en cours. Mais, il n'a jamais été prévu que la commune prenne à sa charge cette étude de faisabilité pour l'hélistation. C'est un prérequis pour l'hôpital en tant que maître d'ouvrage du futur bâtiment.
<ul style="list-style-type: none"> Chanqueyras est programmé pour du logement, indispensable pour nos jeunes locaux, Chamargès est acheté par le centre hospitalier pour y construire le nouvel hôpital. Je compte 270 logements dans le projet de ZAC existant. Ou sont construits ces logements si un hôpital prend la place ? Les logements prévus dans la ZAC devront être réalisés. Sur des terrains agricoles ? <p><i>Registres de concertation #1 & #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne les logements à créer, nous prévoyons toujours d'en implanter au sein de la ZAC. Une étude de marché permettant de préciser les besoins et les opportunités du marché Diois a été réalisée afin d'affiner les typologies de logements à envisager sur le secteur et permettre de réaliser plutôt des typologies intermédiaires / individuels que du collectif comme prévu initialement sur les terrains restants à construire. De fait, au vu de l'évolution des typologies et de l'implantation de l'hôpital, il ne sera pas réalisé 270 logements au total, plutôt une cinquantaine maximum (en fonction de l'ampleur de l'emprise foncière dédiée à l'implantation de l'hôpital).

	<p>D'autres opérations en termes de logements sont en cours. Une en centre-ville permettant d'améliorer quantitativement les logements existants et d'en créer de nouveaux, d'autres secteurs de la ville sont aujourd'hui en zone ouverte à la construction, dont la commune (à travers EPORA) a commencé des acquisitions de terrains. Le potentiel de création de logements reste présent dans la ville, mais aussi en abord du futur hôpital.</p> <p>La ville a des réflexions sur ses propriétés communales, foncières et immobilières. D'autre part, elle a lancé une OPAH en lien avec la CC du Diois. Et dans le cadre du PLU, il y aura maintien de zones constructives, s'appuyant sur des Orientations d'Aménagement Programmées (OAP). A noter que la population de Die a dépassé le seuil des 5000 habitants sans pour autant mobiliser les zones à construire au PLU.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La reconstruction ou la rénovation sur le site actuel n'a pas fait l'objet d'une étude de faisabilité dit le document joint à l'étude Citadia. C'est peut-être la première chose à faire afin de préserver terres agricoles ET terrains constructibles. ▪ Si l'ARS n'a pas fait d'étude sur la réhabilitation de l'existant et souhaite céder le bâti c'est que sa transformation ou destruction a un coût énorme. Comment la commune voire l'intercommunalité pourraient rénover alors qu'elles manquent déjà de moyens ? <p><i>Registre de concertation #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La ville a interpellé l'Etat sur l'opportunité de rénover ou de réhabiliter l'hôpital sur site. L'Etat lui-même a écarté d'emblée toute possibilité de reconstruction sur site au motif que « <i>la surface disponible ne permett[rait] pas de répondre aux besoins techniques d'un hôpital moderne à taille humaine avec un vrai stationnement pour les personnels, les patients et les visiteurs</i> » (cf. courrier du préfet au maire de Die daté du 1/7/2021). La future friche de l'hôpital pourra être un atout pour le centre-ville, et sa transformation nécessitera un accompagnement et un financement de la part des différentes institutions, à commencer par l'Etat.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A propos des réseaux d'eau : l'hôpital existant a fait l'objet d'énormes travaux dit de maillage afin d'être alimenté par 2 réseaux différents (peut-être même 3), cela aux frais des contribuables. Qu'en est-il sur le nouvel emplacement ? ▪ Les réseaux ont été dimensionnés pour la réalisation de 270 logements ▪ Aucune information sur le document sur table et sur le site internet sur cette modification de la ZAC quant au redimensionnement des réseaux et leur faisabilité technique <p><i>Registre de concertation #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les réseaux nécessaires à l'alimentation en eau potable font partie du programme d'équipements publics de la ZAC. ▪ Le programme d'équipements publics de la ZAC initiale était dimensionné pour 270 logements. Plusieurs analyses sont conduites. Il s'agit notamment de vérifier que : <ul style="list-style-type: none"> - Ce qui était prévu a été réalisé, - Et que ce qui a été réalisé correspond aux besoins du centre hospitalier et de l'EPHAD. Le cas échéant, l'opération de ZAC prévoira les adaptations ou renforcements nécessaires. ▪ Les études techniques ne sont pas terminées au moment de la concertation.

ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RISQUES

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Infrastructures à renforcer pour le parc, manque de bancs, et d'espace couverts. <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet prévoit le réaménagement d'une partie du parc ou du parc dans son intégralité en fonction du scénario qui sera retenu ce qui permettra de renforcer les infrastructures en lien avec le nouveau programme.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur la coupe géologique de Chanqueyras on s'aperçoit que ce sont des couches marneuses très inclinées ou qui descendent à la verticale ou alors des alluvions très inclinées. Il est possible qu'il existe un problème géologique. ▪ La modification de la ZAC de Chanqueyras ne se justifie pas car la construction de l'hôpital ne pourra se faire suite aux études géologiques complexes qui coûteront très chers pour les fondations. <p><i>Réunion publique #1 & Registre de concertation #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ On aura, dans le cadre de la ZAC, des études géotechniques qui doivent permettre de qualifier la question du sol et du sous-sol. On ne vend pas un terrain qui n'a pas fait l'objet d'une étude technique permettant de vérifier les conditions dans lesquelles les fondations devront être réalisées. Cette étude géotechnique sera, comme dans toute vente, une clause suspensive à l'achat du terrain.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La topographie du terrain proposé par la municipalité semble tout à fait inadaptée à l'équipement envisagé. Un hôpital se doit bien évidemment d'être accessible facilement et principalement aux personnes à mobilité réduite. Des solutions techniques peuvent être imaginées mais elles viendront compliquer la construction et seront un coût supplémentaire qui peut rendre l'opération financièrement difficilement supportable. <p><i>Registre de concertation #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La topographie du terrain est une contrainte à prendre en compte pour la construction. Pour autant, le dénivelé peut permettre aussi de développer plusieurs niveaux qui seront accessibles en rez-de-chaussée, ce qui correspond à des besoins exprimés par les services de l'hôpital. Cela nécessite d'adapter la construction au terrain pour que la topographie devienne un atout. Les abords devront être traités afin de prévoir des itinéraires adaptés à la mise en accessibilité des Personnes à Mobilités Réduites. ▪ Il est difficile de chiffrer précisément le coût de l'ouvrage. Le terrain proposé ne nécessite pas de fouilles archéologiques et le type des fondations et leurs coûts ne peut, à ce jour et à ce stade de l'étude, être chiffré.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implantation d'un hôpital / EHPAD à Chanqueyras va contre la ZAC actuel qui est un écoquartier : plus de nuisances sonores, plus de pollution, plus de trafic, pollution visuelle et éclairage nocturne ... <p><i>Registre de concertation #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La ZAC de Chanqueyras n'est pas labellisée « écoquartier ». Comme tout projet d'aménagement, la conception de la ZAC a intégré les valeurs environnementales du site et encourage les mobilités douces. L'implantation de l'hôpital devra aussi prendre en compte l'environnement et des mesures d'accompagnement visant à limiter les impacts.

<ul style="list-style-type: none"> Le seul document sur table et sur le site internet ne donne aucune information au public sur cette modification de la ZAC de Chanqueyras quant à la dégradation d'un environnement naturel (destruction d'une colline, préservation de la réserve d'eau présente au sous-sol, la maîtrise des risques d'effondrement du terrain et des moyens techniques pour garantir la sécurité des habitants et habitations <p><i>Registre de concertation #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Les documents mis à disposition mentionnent la nécessité de prendre en compte les nuisances, la topographie, le fonctionnement urbain, ... Les solutions concrètes pour répondre aux différentes problématiques seront exposées dans le cadre du dossier de ZAC.
HABITAT ET CADRE DE VIE	
<ul style="list-style-type: none"> L'implantation de l'hôpital jouxtera les habitations, avec ses divers moyens de transports, en particulier l'hélicoptère. Comment gérer les nuisances sonores ? <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet architectural et la forme urbaine du futur hôpital devra veiller à une mise à distance au maximum des habitations pour limiter les nuisances. Un travail devra être réalisé lors de la conception du projet architectural sur les mesures acoustiques et l'isolation bâtementaire, autour de l'orientations des bâtiments et des flux. Un certain nombre de règles / recommandations seront intégrées au CPAUPE de la ZAC en ce sens auquel l'équipe de MOE de l'hôpital devra se confronter et se conformer.
<ul style="list-style-type: none"> Chamarges paraît comme une situation idéale, pourquoi venir implanter l'hôpital à Chanqueyras ? <p><i>Réunion publique #1</i> <i>Réunion publique #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Chamarges est en zone agricole et la loi Zéro Artificialisation Nette (Loi ZAN, du 20/07/2023) des sols oblige à démontrer qu'il n'y a pas de foncier constructible disponible pour justifier de consommer des terres agricoles. D'autre part, le classement de la zone en Site Patrimonial Remarquable (SPR) dès 2014 (Grand paysage) s'impose comme une contrainte difficile à lever. Sur ce site de Chamarges, terrain non viabilisé, des fouilles archéologiques seraient imposées. A Chanqueyras, le terrain est constructible, il s'agit d'une propriété communale aux surfaces suffisantes, les terrains viabilisés et les fouilles archéologiques réalisées. Plusieurs sites avaient été comparés dès 2021 en lien avec l'hôpital, l'ARS et la préfecture. Celui de Chanqueyras est apparu présentant le plus de garanties, y compris au regard du calendrier de réalisation opérationnel.
<ul style="list-style-type: none"> Le parc actuel est agréable, calme et propose de belles vues. Il pourrait comporter plus de mobilier pour les enfants, plus d'espaces ombragés et d'éclairage nocturne <p><i>Atelier sur site</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> La modification de la ZAC sera l'occasion de venir apporter des améliorations aux espaces publics existants sur la commune.

<ul style="list-style-type: none"> La construction d'un hôpital est un chantier important qui va nécessiter un remodelage important du terrain, des norias de camions conséquentes, le passage d'engins de chantier de dimensions parfois exceptionnelles. Les nuisances à proximité seront sans commune mesure avec celles liées à des chantiers de construction de logements bien plus modestes, telles celles déjà réalisées. L'accessibilité du quartier est problématique. Les engins de chantier seront acheminés très majoritairement depuis l'ouest ou l'aval de la Drôme. De très nombreux véhicules et les inévitables convois exceptionnels seront contraints de traverser la ville à partir de voiries elles aussi mal adaptées à cette circulation. Il faut signaler le passage au droit de l'école Chabestan qui nécessiterait une vigilance particulière. <p><i>Registre de concertation #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Compte tenu du contexte urbain et habité du quartier, les futurs chantiers de construction (centre hospitalier, EPHAD, logements, aménagements des espaces publics) seront menés selon des chartes spécifiques « faibles nuisances » ou « chantiers verts » afin de limiter les nuisances et maintenir la sécurité du quartier. En cas de chantiers complexes (plusieurs entreprises en simultané), les maîtres d'ouvrage doivent être accompagnés d'experts en matière de sécurité et de protection de la santé qui veilleront au respect des règles en vigueur. La construction du giratoire avant le chantier de l'hôpital permettra d'accéder aux chantiers sans passer devant les écoles.
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	
<ul style="list-style-type: none"> Attentes de l'autorité environnementale et solutions de substitution qui ne doivent pas s'apparenter à des variantes. <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Tous les projets doivent intégrer une démarche environnementale. La ZAC faisant moins de 10 ha, elle est soumise à une procédure au cas par cas (annexe R122-2 code de l'environnement), qui va statuer sur la base des études préalables menées d'ici là pour décider s'il y a étude d'impact. En 2014, il n'y en a pas eu, aujourd'hui on ne sait pas. Pour autant, l'hôpital sera soumis à une procédure d'étude d'impact (différente de celle de la ZAC) en tant qu'équipement. Mais ce sont deux procédures distinctes. La ZAC peut être exempté d'étude d'impact alors même que l'hôpital, par son usage, y est soumis d'office.
<ul style="list-style-type: none"> L'hôpital ne peut pas se faire à Chamargues parce que c'est une zone agricole, pourquoi augmente-t-on la zone d'activité ? <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> La zone d'activité se trouve aujourd'hui dans le périmètre urbain, c'est la route qui fait la limite entre cette zone agricole et la zone urbaine. Le terrain de cette ZA nord est classé zone d'activité constructible au PLU depuis 2009. La CC du Diois a souhaité développer en premier lieu la partie sud et vient donc d'entreprendre l'équipement de la partie nord comme prévu. Ce n'est donc pas une extension sur une zone agricole mais une finalisation de la ZA telle prévue au PLU. Pour pouvoir construire un hôpital à l'extérieur de la zone urbanisable, il faudra démontrer qu'il n'est pas possible de faire l'hôpital à l'intérieur de la zone urbanisable. C'est notamment le but de la réalisation de cette étude.

<ul style="list-style-type: none"> Comptez-vous faire des expropriations ? <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Aucune expropriation de prévue, l'implantation de l'hôpital est prévue sur des terrains maîtrisés.
<ul style="list-style-type: none"> Quel sera le coût de l'indemnisation de propriétaires qui ont acheté un bien dans ce quartier qui était au départ uniquement un quartier résidentiel sans zone d'hélistation prévue. L'espace résidentiel prévu sera fortement dévalué par cette implantation. <p><i>Réunion publique #1 et registre de concertation #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> A ce stade, rien ne démontre une éventuelle dévaluation des logements et terrains.
<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi a-t-on pu rapidement lever les contraintes administratives pour le bâtiment de la Carline (A et SPR) et pas pouvoir le réaliser – rapidement – sur le site de Chamarges pour un équipement d'utilité publique ? Que l'on ne dise pas au public, comme lors de la réunion publique du 4 avril 2024, que la ville ne peut pas délibérer pour la levée de la mesure de sauvegarde du paysage sur le terrain de Chamarges. Il suffit de relire l'article R313-3 du Code de l'urbanisme pour comprendre dans son 1^{er} alinéa qu'après 1 avis favorable de la commune, le préfet peut par arrêté modifier cette SPR pour permettre la construction de l'Hôpital du Diois à Chamarges parfaitement autorisé par le règlement du PLU de la Ville de Die. <p><i>Registre de concertation #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de la Carline est un projet d'installation d'une exploitation agricole sur un terrain agricole. Il a dû satisfaire les contraintes du SPR en construisant en continuité d'un bâtiment existant. Le Site Patrimoine Remarquable est une servitude d'utilité publique. Les SPR sont classés par décision du ministre chargé de la culture sur proposition ou après accord de la collectivité ou l'établissement compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU, PLUi). La révision du SPR est possible mais reste complexe mais doit être justifiée, notamment au regard de la perception du village depuis les espaces naturels et agricoles. La zone agricole du PLU de Die n'autorise pas la construction d'un équipement hospitalier et d'un EPHAD. En effet, le règlement prévoit « Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs <u>dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.</u> » Ainsi, même si le centre hospitalier est assurément d'intérêt collectif, il ne constitue pas une construction compatible avec l'activité agricole et porteront au regard de l'artificialisation des sols et des volumes que cela représente une atteinte aux espaces naturels et aux paysages. » La réalisation du centre hospitalier sur Chamarges nécessiterait donc une double révision, celle du SPR et le déclassement d'une zone agricole.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'opération nécessite une modification de la ZAC qui encadre l'aménagement du site. Initialement prévue pour accueillir principalement des logements, le site voit sa vocation largement modifiée avec l'éventuelle arrivée d'un hôpital. Les premières personnes qui se sont installées sur la base du dossier initial de la ZAC seront fondées à remettre en cause une modification majeure du projet initial. En cas de recours le juge administratif ne pourra que prendre en compte leur demande. Il devra de plus examiner tous les avis de la population avant de rendre son verdict. <p><i>Registre de concertation #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le dossier de ZAC initial doit être modifié pour permettre l'implantation de l'hôpital. Notamment au regard de la modification du Programme d'Equipements Publics (possible adaptation aux besoins de l'hôpital) mais aussi au regard de la programmation initiale inadaptée aux besoins locaux en matière de logements. Le dossier de réalisation mentionne le programme prévisionnel des constructions et non le programme définitif ce qui permet en ZAC d'adapter la programmation au fur et à mesure de la réalisation de la ZAC. La modification majeure du programme initial justifie de la procédure de modification de ZAC.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette concertation publique lancée par la ville de Die en février de cette année 2024 a pour but de permettre au public d'accéder aux informations liées à cette modification de la ZAC et plus exactement d'accéder au dossier technique avec des éléments fiables, comme rappelé par Madame le Maire dans sa conférence de presse de février 2024. Or je constate que les 2 ateliers organisés par la ville n'ont pas pallier ce manque d'information au public sur la modification de la ZAC conformément à l'article L.103-4 du code de l'urbanisme. ▪ Le même article L.103-4 de l'urbanisme prévoit également de permettre au public d'accéder aux avis requis par 3 dispositions législatives et réglementaires applicables. Aucun avis n'est communiqué au public dans le cadre de cette concertation publique : Pays du Diois, Département de la Drôme, Services de l'Etat, Centre Hospitalier du Diois, Aviation Civile, ARS Rien n'est communiqué au public sur les avis de ces collectivités et administrations pourtant toutes impliquées par la modification de la ZAC de Chanqueyras pour l'implantation de l'hôpital du Diois et de son EHPAD. <p><i>Registre de concertation #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'article L103-4 prévoit que « les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. » ▪ Les modalités de la concertation ont été définies dans le cadre de la délibération de modification de la ZAC le 23 janvier 2024. ▪ Conformément à ce qui a été prévu, les documents disponibles ont été mis à disposition. Les échanges techniques avec l'hôpital menés dans le cadre de la concertation n'ont pas permis de finaliser les études techniques qui seront détaillées dans le cadre du dossier de ZAC modificatif. ▪ Dans le cadre de la procédure de ZAC seul l'avis de la MRAE est requis dans le cadre d'une demande au cas par cas et le cas échéant dans le cadre de l'étude d'impact environnemental. L'avis de la MRAE est sollicité sur la base du projet de dossier modificatif de ZAC qui sera rédigé après la période de concertation. ▪ Enfin, les observations et propositions formulées par le public dans le cadre de la concertation ont été enregistrées et conservées par la commune (réunions publiques enregistrées, registres consignés) et le présent bilan de la concertation fait état de la participation nombreuse dans le cadre des modalités prévues.

MOBILITE

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Question de l'accessibilité ? Temps de trajet rallongé ? Également en aval du site, vers le bas de la vallée ? <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La majorité des patients du CH du Diois provient des territoires du haut-Diois, donc en amont de Die. Le positionnement à Chanqueyras les rapproche de l'hôpital et des urgences. ▪ En aval, des mesures d'accompagnement en matière de circulation permettront de garantir l'accessibilité des urgences. ▪ Par rapport à la situation actuelle, l'accès direct depuis la RD93 améliorera la desserte du futur équipement.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment avez-vous évalué le nombre de places de parking nécessaires à l'hôpital ? Et le nombre de salariés au sein de l'hôpital ? <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de places de stationnements nécessaires au fonctionnement du centre hospitalier (usagers, visiteurs, salariés) a été fournis par l'hôpital. Idem pour le nombre de salariés à prendre en compte pour les stationnements qui leur sont dédiés, les chiffres ont été fourni par la direction et les services techniques de l'Hôpital.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les familles des hospitalisés ou des résidents de l'EHPAD sont déjà assez perturbées, inutiles d'y ajouter un accès compliqué (parking réduit) <p><i>Registres de concertation #2 et #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ratios fournis par l'hôpital pour le dimensionnement des stationnements sont basés sur les fréquentations actuelles avec une marge d'augmentation possible. Le parking proposé ne sera pas réduit par rapport à l'existant aujourd'hui et répondra à l'ensemble des besoins (personnels soignants, usagers, visiteurs, urgentistes, ...).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voirie trop étroite et accidentogène pour l'implantation de flux supplémentaires. L'entrée de site, en particulier la connexion avec la D93, interrogent sur l'accès au quartier. ▪ Il serait nécessaire d'aménager un rond-point pour assurer une connexion fluide avec la D93 <p><i>Réunion publique #1 & atelier de terrain</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le réaménagement des voiries et l'aménagement d'un giratoire sera indispensable quant à la programmation établie.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pensez-vous pas qu'il est déraisonnable voire dommageable d'avoir aggravé le temps de liaison Fil de Soi – Hôpital ? Avez-vous reçu l'assentiment du corps médical en raison des contraintes inhérentes à cette aggravation qui se feront au détriment tant de l'assistance auprès des résidents que des pertes de temps personnelles dans ces déplacements Fil de Soi – Hôpital ? <p><i>Réunion publique #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au début, plusieurs terrains avaient été proposés dont celui de la Chargière. Lorsque j'étais présidente du conseil d'administration, nous avons décidé de sortir le Fil de Soi - unité Alzheimer - des remparts pour l'implanter à la Chargière. Cela permettait de se dire que s'il y a des extensions nécessaires liées au centre hospitalier, elles pourraient se faire à cet endroit-là. Ceci dans les années 2005 à 2008. Ce terrain a été qualifié de trop petit par le centre hospitalier.

<ul style="list-style-type: none"> La maison de santé est difficilement accessible aujourd'hui, notamment pour les piétons pour qui il n'y a pas d'accès direct <p><i>Atelier de terrain</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de la reprise des équipements publics de la ZAC et notamment du mail existant pour permettre une adaptation de cette voirie à l'installation de l'hôpital, il sera également étudié la possibilité de créer un accès direct à la maison de santé depuis le mail.
<ul style="list-style-type: none"> Le mail central existant semble bien dimensionné pour accueillir du logement mais inadapté pour un hôpital <p><i>Atelier de terrain</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif de la modification de la ZAC est bien de venir adapter les équipements publics à l'évolution du programme envisagée et donc, si nécessaire, de venir retravailler le profil du mail existant mais aussi les sens de circulation au sein du quartier pour les adapter aux futurs flux.
<ul style="list-style-type: none"> Le problème des axes routiers et de la circulation fluctuantes en périodes estivales n'a pas été pris en considération pour l'axe Valence – Chanqueyras Cette semaine, au vu des travaux je me suis trouvée dans des bouchons de plusieurs centaines de mètres alors qu'une ambulance essayait de se frayer un chemin. Les gens engagés ne pouvaient se garer et ceux arrêtés ne pouvaient laisser la place à l'ambulance. Cela a duré 30 minutes. Que comptez-vous faire ? <p><i>Registres de concertation #1 & #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> L'implantation de l'hôpital devra s'accompagner de mesures permettant de garantir l'accessibilité. Le cas échéant, les travaux à programmer sur la voirie devront prendre en compte les nécessités d'accès de l'hôpital.
<ul style="list-style-type: none"> La construction du rond-point sur la RD93 pour accéder au quartier a été abandonné par le département lors des mandats précédents pour cause de foncier indisponible et de coût prohibitif. Un giratoire à créer : qui paye ? Le Département a-t-il délibéré, réservé un budget ? 3 à 4 millions d'euros avait été annoncé en 2014 <p><i>Registre de concertation #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Le rond-point d'accès sur la RD93 est prévu dans le Programme d'Equipements Publics de la ZAC. Le dossier de ZAC ne prévoyait pas la réalisation de ce giratoire par le département mais par la commune avec une mise à disposition du domaine public départemental pour pouvoir réaliser les travaux. Le foncier nécessaire à la réalisation du giratoire est disponible et public. Le phasage des travaux n'a pas permis de réaliser le giratoire et en l'absence de développement du programme de logements (seulement 30% du programme réalisé en 10 ans) le giratoire était moins justifié. En 2014, le dossier de ZAC mentionne la réalisation d'un giratoire estimé à 400 000 euros avec une participation de 90 000 euros du département. Ces données seront à actualiser dans le cadre du dossier de ZAC modificatif.

DIVERS	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune observation à formuler puisqu'aucun dossier n'est mis à disposition avec ce registre pour permettre d'accéder aux informations réalisées sur ce projet <p><i>Registre #1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le registre a été mis en place après le conseil municipal du 23 janvier 2024. Cette remarque est dû à un temps de latence entre la mise en place du registre et la finalisation des documents par le bureau d'études et leur mise à disposition sur le site internet et en mairie.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je voudrais connaître la somme de cette étude ? le prix que ça a coûté ? <p><i>Réunion publique #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le coût de l'étude globale, y compris la modification du PLU, est à peu près de 100 000€ HT. Ce prix comprend toutes les étapes de la procédure de ZAC et de modification du PLU, sur environ 2 ans avec l'ensemble des réunions et temps de travail ainsi que la présence sur le territoire.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourquoi avoir choisi de présenter des photos d'établissements construits sur des terrains plats ? Pas sur des collines ? <p><i>Réunion publique #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'idée ce n'était pas la topographie, c'était plutôt la qualité et la forme urbaine. Les photos avaient pour objectif de vous montrer qu'on a des hôpitaux de formes urbaines très différentes (très hautes ou non, très étalé ou non). Qu'il y a des diversités de cas. La topographie sera bien entendu intégrée dans le cadre des prescriptions de la ZAC.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si jamais ça se passe bien, en quelle année on pose la première pierre ? ▪ Si y'a un changement de mairie après, comment on fait si la mairie d'après n'est pas d'accord sur le lieu ? <p><i>Réunion publique #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour poser la première pierre il faut que l'hôpital ait déposé un permis de construire et l'ait obtenu. Pour pouvoir déposer un permis de construire, il faut que le programme soit finalisé et qu'un cabinet de MOE (architecte + équipe complète de VRD, thermicien, fluides, ...) ait été retenu par l'hôpital en tant que maître d'ouvrage de l'équipement. Il faut ensuite compter 18 mois de travail minimum entre l'équipe de MOE et l'hôpital. Aujourd'hui, le permis de construire ne pourrait être obtenu car le dossier de ZAC n'a pas été modifié et le PLU n'a pas été mis en compatibilité. Dans le meilleur des cas, si la Direction de l'Hôpital retenait une équipe de MOE aujourd'hui, la première pierre ne serait pas posée avant fin 2025. Il est précisé qu'il s'agit d'un ordre de grandeur et en aucun cas un calendrier prévisionnel, qui reste à établir par l'hôpital, maître de son ouvrage.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur Chamargues, le terrain a été acheté par l'ARS aux alentours de 90k€, avec un hélicoptère à côté fonctionnel. Sur Chanqueyras le terrain a été valorisé aux alentours de 2 millions d'euros. Est-ce que l'hôpital a engagé des discussions avec la mairie pour acheter ce terrain ? Et, si tel est le cas, si ça coûte 2M€ comment 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A ce jour, le prix du terrain de l'hôpital n'est pas connu. Le travail sur le bilan de la ZAC qui permettra de définir le prix de vente du terrain est toujours en cours. Dans une opération de ZAC on a des dépenses et des recettes. Le terrain a été acheté un certain prix et cela apparaît dans le bilan. On est en train d'effectuer un travail pour reprendre toutes les dépenses (notamment tout ce qu'à coûter la

<p>cela va impacter l'enveloppe prévue pour reconstruire l'hôpital car je crois qu'il y avait 25M€ prévu ? Il y a l'inflation du coût des matériaux, donc l'enveloppe se fane un peu, et là ces 2M€ qui seraient nécessaire pour acheter le terrain qui va les financer ? les donner ? cadeau de la mairie ? l'hôpital ?</p> <p><i>Réunion publique #2</i></p>	<p>viabilisation des terrains) mais aussi les recettes car il y a déjà des terrains qui ont été vendus.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le prix du foncier doit être inclus dans le budget de l'hôpital. Il y aura le prix du foncier, le prix de la construction et le prix des aménagements extérieurs (stationnements, etc.) à prévoir dans l'enveloppe budgétaire de l'hôpital.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contraindre notre futur hôpital dans un lotissement loin de notre GHT DAV, cela vous paraît-il logique ? c'est toute une population que vous contraignez et que vous mettez à l'épreuve par vos décisions. C'est toute une population dont vous diminuez la sécurité des prises en charge d'urgence et l'accès à des soins les plus sécurisés possibles. C'est toute une population qui voit réduire son droit à la santé, une population âgée que vous contraignez à finir leur vie dans un EHPAD en dessous d'une hélistation. C'est toute une communauté médicale et paramédicale que vous contraignez à pratiquer dans des conditions non optimales notamment les services d'urgence pour lesquels la rapidité dans la suite des prises en charge est cruciale. Nous devrions construire ensemble l'avenir du bassin médical diois ce soir, il est à nouveau clair que ce n'est pas le cas. Nos voix ne sont pas écoutées nous ne pouvons que le déplorer. <p><i>Réunion publique #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La majorité des patients du CH du Diois provient des territoires du haut-Diois, donc en amont de Die. Le positionnement à Chanqueyras les rapproche de l'hôpital et des urgences. La maison de santé se trouvera également plus proche de l'hôpital. Nous nous battons pour un hôpital neuf, qui permettra de fonctionner dans de bonnes conditions (bâtiments, personnels et patients) et avec une offre de soins en réponse aux besoins des territoires, y compris ses unités d'Ehpad. Il n'en demeure pas moins que le Diois reste, dans son ensemble, éloigné de tout grand centre hospitalier.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vous avez montré 2 possibilités d'implantation sur la zone de Chanqueyras. Laquelle est retenue ? Est-ce l'hôpital qui décide ? Comment ? dans Combien de temps ? Ou vont ces deux options ? <p><i>Réunion publique #2</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La première option représente 16 000m² de foncier, et la deuxième 21 000m² de foncier. Une différence de 5000 m² existe donc entre ces deux propositions pour répondre à la demande de souplesse issue des échanges techniques avec l'Hôpital. Les deux solutions sont proposées au centre hospitalier et ceux-ci vont arbitrer l'option la plus en accord avec ses besoins. La solution retenue servira de base à la modification du dossier de ZAC et servira de base à la poursuite des études. Le choix doit donc intervenir prochainement.

<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs participants pensent que la photo du site de projet présentée lors de l'atelier sur site est truquée (suppression de la topographie) <p><i>Atelier sur site</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Citadia affirme qu'aucun trucage et aucune retouche n'a été effectuée sur les photographies du site présentée lors des différents temps de concertation. L'impression que le site est « plat » est un effet d'optique dû au point de vue et à l'utilisation d'un appareil photo « grand angle ».
<ul style="list-style-type: none"> Un seul document a été présenté au public correspondant à un comparatif de variantes possibles d'implantation de l'hôpital déjà présenté au Conseil Municipal de mars 2021 et alors même que depuis 2021 des études ont été commandées par la Mairie et réalisées et des experts et bureaux d'études et qui ne sont pas présentées au public dans le cadre de cette concertation publique <p><i>Registre de concertation #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> La commune a en effet commandé une étude et des conseils juridiques pour être sûre de pouvoir engager le travail de modification de la ZAC de Chanqueyras afin de sécuriser cette option. Ces études n'étaient pas destinées à être diffusées publiquement. Depuis le lancement de la concertation menée par Citadia, et comme annoncé, plusieurs documents de travail ont été mis à disposition au fur et à mesure de leur établissement et de l'avancement de la concertation (cf. site web de la ville de Die, https://www.mairie-die.fr/modification-de-la-zac-de-chanqueyras/)
<ul style="list-style-type: none"> Au cours de la première réunion publique du 4 avril 2024, plusieurs questions et interventions du public devaient recevoir des réponses lors de cette procédure de concertation et notamment au cours des 2 ateliers qui suivaient comme s'y était engagé le cabinet CITADIA. Tel n'a pas été le cas en l'espèce : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun document technique, de réponse aux questions n'a été mis à disposition du public alors même que Madame la Maire avait annoncé que le site internet « présenterait les documents sur les modifications de la ZAC au fur et à mesure de l'état d'avancement ». Force est de constater que depuis cette première réunion publique, aucun document n'a été présenté au public répondant aux interventions de questions posés par le public lors de cette réunion publique du 4 avril et notamment : sur la sécurité des familles et enfants, des usagers, de la dévalorisation des logements et indemnités, de la disparition du potentiel de construction de logements sur Die, des surcouts importants de l'implantation de l'hôpital... <p><i>Registre de concertation #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Les documents techniques sont encore en cours de formalisation et ont dû être adaptés pour prendre en compte les éléments issus de la concertation. La question du fonctionnement urbain est au cœur des préoccupations de l'aménagement futur afin de répondre aux préoccupations légitimes des usagers mais aussi aux besoins de fonctionnement du centre hospitalier. Tous les documents réalisés ont été présentés au public.

<ul style="list-style-type: none"> Aucune information au public sur la prise en charge des surcoûts n'est donnée. Le Programme Pluriannuel d'Investissements voté par le Conseil Municipal de Die en 2024 jusqu'en 2028 ne fait état d'aucun investissement sur la ZAC de Chanqueyras. <p>Dans le cadre de cette concertation publique la ville de Die a manqué à son obligation de communiquer au public les aspects financiers à charge du contribuable qu'engagerait la modification de la ZAC de Chanqueyras</p> <p><i>Registre de concertation #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Apparaissent aux PPI, des dépenses d'investissement qui concernent le budget principal de la ville. La ZAC dispose d'un budget annexe. Citadia est en train d'étudier les éventuels travaux de viabilisation nécessaires pour l'installation de l'hôpital en fonction de ses besoins ; c'est à ce moment-là que nous porterons les dépenses nécessaires à la viabilisation sur le budget ZAC ; actuellement sont portés sur ce budget les frais d'étude, tels que ceux actuellement engagés dans cette phase de modification du dossier de ZAC ; et pour rappel, il appartiendra au CH du Diois de prévoir le budget d'investissement pour la construction du futur équipement qui lui incombera, et non pas à la ville. <p>S'agissant des « surcoûts », quel que soit le site choisi pour l'hôpital, les coûts de viabilisation du terrain seront importants ; il nous semble essentiel de parler de coûts réels, à partir de données exactes et confirmées et non de spéculer sur des hypothèses non démontrées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Alors même que dans sa conférence de presse de février 2024 Madame la Maire avait annoncé la présence de représentants de l'hôpital du Diois lors des différentes étapes de cette concertation publique pour une meilleure information du public, l'hôpital du Diois, principal concerné par cette modification de la ZAC a été absent, non invité ?, de toutes les réunions et ateliers, de toutes présentations orales, écrites. Dans un article paru dans le JDD du 3 mai 2024, le DG du CHT, s'est plaint des considérations d'urbanisme, se sentant « otage » de ces procédures qui sont longues qui menacent des contraintes financières, alors que pour l'hôpital l'idéal était de s'implanter sur le terrain de Chamarges acheté en 2020. <p><i>Registre de concertation #3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs réunions techniques entre Citadia, les collectivités et le CH se sont tenues portant sur la définition des besoins de celui-ci et globalement du projet hospitalier. <p>A chacune des étapes de cette concertation publique, les représentants du CH du Diois en ont été informés.</p>

V. BILAN

Conformément aux articles L.103-2, L.103-3, L.103-3 et L.103-6 du Code de l'Urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), depuis la délibération du 23 janvier 2024 lançant la procédure jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et où sera également soumis le présent bilan de concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants et usagers à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir des avis et remarques multiples.

Les avis exprimés mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie actuel, la prise en compte des mobilités et de l'identité dioise. Les remarques ont également porté sur la programmation modifiée de la ZAC et des avis divergents ont été exprimés concernant la réalisation d'un hôpital au sein de cette ZAC.

L'ensemble des remarques a été pris en compte et des réponses sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet de ZAC a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants.

Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de la Zone d'Aménagement Concerté de Chanqueyras.

ANNEXES

RELATIONS PRESSE

DIOIS SANTÉ CITOYENNETÉ

L'ASSOCIATION DÉNONCE « QUATRE ANS DE PERDUS DANS LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'HÔPITAL »



Comme chaque année depuis trois ans, l'association Diois santé citoyenneté organisait son assemblée générale à Die. Avec pour objet principal l'opposition au projet d'implantation du futur centre hospitalier du Diois à Chanqueyras, lieu choisi par la mairie de Die en 2021. L'association se prépare à une année 2024 bien chargée avec le démarrage prochain de la concertation sur la modification de la ZAC de Chanqueyras.

Environ 160 personnes se sont rassemblées à la salle polyvalente de Die ce vendredi 9 février. Outre le bilan de l'année écoulée, l'association voulait se préparer à 2024⁽¹⁾. Si le conseil municipal de Die a voté le 23 janvier dernier les modalités de la concertation dans la procédure de révision de la ZAC de Chanqueyras, qui s'étalera sur plusieurs mois, l'association a dénoncé "quatre ans de perdus dans le projet de construction du nouvel hôpital".

Alain Maurice, président de Diois santé citoyenneté, est d'abord revenu sur le changement de nom du centre hospitalier "du Diois" et plus "de Die". Pour lui, "ce changement de nom montre que, tout le monde dans le Diois, a le droit de demander des comptes". Daniel Rassat, représentant des usagers du centre hospitalier a décrit le travail réalisé au sein de l'hôpital concernant le projet d'établissement : "Les autorités persistent dans le choix de Chanqueyras, ça pose problème sur l'interprétation qui est faite de ce qui se passe, au niveau de l'hôpital on travaille sur les équipements, les besoins, on est tenu de le faire. Depuis 2017 nous avons des réunions, nous savons combien il y aura de lits, quels seront les équipements", a-t-il déroulé. "Nous

sommes contraints de donner ces informations aux autorités qui vont construire cet hôpital et on se retrouve piégés parce qu'ils pensent que le fait qu'on leur donne ces informations veut dire que l'on est d'accord [sur le choix du site]".

S'organiser pour peser sur la concertation de la ZAC

"Notre objectif sera d'organiser cette concertation publique", a expliqué Alain Maurice. L'association proposera des permanences publiques pour que les habitants puissent venir y chercher des informations en vue de déposer des arguments dans le

Prises de paroles



Un échange avec le public a suivi la présentation des rapports (moral, d'activité et financier). Le docteur Jean-Jacques Weber a été le premier à prendre la parole. Suite à ses pamphlets contre la mairie, relayés largement dans les colonnes de nos confrères du Dauphiné Libéré, le praticien a rappelé qu'il n'était "pas candidat à la moindre élection" et a affirmé prendre la parole en tant que citoyen. "Je suis venu faire un hold-up dans votre association, ce que vous dites est merveilleux (...) mais je suis venu sur un autre schéma. J'ai besoin

cadre de la concertation publique. Le président de l'association a également remis en cause les dates annoncées par la municipalité : "ce qu'a prévu la mairie c'est de nous consulter sur une période très courte". Comme l'a rappelé Isabelle Bizouard, maire de Die, dans nos colonnes, cette concertation concernera la modification de la ZAC de Chanqueyras et pas le choix de l'implantation de l'hôpital déjà acté : "on croyait que Chanqueyras était ficelé", a ironisé Alain Maurice. "Pour l'instant c'est leur hypothèse, forcément on va être confrontés à une concertation expéditive et sur des points très encadrés". Et d'ajouter : "l'hôpital ne se fera pas sous ce mandat".

Diois santé citoyenneté souhaite rencontrer à nouveau les autorités compétentes dans le dossier : centre hospitalier, préfecture, etc. L'association a annoncé s'entourer prochainement d'une "association qui a pignon sur rue" sans pour autant en dévoiler le nom. À suivre...

E.P

(1) Les élus de la majorité municipale n'étaient pas présents lors de cette assemblée générale, une lettre d'excuse a été envoyée à l'association.

de vous pour dire à cette mairie que non c'est non", a-t-il commencé. Jean-Jacques Weber a proposé deux actions : une journée ville morte le samedi (1) et un concert de casseroles sous les fenêtres de la mairie.

Ancien maire de Die et actuel élu d'opposition, Gilbert Trémolet a également pris la parole en rappelant que lors du dernier conseil municipal, l'équipe d'opposition a voté contre la délibération sur la modification de la ZAC. Il a relu les arguments déroulés par son groupe lors de ce vote et a dénoncé un dossier qui ne sera pas prêt "avant l'automne 2025". "En refusant de poursuivre ce qui avait été entamé, Isabelle Bizouard pose deux problèmes : le premier est que nous ne sommes pas certains d'avoir un nouvel hôpital et le deuxième est le logement dans le Diois", a-t-il ajouté.

(1) Le docteur Jean-Jacques Weber dénonçait dans ses pamphlets un centre-ville de Die "qui se meurt".

Les promesses de campagne à l'épreuve du réel

Quelques remarques au sujet de la «conférence de presse» donnée lundi 05/02/2024 par Madame la Maire et la majorité municipale de Die...

Dans le JDD du 09-02-2024 ⁽¹⁾, la municipalité précise «On applique et on travaille le programme, que nous avons annoncé lors de notre campagne, et pour lequel nous avons été élus.» Pourtant en 2019-2020, jamais, à aucun moment, dans aucun document ou communication de campagne, il n'a été clairement annoncé par l'équipe «Die, commune en vie» que serait rediscuté le projet de construction de l'hôpital à Chamargès, ni que le projet de logement à Chanqueyras serait remis en cause, ni qu'il serait question de l'arrivée d'une hélistation en zone urbaine. Par contre, il avait été promis l'implication citoyenne en amont de tout projet structurant...

La majorité municipale fait référence à une "concertation active" concernant la modification de la ZAC de Chanqueyras. "Concertation active", un vocabulaire paradoxal et très éloigné de la réalité !

Ainsi, le JDD rapporte : «Pour l'élue, (Madame la Maire) il ne s'agit pas de faire des observations sur le

choix du terrain pour l'hôpital, puisque ce choix a déjà été tranché par la municipalité.»

- sur le fond, la mairie affiche son engagement à mener une concertation, mais en réalité, elle se contente de suivre les obligations légales concernant la modification d'une ZAC, dont le dessein initial était l'accueil de logements (tel que stipulé dans les documents d'urbanisme en vigueur, validés et approuvés par tous) ;

- sur la forme, proposer une concertation (à la marge) sur un projet déjà acté en amont soulève la question suivante : est-ce véritablement une concertation ? Ainsi se trouve mise en exergue toute l'incohérence entre les déclarations de «participation citoyenne» et les actions effectives de la majorité municipale.

Il est important de souligner que la population s'est déjà clairement exprimée à plusieurs reprises en faveur de l'implantation de l'hôpital sur le terrain de Chamargès, où se

trouve l'actuelle hélistation (3 pétitions au total sur ce thème). Il convient également de mentionner que le personnel hospitalier, lui aussi, a largement approuvé cette option lors d'une consultation au printemps 2021.

Les citoyens, tout comme l'hôpital, ont été exclus du processus décisionnel. Il s'agit d'un choix pris de manière unilatérale par la municipalité et qui ne résulte d'aucune véritable co-élaboration préalable.

En fin de compte, les citoyens sont contraints de "prendre acte" (et au passage de conférer une apparence de légitimité populaire) au sujet de choix majeurs qui façonneront profondément leur quotidien pour les années à venir.

Avec vous Die demain

1. JDD du vendredi 9 février 2024 - Voir en p. 2, l'article intitulé : «De la concertation (relatif à la récente conférence de presse de la mairie de Die).

L'HÔPITAL À CHANQUEYRAS

Un projet cohérent et positif pour l'avenir du Diois

L'hôpital à Chanqueyras est un projet cohérent et positif pour l'avenir du Diois. Ce projet a, jusqu'à maintenant, rencontré beaucoup d'incompréhensions et d'oppositions. Des inquiétudes et questionnements de la part des habitants et riverains de la Zac de Chanqueyras, concernant l'impact et les nuisances potentiels de cette installation. Des inquiétudes et certaines interrogations de la part des hospitaliers, concernant son fonctionnement logistique et son accessibilité.

L'implantation prévue dans la plaine de Chamarges s'est avérée ni faisable ni souhaitable. Le projet de construction sur ce terrain n'a fait l'objet d'aucune étude de faisabilité juridique et urbanistique au moment de son acquisition, malgré les fortes contraintes de ce site : classement en zone agricole, site patrimonial remarquable (SPR) et nécessité de fouilles archéologiques préventives. Un projet d'utilité publique tel que la construction d'un hôpital aurait pu éventuellement justifier la remise en question et le déclassement de ce site, mais pour cela, il aurait été nécessaire de lancer une lourde procédure et de pouvoir démontrer que la réalisation de cet équipement ne peut se faire autrement. Or, la rénovation ou reconstruction sur le site actuel n'a pas fait l'objet d'une étude de faisabilité et le terrain de la ZAC de Chanqueyras, classé en zone constructible, a validé la capacité d'accueillir ce projet.

Au fil des décennies et encore récemment, l'extension urbaine de la ville s'est accentuée sur son côté Ouest. La limitation de l'extension urbaine de la ville sur les zones agricoles de la plaine de Chamarges est un enjeu majeur de préservation de notre qualité de vie et de nos paysages. En classant cette zone en Site Patrimonial Remarquable en 2014 (délibération AVAP : CM du 17/12/2014), l'équipe de Gilbert Trémolet a affirmé cet engagement de protéger cette zone.

Il est nécessaire que la Ville de Die garde une ceinture verte et agricole, pour la production alimentaire, faite de ses meilleures terres de fond de vallée (plaine de Chamarges, jardins du Perrier, Fondeaux et vallon de la route de Romeyer). L'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) nous oblige à trouver les solutions pour «reconstruire la ville sur la ville» et la loi Climat et résilience du 22 août 2021, a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des terres.

La ZAC de Chanqueyras fait partie des espaces déjà urbanisés de la ville, sur son côté Est, tournée vers le Haut-Diois. Le projet initial prévoyait une très forte densité : la

construction de 270 logements, soit 24 logements individuels et une vingtaine d'immeubles de plusieurs étages. Un nouveau quartier voué à accueillir 270 foyers, 600 à 700 habitants, des flux de circulation et des nuisances sonores inévitables. À ce jour, 3 immeubles et 24 maisons mitoyennes, soit 79 logements ont été réalisés, ainsi que la Maison de Santé.

Choisir d'installer un hôpital et un service d'EHPAD dans un quartier d'habitation, c'est créer un nouveau quartier permettant de promouvoir le lien social et intergénérationnel à travers l'accueil d'une population diversifiée : habitants, patients, résidents, familles, visiteurs et personnels soignants. Une proximité avec la vie sociale du quartier pour les malades et résidents, avec des jardins dédiés pour l'EHPAD et ouverts sur des jardins collectifs.

Une bonne insertion de l'hôpital à Chanqueyras permettra de gérer au mieux les flux de circulation sans impacter le reste du quartier résidentiel, avec l'accès par un rond-point au niveau de la route de Valcroissant, desservant également la Maison de Santé. Des navettes entre le centre-ville et le quartier, hôpital et maison de santé, se mettront naturellement en place.

Par ailleurs, la configuration du terrain en pente permettra une bonne intégration architecturale, avec la possibilité d'un niveau en rez-de-chaussée semi-enterré (locaux techniques et stockage) et d'un niveau en étage et rez-de-jardin.

Le fonctionnement de l'hôpital de Die est à considérer dans l'ensemble du groupement hospitalier, en communication avec Valence et les autres unités hospitalières de la vallée. L'emplacement de l'hôpital du côté Est de la ville rajoutera 6 minutes en moyenne pour traverser la ville, minutes à relativiser sur le trajet Die/Valence d'environ une heure de route. La population du Haut-Diois bénéficiera, quant à elle, d'un accès plus facile et plus rapide au centre hospitalier.

La construction d'un nouvel hôpital sera plus fonctionnelle et mieux adaptée qu'une rénovation ou reconstruction sur le site existant, avec un équipement modernisé et attractif pour le personnel hospitalier, une qualité de construction et d'environnement assurant le confort et la bonne prise en charge des patients. Le site actuel de l'hôpital pourra par la suite porter des projets de logements et d'équipements nécessaires au développement de la commune. En parallèle, le nouvel aménagement de la ZAC pourra, vraisemblablement, conserver dans sa partie Nord la réalisation d'un

programme de logements, dont une partie pourrait être dédiée au personnel hospitalier.

La modification de la ZAC de Chanqueyras est entrée dans la phase de concertation, et ce jusqu'au début de l'été. Comme convenu, les documents de travail seront mis à disposition au fur et à mesure de leur établissement sur le site Internet de la mairie et sur place, à l'appui du registre. Le registre est ouvert et le sera jusqu'au mercredi 12 juin inclus, sans possibilité de dématérialisation. En revanche, pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer en mairie, il est possible d'écrire un courrier (postal ou mail à participation.habitante@mairie-die.fr) avec demande d'accusé de réception. Des ateliers publics, sur site et sur table, ainsi que deux réunions publiques sont programmés. Cette concertation, étalée sur plusieurs mois, va permettre de suivre l'élaboration du dossier et de prendre en considération les remarques, les observations, les suggestions et propositions des participants. C'est un processus important qui va permettre, de définir précisément les besoins et de délimiter l'emprise du centre hospitalier et de ses abords, en tenant compte des possibilités d'extension future, et de définir l'ensemble du nouveau programme de la ZAC.

Le bon avancement du projet, en collaboration avec le centre hospitalier, est un enjeu majeur pour le Diois et la prise en charge des parcours de santé. À présent, unissons nos efforts pour que le projet hospitalier soit à la hauteur des besoins du territoire du Diois, avec des services de soins, de consultations et un plateau technique adapté, pour faire face à la prise en charge des soins et des urgences. Unissons nos efforts pour que ce projet se réalise dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

L'équipe de la majorité municipale
de la ville de Die

Calendrier des rendez-vous publics de la concertation :

- jeudi 4 avril (18h30- 20h30) : réunion publique à la salle polyvalente,
- mardi 30 avril (16h à 17h30) : atelier public sur site à Chanqueyras,
- jeudi 30 mai (18h30- 20h30) : ateliers publics sur table en mairie,
- mercredi 12 juin : clôture du registre en mairie,
- mardi 18 juin (18h30 - 20h30) : réunion publique de restitution à la salle polyvalente,
- mardi 2 juillet : présentation du projet de délibération de bilan de la concertation au conseil municipal.

DOSSIER HÔPITAL - Réponse de l'opposition municipale

Sur la question de l'emplacement du futur hôpital/EHPAD, la majorité actuelle voudrait réduire le débat à une simple querelle politique. Tel n'est pas le cas. Il ne s'agit pas d'une question d'idéologie, mais d'enjeux véritables.

En tant qu'acteurs engagés, attachés à la pérennité d'un équipement de santé majeur pour notre territoire, nous sommes avant tout motivés par un sens de responsabilité. Nous le faisons en nous basant sur une analyse pragmatique et en écoutant attentivement les préoccupations de nos concitoyens ainsi que les recommandations des professionnels de santé. C'est de cette manière que, inlassablement, nous trouvons l'impulsion nécessaire pour recentrer le débat sur les questions de fond. Ce projet complexe requiert une approche nuancée, bien loin des simplifications trompeuses qui nous sont servies quotidiennement. Une pièce ronde ne rentre pas dans un trou carré. Même les meilleurs communicants du monde n'y pourront rien : la réalité existe, et les faits sont têtus !

Dans la dernière édition du JDD (08/03/2024), la majorité municipale s'entête à instiller l'idée que pour l'emplacement du futur hôpital tout est clair et inéluctable : ce serait Chanqueyras. Faux !

Ce communiqué, dans son habile formulation, laisse entendre que les jeux sont faits, que le projet est validé, et sous-entend que toute forme de contestation serait désormais inutile et vouée à l'échec. Faux !

Pire encore, certains des arguments avancés altèrent la réalité des faits. Ainsi, ne lit-on pas que par notre vote du 14 décembre 2014 nous aurions classé la Zone de Chamargès en Site particulièrement remarquable (SPR) alors que c'est la loi du 7 juillet 2016 qui a automatiquement attribué ce statut aux ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés existants.

Par ailleurs, qui aurait pu imaginer, en 2014, la construction d'un nouvel hôpital à Die ? Personne ! Pourtant, c'est sous notre mandature que cette décision a été obtenue. Fin 2019, suite à un vote du Conseil de surveillance de l'hôpital de Die, présidé par Gilbert Trémolet, la décision d'acquiescer le terrain de Chamargès a été prise, à l'unanimité (ARS, Conseil de surveillance, président de la CCD, sous-préfet, députée, conseillers départementaux).

L'achat a été finalisé début 2020. À cette époque, les contraintes liées à la pandémie de Covid-19 et le

changement de majorité nous ont empêchés d'entamer les procédures juridiques pour la construction du nouvel hôpital à Chamargès.

Par la suite, pour des raisons idéologiques et politiques, l'équipe de la majorité actuelle a proposé le site de Chanqueyras. Ce n'est pas l'intérêt public d'un hôpital bien situé qui a primé. Ce choix municipal de réorienter le projet a été désavoué lors du Conseil de surveillance du 17 décembre 2021, présidé par Mme Isabelle Bizouard. Les 6 professionnels de santé et représentants des usagers se sont exprimés contre, tandis que seuls 3 élus ont dit être pour. Il faut savoir qu'à plusieurs reprises, notamment lors de la réunion de la CCD du 4 mai 2023 à Recoubéau, le Directeur du Groupement Hospitalier de Territoire a affirmé que "Chamargès est l'emplacement idéal".

Dans un courrier daté du 1^{er} juillet 2021, Monsieur le Préfet déclarait : «le site de Chamargès, actuelle propriété du centre hospitalier, se trouve en zone agricole et en site patrimonial remarquable avec une prescription d'inconstructibilité. L'intérêt général certain que représente un hôpital permettrait d'envisager la consommation de terres agricoles...» La SAFER * ne s'est d'ailleurs pas opposée à l'achat. Un projet d'utilité publique tel que la construction d'un hôpital peut justifier le déclassement de l'infime partie du périmètre concerné.

La procédure pourrait s'appuyer sur des arguments de bon sens et de poids (rappelons que le site accueille l'hélistation médicale en fonctionnement depuis plusieurs années), et ne serait alors qu'une formalité.

Ainsi, sans la demande de changement de site de la part de l'équipe de Mme Bizouard, le projet aurait pu se poursuivre sur Chamargès. La perspective d'une réalisation plus rapide à Chanqueyras nous laisse perplexe.

Depuis mars 2021, l'équipe actuelle s'obstine sur le choix de la ZAC de Chanqueyras, multipliant les études qui vont se poursuivre encore toute cette année, simplement pour en modifier le statut.

Par ailleurs, qu'en est-il des études techniques : réseau électrique, approvisionnement en eau potable, gestion des eaux pluviales, les systèmes d'égouts, la défense incendie. Qu'en est-il de leur dimensionnement ? Qu'en est-il des voies d'accès/desserte, conçues actuellement pour des véhicules de faible gabarit ?

Qu'en est-il du survol et de l'atterrissage de l'hélicoptère ? Rappelons, que le projet de construc-

tion ne se conçoit qu'avec l'hélistation médicale à l'intérieur de l'enceinte hospitalière. Une exigence capitale qui est totalement omise dans l'article de la semaine dernière.

Qu'en est-il d'un EHPAD à dimension humaine et de plain-pied ?

Relevons également que dans son argumentaire, la majorité municipale ne voit pas l'intérêt de construire des logements neufs à Chanqueyras. Pourtant, le besoin en logements sociaux et en primo accession à la propriété est flagrant. Ce ne sont pas les quelques dizaines de logements dans le cadre de l'OPAH qui vont changer la donne.

En ce qui concerne notre équipe, la construction de ce nouveau quartier allait de pair avec l'aménagement de la sortie Est de Die, entre le rond-point de la route de Romeyer et celui de Chanqueyras, offrant ainsi une nouvelle affluence significative aux commerces du centre-ville.

Enfin, des questions cruciales sont purement et simplement passées sous silence, ignorées, esquivées. Quelle est la valeur du terrain de Chanqueyras qui serait vendu à l'hôpital ? Quelle est l'ampleur des surcoûts engendrés, et comment cela pourrait-il impacter le projet ? Serait-il seulement viable au plan financier ?

Préserver la continuité républicaine, c'est primordial pour tenir le cap sur les projets d'envergure pour le territoire. Deux programmes, qui allaient structurer notre bassin de vie pour les dizaines d'années à venir, sont aujourd'hui en péril :

- la poursuite de la ZAC de Chanqueyras, un outil d'aménagement stratégique alors que la commune est en pleine crise de logement.

- la dynamique d'implantation de l'hôpital en aval de Die (en continuité de l'hélistation médicale déjà fonctionnelle, renforçant la sécurisation des urgences et les transferts du quotidien vers les plateaux techniques de Valence).

Nous l'affirmons clairement, car c'est l'évidence même : l'implantation de l'hôpital à Chamargès est un projet cohérent et bénéfique pour l'avenir du Diois, le seul qui vaille pour la pérennité de cet établissement de soins, garant de la santé de l'ensemble des habitants du territoire et des conditions de travail des professionnels.

Les élus de l'équipe AVDD, groupe d'opposition municipale : Gilbert Trémolet, Marylène Moucheron, Christian Rey, Agathe Laville, Thomas Bechet, Lætitia Orand.

(* Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)

L'HÔPITAL DU DIOIS À CHANQUEYRAS

Réaction de l'intersyndicale CFDT santé-sociaux, FO, SUD-santé et les Représentants des Usagers du centre hospitalier du Diois

Nous avons hâte

En tant que professionnels de santé et représentants des usagers nous tenons à remercier l'équipe de la majorité municipale pour leur article paru dans le JDD du 8 mars intitulé «L'hôpital à Chanqueyras, un projet cohérent et positif pour l'avenir du Diois».

Vous estimez répondre à : «nos inquiétudes et questionnement concernant son fonctionnement logistique et son accessibilité.»

Nous avons hâte

Hâte d'avoir, grâce à la topographie en pente du terrain, un niveau semi-enterré du bâtiment créant ainsi un futur rez-de-jardin à flanc de colline, tous deux creusés pour l'occasion. Ce niveau qui, selon le plan, doit accueillir le service des urgences, d'imagerie médicale et le pôle des consultations externes, en plus de la logistique et de la technique. Nous avons hâte de nous retrouver semi-enterrés.

Nous avons hâte

Hâte de voir nos résidents d'EHPAD descendre deux étages pour accéder aux jardins qui en raison de la pente du terrain, ne seront accessibles que par des voies... en pente, donc relativement peu adaptées aux résidents en perte d'autonomie et personnes à mobilité réduite.

Nous avons hâte

Hâte de traverser la ville et d'emprunter ce futur joli rond-point (pas encore là) qui nous amènera tous sur le chemin de notre hôpital. Il sera emprunté par les secours, les véhicules de livraison (camions d'oxygène, etc.), le personnel travaillant de jour comme de nuit. En 2023 : 6 449 passages aux Urgences, 6 860 patients venus consulter les spécialistes, sans compter les visiteurs rendant visite aux patients et résidents de l'EHPAD. Surtout, n'oubliez pas de différencier les accès. Il sera nécessaire d'installer un panneau à l'entrée habituelle du lotissement de Chanqueyras afin d'interdire ce passage à ceux qui voudront se

rendre à l'hôpital.

Nous avons hâte

Faisant partie du groupement hospitalier Drôme-Ardèche-Vivaraï, nous nous réjouissons de voir notre hôpital, en particulier son service d'Urgences (point de départ des prises en charges sensibles), se tourner vers le Haut-Diois et non vers nos plateaux techniques, tous situés dans la vallée du Rhône. C'est logique.

La commune de Lus-la-Croix-Haute, où les transports d'urgences sont dirigés vers le 38 ou le 04, saura certainement vous en être reconnaissante.

Le lien entre l'hôpital et l'EHPAD du Fil de soi n'est jamais évoqué. Les professionnels naviguant entre les 2 sites, plusieurs fois par jour, seront ravis de perdre leur temps si précieux aux dépens des résidents en traversant l'agglomération. Ces résidents qui verront d'ailleurs leur prise en charge dégradée en cas d'urgence, en raison de l'éloignement de l'hôpital.

Nous sommes contents

Content de savoir qu'un centre hospitalier ainsi qu'une hélistation en plein quartier résidentiel fera moins de bruit que les logements prévus initialement.

Ah oui ?

Dans cet article, des lignes et des lignes de texte sur l'utopie d'un futur centre hospitalier à Chanqueyras, mais pas un mot sur l'hélistation ! Hélistation médicale, composante indissociable du projet, devant être accrochée à notre hôpital, et qui dans le projet surréaliste qui nous est présenté, se retrouverait paraît-il sur le toit, au-dessus de l'EHPAD. Jamais, depuis l'achat du terrain à Chamarges en 2020, l'hôpital n'a validé un autre choix, rappelons-le !

Nous avons hâte

Dans nos remparts, à quoi aspirons-nous ? Quel est notre quotidien ? Comment accueillons-nous nos patients, nos résidents ?

Nous aussi, avons le droit de parler utopie. Nous aussi nous voulons rêver.

Un hôpital sur un terrain plat, en lien direct avec notre établissement hospitalier de référence (Valence), une hélistation bien positionnée, juste-là, accrochée au service des Urgences, un EHPAD en rez-de-chaussée avec de vastes terrasses, des jardins, des bancs ombragés par des arbres, permettant aux patients/résidents de profiter de la présence de leurs proches.

Des unités de soins à taille humaine, des chambres individuelles avec salle de bains. De la place, de la place pour travailler dans des conditions optimales et pouvoir, un jour, se développer (encore). Une priorité à la sécurité sanitaire, pour vous, pour nous, pour toutes et tous, ce qui évitera bien des événements indésirables.

Malheureusement la vie n'est pas une utopie, nous ne nous comprendrons jamais.

Soyons honnêtes

Les difficultés pour accéder et stationner à l'hôpital son légendaires, nous souffrons d'une impossibilité d'évolution liée à notre enclavement, à la fois dans les remparts et au sein du tissu urbain qui l'a progressivement entouré.

Après 228 ans dans les remparts, nous avons l'opportunité d'en sortir ! Si Chanqueyras est validé, le centre hospitalier du Diois restera confiné. La seule chose dont nous sommes certains c'est que ni vous, ni nous, ne verrons posée la première pierre de cet hôpital d'ici deux ans, avec le risque de voir notre hôpital actuel s'affaiblir en un simple dispensaire. Et ça, ce ne sera ni de la faute de l'hôpital, ni de celle de son personnel, ni de celle des représentants des usagers.

Nous avons hâte.

Intersyndicale du centre hospitalier du Diois CFDT santé sociaux, FO, SUD santé et les représentants des usagers

Actualités

MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS UNE RÉUNION PUBLIQUE HOULEUSE

Il est en général assez rare qu'une réunion sur une modification d'un document d'urbanisme, procédure assez complexe, mobilise les foules. Bien évidemment, la modification de la ZAC de Chanqueyras à Die est l'exception qui confirme la règle. Puisque, naturellement, les opposants à l'installation de l'hôpital sur ce quartier de la ville se sont mobilisés en grand nombre lors de cette réunion pour dire une nouvelle fois leur opposition à cette implantation. Environ trois cents personnes, dont la plupart hostile au projet, se sont pressées à cette rencontre organisée par la ville de Die et la communauté des communes.

Des personnels de l'hôpital, en blouse blanche avec des autocollants «on est les oubliés», avaient particulièrement soigné leur entrée pour être sûr de ne pas passer inaperçus et faire entendre leur inquiétude.

Une volonté de pédagogie

Difficile dans le contexte de faire de la pédagogie, l'objectif que s'était fixé Céline Préget, du bureau d'études Citadia. Pendant une demi-heure, elle s'est attelée à faire comprendre ce qu'est une ZAC (un outil d'urbanisme qui définit une zone d'aménagement concerté, qui permet de diviser du foncier, de financer les équipements publics), et de présenter les étapes nécessaires avant de prétendre pouvoir modifier ce document d'urbanisme, pour «adapter le programme des constructions des équipements publics aux conditions d'accueil de l'hôpital».

Céline Préget a déroulé les objectifs

initiaux de la ZAC, mise en place en 2012, insistant sur une maîtrise foncière publique à 75% du périmètre.

Concernant l'état des lieux du programme, à ce jour ont été réalisés un parc public, des voiries, une maison de santé, 24 maisons individuelles, ainsi que 58 logements collectifs (24 dans le domaine privé et 34 côté DAH).

Sur la maîtrise foncière publique, il reste de disponible 7700 m² sur le lot 1 (le plus au Nord), 15 100 m² sur les lots centraux 2 et 3 et 5000 m² sur le lot 4.

Toujours dans l'état des lieux, elle a indiqué (les normes ayant évolué) que les équipements réalisés il y a 10 ans (notamment les voiries), ne sont plus suffisamment dimensionnés pour les 270 logements initialement prévus au programme de la ZAC, et devront être repris. Enfin concernant les équipements publics, il reste à réaliser le giratoire sur la RD 93 pour faciliter l'entrée de la zone et l'accès à la route de l'abbaye et une voirie à l'arrière du bâtiment de DAH, ainsi que les jardins familiaux.

Sur la modification proposée, outre la conservation de l'existant, la nouvelle programmation vise à intégrer les 16 000 m² réservés à l'hôpital et l'EHPAD (pour une emprise bâtie de 5 200 m² soit 2 ou 3 étages), 14 000 m² pour d'autres programmes, dont la construction d'une quarantaine de logements (maisons individuelles, habitats intermédiaires, petits collectifs), et des espaces de stationnement ou de logements, l'aménagement du giratoire.

Une réunion houleuse

Si, au préalable, la maire de Die, Isabelle Bizouard qui introduisait la réunion avait sollicité «du calme, du respect et de l'écoute», on peut dire que ce ne fut pas le cas dans une réunion où beaucoup de personnes ont exprimé leur colère. Lorsque Céline Préget a commenté l'image sur l'analyse foncière laissant entendre que la maîtrise foncière publique permettait d'accueillir l'hôpital plus une offre de logement qui répond à la capacité d'absorption de la commune, la salle a manifesté son opposition, comme sera hué plus tard l'aménagement du giratoire «pour améliorer la gestion des flux». Pendant plus d'une heure les interventions du public se sont succédées, essentiellement concernant le sujet de l'implantation de l'hôpital et pour redire l'hostilité à cette implantation dans la zone de Chanqueyras.

Beaucoup de questions sont revenues sur le choix de l'hôpital à Chanqueyras, la question des flux (la traversée de la ville en période estivale notamment, ou le lien avec l'hélistation, l'éloignement avec le Fil de Soi). Une partie des échanges se sont cristallisés sur la taille du foncier réservé pour le centre hospitalier du Diois : «trop juste», «trop petit», «qui ne correspond pas aux besoins» a estimé la salle, notamment les hospitaliers. «Les chiffres en m² sont ceux qui ont été demandés par l'hôpital lors des dernières réunions techniques en janvier 2024» a rétorqué Isabelle Bizouard, ajoutant que le centre hospitalier avait aussi fait la demande

d'une possibilité d'extension de 20% (pour prévoir l'avenir). La maire a tenté de recadrer le débat sur les compétences de chacun : «la commune a pour mission de proposer un terrain possible sur le plan de l'urbanisme», «la communauté de communes est dans la programmation des documents d'urbanisme» et l'hôpital (en lien avec l'ARS et l'État) s'occupe de l'architecture du bâtiment et donc de la demande de permis de construire.

L'autre pierre d'achoppement était sans surprise «l'hélicoptère» ou plutôt la surface sur laquelle celui doit atterrir, là encore «incompatible» pour la tranquillité du quartier, selon la salle. La maire de Die a précisé que la demande administrative (si l'hélistation était réalisée sur le toit du bâtiment) devrait être conduite par le centre hospitalier.

Alain Maurice a pris la parole au nom de l'association Diois Santé Citoyenneté pour des précisions sur le calendrier et sur l'étude d'impact environnementales, mais aussi sur l'hélistation, les surfaces au regard des besoins exprimés en 2021 et sur les solutions de substitutions et réclamant une nouvelle fois une étude sur Chamargès. Intervention largement applaudie par la salle.

Eric Sicard, adjoint au foncier, a répondu en évoquant à nouveau les différents scénarios et le travail de comparaison sur les sites, la réglementation actuelle et la conclusion sur la faisabilité à Chanqueyras. Céline Préget a indiqué également que la modification de la ZAC, relevait de la «procédure au cas par cas» et que la mission régionale

de l'autorité environnementale serait bien évidemment saisie et toutes les études nécessaires, dans le respect des normes légales en vigueur, seraient produites.

Sur la forme, l'ancien maire de Die, Gilbert Trémolet, a critiqué la présentation et l'absence de présentation des scénarios alternatifs. Enfin chacun a accusé l'autre de ne pas «s'entendre», de ne pas «s'écouter» et chacun est resté sur ses positions.

En guise de conclusion de la réunion, les personnels ont manifesté une nouvelle fois leur désaccord en reprenant l'air de la chanson de Gauvain Sers, Les Oubliés, dont ils avaient savamment modifié les paroles «on est les oubliés, hospitaliers bafoués, les justes bons à soigner qu'on ne veut pas écouter».

SLC

Les prochaines étapes de la modification de la ZAC

- **Mardi 9 avril** : atelier de travail avec l'hôpital
- **Mardi 30 avril** (16h à 17h30) : atelier public sur site à Chanqueyras
- **Jeudi 30 mai** (18h30- 20h30) : ateliers publics sur table en Mairie (sur réservation – jauge 80 personnes)
- **Mercredi 12 juin** : clôture du registre en Mairie.
- **Mardi 18 juin** (18h30- 20h30) : réunion publique de restitution à la salle Polyvalente.
- **Mardi 2 juillet** : présentation du projet de délibération de bilan de la concertation au Conseil Municipal

VILLE DE DIE - Modification de la ZAC de Chanqueyras



De la concertation

Dans le cadre de la modification de la ZAC de Chanqueyras, la concertation initiée par la ville de Die en lien avec le cabinet Citadia n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Après une réunion publique de lancement houleuse, une balade urbaine mouvementée sur site, la municipalité n'était pas au bout de ses peines avec l'atelier proposé ce jeudi 30 mai.

Cette fois, c'est la logique de la chaise vide qui a prédominé. Ceux qui se sont mobilisés voulaient parler de l'hôpital, ou plutôt continuer à dire leur opposition à l'implantation du centre hospitalier à Chanqueyras. Et on peut penser que ceux qui ne sont pas venus, mais qui aurait été intéressés par le sujet, n'ont pas voulu être entraînés une fois de plus dans le débat unique sur l'hôpital.

Le jeu de la chaise vide

Pour éviter tout débordement et offrir un espace de travail, il avait été demandé aux participants de s'inscrire au préalable. Une proposition qui avait suscité des critiques de la part des opposants à l'implantation de l'hôpital sur ce quartier de la ville, certains avaient même envisagé une inscription massive pour saturer les inscriptions.

Finalement, sur les 70 places ouvertes, 55 personnes s'étaient préalablement inscrites, mais seulement 17 se sont présentées dans la salle de la mairie.

Puis, après le préambule des urbanistes du bureau d'études présentant le cadre de la réunion (qui fait quoi dans ce dossier) et invitant les participants à se réunir en groupe pour passer à la phase d'atelier, la salle s'est vidée. Seule une poignée de personnes est restée. Comme une des personnes l'a exposé avant de partir, entraînant une grande partie des présents : «Je ne me sens pas concernée». Elle a justifié son départ car elle pensait qu'on allait parler de l'hôpital, pas de mobilité, ni participer ou encore moins avoir à donner son avis sur ces questions.

Dialogue de sourds

«Ce n'est pas l'hôpital en lui-même, ce sont les conditions d'accueil de l'hôpital» a tenté d'expliquer Céline Préget, en rappelant les principes d'urbanisme qui conditionnent cette modification de la ZAC. «L'hôpital est une thématique par rapport à tout le reste» a-t-elle ajouté. L'urbaniste a ensuite expliqué que lors de la balade sur le site, de nombreux questionnements avaient émergé autour des problématiques de mobilités, de déplacements, de sécurisation dans les déplacements piétons et l'idée du bureau d'études était justement de creuser cette thématique avec les personnes concernées qui habitent ou utilisent ce quartier.

Visiblement, les personnes présentes n'étaient pas volontaires pour jouer le jeu, et l'une finira par avouer : «Répondre à votre demande, c'est entrer dans une manière de voir, dans quelque chose que l'on ne veut pas voir». «On n'aurait autre chose à dire ! Vous avez le courage de nous interpeller là-dessus. Nous, on vous laisse la possibilité de vous exprimer. Tout est permis, il n'y a pas de censure» reprendra l'urbaniste, qui reposera une fois de plus le contexte et le principe de la modification de la ZAC. «Ce qui était affiché, écrit sur les supports pour ce soir, c'était le travail sur la ZAC. Nous ne sommes pas en train de prendre les gens en traître. Venir et s'en aller là, c'est dommage !» estimera-t-elle, en tentant de retenir les participants. «On ne demande pas aux gens de dire soyez d'accord avec nous ! On fait notre travail en fait».

Quatre personnes sont tout de même restées pour échanger avec les élus et les techniciens du bureau d'études Citadia. L'une voulait savoir comment seront implantés les bâtiments, et qu'est-ce que l'on va édifier sur ces terrains. «C'est justement là-dessus que l'on voulait travailler, savoir ce que vous pensez !» dira, dépitée, une autre urbaniste du cabinet Citadia. «C'est bien cela le sujet, c'est dire, qu'est-ce que l'on voit et à quel endroit. C'est ça le sujet de ce soir !» ajoute Céline Préget.

Pour un autre participant, ce travail d'expertise revient au bureau d'études et pas aux participants qui ne sont pas compétents là-dessus. «Ce genre d'exercice n'apporte rien» poursuit-il.

«On fait cela partout et les gens y arrivent, je ne vois pas pourquoi cela ne marcherait pas à Die» répondra une urbaniste du cabinet Citadia, ajoutant «vous avez la compétence de l'usager».

Un participant explique qu'à la retraite il a souhaité avec sa compagne s'installer sur Die. Il est venu à cette réunion pour faire prendre conscience à la commune des problématiques en matière de logements, de la pénurie de logements. Témoignant des échecs de sa recherche depuis deux ans d'une petite maison de 80 m² avec jardin à des prix raisonnables, il pointait «une pénurie volontairement créée», «des prix déraisonnables pratiqués par les vendeurs» et «la nécessité d'ouvrir l'urbanisme à la construction individuelle», pourquoi pas à Chanqueyras, puisque «la ZAC initiale prévoyait 270 logements et que seulement une centaine ont été faits».

L'atelier a finalement tourné court et les élus ont échangé autour de la politique d'urbanisme de la ville de Die, justifiant le choix du terrain pour l'hôpital. Isabelle Bizouard rappelant l'historique du dossier et pourquoi le choix avait été fait de proposer d'implanter le nouvel hôpital sur Chanqueyras, terrain urbanisé de la ville, qui a tenu compte des demandes du centre hospitalier de Die, avec lequel, elle et la communauté des communes ont échangé. Bref, ce soir-là on n'a pas vraiment avancé sur les problématiques du quartier de Chanqueyras. Quand à la concertation, dire que c'est un échec est peut-être aller un peu vite en besogne, mais cela pose clairement le problème du sens que chacun entend dans ce terme. Pour les uns, c'est offrir un espace de dialogue, ce qui était clairement le cas ce soir-là, pour d'autres, c'est entendre ou plutôt prendre en compte son point de vue. Mais la chaise est restée vide !

Il reste néanmoins quelques jours à la concertation, dans le cadre de la ZAC de Chanqueyras, de se faire, puisque le registre mis en place dans le hall d'accueil de la mairie est accessible jusqu'au 12 juin et qu'une dernière réunion publique de bilan de concertation aura lieu le 20 juin à 18h30 à la salle polyvalente.

SLC

Pays de Die

MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS
LA DERNIÈRE RÉUNION PUBLIQUE

Dans le cadre du processus de concertation publique, lancé par la ville de Die en début d'année, visant à modifier le programme de la ZAC de Chanqueyras, une dernière réunion publique avait été programmée ce jeudi 20 juin à la salle polyvalente. Cette réunion, à laquelle environ 130 personnes ont participé, avait pour objectif de clôturer la concertation publique avant le prochain vote en conseil municipal le 9 juillet prochain. Autant le dire tout de suite, cette rencontre a pris la même allure que la première réunion publique du 4 avril dernier : beaucoup d'hostilités dans la salle et un public principalement (quasi exclusivement) contre le projet d'implantation de l'hôpital à Chanqueyras.

Une grande partie du public était venue à l'issue de la marche citoyenne proposée par l'association Diois Santé Citoyenneté (voir ci-dessous). Le public n'était d'ailleurs pas vraiment intéressé par le sujet de la réunion, l'essentiel des questions ou autres interpellations n'avaient que pour objectif de dire une fois encore son opposition à Chanqueyras et sa préférence d'une implantation de l'hôpital à Chamargès.

Bilan de la concertation

En préambule, Céline Préget du bureau d'études Citadia a tenté (ce qui ne fut pas toujours facile) en préambule de repositionner le sujet sur la procédure de modification de la ZAC, les compétences de chacun (qui fait quoi) entre la commune qui définit les objectifs et doit s'assurer des conditions d'accueil de l'hôpital, en termes d'emprise foncière, et des équipements publics de la ZAC, la CCD qui s'occupe du cadre réglementaire (compatibilités des documents d'urbanisme) et l'Etat (garant des procédures) et l'hôpital à qui il reviendra *in fine* de déposer le permis de construire pour le bâtiment qu'un architecte aura conçu. L'urbaniste de Citadia a fait le point sur les différents ateliers du 30 avril (balade au cœur du site où 60 personnes sont venues) et l'atelier sur table du 30 mai qui a raté ses objectifs (voir JDD du 7 juin).

La mairie avait mis en place dans le hall de l'Hôtel de ville des registres (4 livrets ont été remplis).

Parmi les grandes thématiques qui ont émergé, le bureau d'études a fait ressortir les questionnements autour de l'habitat et du cadre de vie, de l'accès au quartier (mobilités), des équipements, du foncier et des procédures.

Ce sont à la fois la gestion des nuisances sonores et des covisibilités entre l'habitat résidentiel et l'hôpital (ce qui induira un travail sur l'implantation et l'orientation des bâtiments pour limiter les nuisances par exemple), la gestion des flux des véhicules dans le quartier et l'accès (qui nécessitera la mise en place d'un giratoire sur la RD93 pour la connexion au quartier, de réaménager les voiries trop étroites, de bien étudier la taille du stationnement prévu pour l'hôpital). Des interrogations ont aussi porté sur la taille de l'hôpital et d'une emprise adaptée aux besoins actuels et futurs, sur le parc de loisirs (espace

vert central très utilisé et apprécié avec des équipements à compléter). L'urbaniste a aussi répondu sur le foncier disponible (non pas le choix du terrain qui ne fait pas partie de cette procédure) mais de la maîtrise publique du foncier. «À date, l'implantation de l'hôpital se fera sur des terrains communaux maîtrisés. Aucun besoin d'expropriation» a-t-elle indiquée.

Sur la zone agricole et la modification du SPR (Site patrimonial remarquable) sur le secteur de Chamargès, l'urbaniste a précisé que la réglementation actuelle voulait que «pour construire en zone non urbanisée, il faut démontrer que cela n'est pas possible ailleurs (or, il y a du foncier disponible à Die dans la ZAC)». Une remarque qui a déclenché la réprobation de la salle. Néanmoins, l'urbaniste a poursuivi son explication en indiquant que «plusieurs procédures lourdes et complexes seraient à mener pour le déclassement de la zone agricole et la révision du SPR.

Enfin concernant les attentes de l'autorité environnementale, pour l'urbaniste la demande de révision de la ZAC de Chanqueyras (faisant moins de 10 ha) sera soumise à une procédure dite de «cas par cas» qui définira s'il y a ou non besoin d'une étude d'impact selon les règles et lois applicables en 2024. Lors de la création de la ZAC, il n'y a pas eu d'études effectuées.

Ce point fera bondir le président de Diois Santé Citoyenneté qui n'a pas la même interprétation.

Évolution du programme

Concernant la réalisation de la ZAC, aujourd'hui 24 maisons individuelles et 58 logements collectifs ont été construits (270 logements avaient été inscrits au programme initial dont 30 maisons groupées), côté équipements publics, outre les réseaux, la voirie du mail central, le parc ont été faits. Concernant les équipements publics il faudra réaliser un rond-point, les jardins partagés, des esplanades.

Parmi les pistes émises par le bureau d'études pour faire évoluer et poursuivre le programme de la ZAC, est évoqué l'adaptation de la voirie la mise en place un plan de circulation, l'aménagement du parc de loisirs (complément).

12 500 m² (total des surfaces bâties) seraient réservés à la construction de l'hôpital et de l'EHPAD (soit au total 5 500 m² au sol).

Pour répondre à la demande de logement actuel, le bureau d'études propose «plus de logements individuels ou intermédiaires» et des surfaces plus importantes pour les familles (T3).

Enfin, sur la réservation des zones, le bureau d'études a fait deux hypothèses, la première avec une réserve foncière de 16 200 m² pour le centre hospitalier et l'EHPAD (voir schéma), la gestion des flux des véhicules dans le quartier et l'accès (qui nécessitera la mise en place d'un giratoire sur la RD93 pour la connexion au quartier, de réaménager les voiries trop étroites, de bien étudier la taille du stationnement prévu pour l'hôpital). Des interrogations ont aussi porté sur la taille de l'hôpital et d'une emprise adaptée aux besoins actuels et futurs, sur le parc de loisirs (espace

nouveaux logements. Dans l'hypothèse n°2, le foncier réservé au centre hospitalier (+ EHPAD) passerait à 21 000 m² (ce qui nécessiterait de repositionner le parc paysager sur une partie de la zone nord, la construction de logements se ferait alors sur la partie sud (24 logements dont 4 en individuel groupé et 20 en petit collectif sur 2 étages (secteur qui prévoyait 19 logements collectifs). La mairie laisserait le choix des scénarios à l'hôpital.

À l'issue de la présentation, le cabinet Citadia a projeté des images de références d'hôpitaux construits récemment. Des images qui ont elles aussi suscité des commentaires négatifs «car tous les terrains sur lesquels étaient présentés les hôpitaux étaient plats» ont reproché des intervenants dans le public.

Toujours contre

Sans surprise, les questions ou les commentaires qui ont fusé de la salle portaient tous sur l'implantation de l'hôpital à Chanqueyras ou plutôt sur le refus de l'installation du centre hospitalier sur ce quartier de la ville, lui préférant Chamargès. Pas de variation dans les échanges plutôt vifs et parfois houleux. Les réponses fournies par le bureau d'études ou les élus ne convenant pas à la salle.

Pendant plus d'une heure, dans un climat électrique, les différents intervenants ont posé des questions sur le prix des études, le prérequis sur l'hébergement, sur le calendrier de la procédure réalisation, sur les coûts des terrains, sur les coûts d'implantation, sur les liens avec l'hôpital et le cahier des charges à respecter. Les représentants syndicaux se sont aussi exprimés estimant que dans ce dossier, la mairie n'allait pas dans le sens de la volonté du personnel : «vous travaillez contre nous».

«Ce n'est pas sérieux, on va dans le mur» commentera également le président de Diois Santé Citoyenneté, Alain Maurice qui sera



Hypothèse 1

Hypothèse 2

Construction d'un hôpital neuf + EHPAD

largement applaudi par la salle.

Sur l'estimation financière des terrains, alors que le bureau d'études indiquait qu'à ce stade, il n'était pas en mesure de chiffrer ce coût, plusieurs interventions veulent croire que ce sera de «surcoûts» pour l'hôpital.

Pour la salle, la solution de Chamargès aurait été plus simple. «Normalement on n'achète pas un terrain avant de savoir si on peut faire un projet» argumentera Céline Préget qui rappelle les procédures complexes pour une installation classée comme un hôpital. «Il y aura des procédures spécifiques pour les installations classées pour l'environnement. Et il y a de grande chance que l'hôpital fasse l'objet d'une étude d'impact même si la ZAC peut en être exemptée. C'est deux choses différentes» poursuit-elle.

«Qui pourrait penser qu'une municipalité ne voudrait pas d'un hôpital ? Qui pourrait penser que le pourrissement d'une situation c'est le fait de la municipalité elle-même et que son maire s'en réjouit ? finira par demander la maire de Die qui, assise au côté de son adjoint en charge de l'urbanisme Eric Sicard sera peu intervenue durant la soirée. Chaque intervention étant ponctuée de huée.

«Vous vous trompez» répondra-t-

elle expliquant aussi que les délais du côté de la mairie, de la communauté des communes et de Citadia «sont tenus». «Toute personne qui a été élue sait que les délais pour les transformations des documents d'urbanisme sont longs et parfois plus long quand c'est une zone non constructible et en Site patrimonial remarquable, alors qu'au niveau de la ZAC nous sommes sur un terrain constructible. Il n'y a pas de miracle que je sache, si vous décidez de construire une maison, quand vous achetez le terrain, vous vous souciez de savoir s'il est constructible ou pas. Notre travail, à nous collectivité est de faire les études nécessaires, de mettre les financements nécessaires sur Chanqueyras pour permettre l'installation d'un établissement hospitalier. Nous avons bien compris qu'une partie de la population et surtout vous, êtes contre. Je ne vais pas arriver ce soir à vous convaincre. En revanche, je peux vous dire que nous travaillons sérieusement» tentera de dire encore la maire dont l'intervention sera une nouvelle fois huée.

Prochaine étape le 9 juillet, avec la présentation du bilan de la concertation en conseil municipal. À suivre.

SLC

PROJET D'HÔPITAL À CHANQUEYRAS

DIOIS SANTÉ CITOYENNETÉ EST TOUJOURS CONTRE



slogans : «Chanqueyras, stade terminal pour l'hôpital» ou encore «Mairie de Die, CCD, entreprises privilégiées, hôpital du Diois méprisé».

Les manifestants ont fait un arrêt devant la mairie de Die : «On entend souvent une certaine fatalité», a argumenté Alain Maurice, président de Diois santé citoyenneté. Les représentants syndicaux ont pris la parole, ainsi que Daniel Rassat, représentant des usagers et vice-

président du conseil de surveillance du centre hospitalier et Gilbert Trémolet, élu d'opposition et ancien maire de Die. Ils ont répété que «rien n'était fait» juridiquement parlant. «On ne nous entend pas», a soutenu Alain Maurice. Il a appelé à ne pas forcément rester à la réunion qui suivait : «Ça ne sert à rien de rester dans des lieux où on n'est pas écouté».

E.P

Environ 130 personnes ont manifesté ce jeudi 20 juin au départ du centre hospitalier du Diois jusqu'à la salle polyvalente où se tenait la dernière réunion publique concernant la modification de la ZAC de Chanqueyras.

Quelques blouses blanches et une grosse partie des adhérents de Diois santé citoyenneté ont défilé dans les rues de Die entonnant plusieurs



ACTUALITÉS

LA CONSULTATION A DÉBUTÉ : MISE À DISPOSITION D'UN REGISTRE

Accueil » Actualités » La consultation a débuté : mise à disposition d'un registre

Consultation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras pour accueillir un établissement de santé

Depuis juin 2023, un cabinet d'étude a été retenu, par la commune de Die et la Communauté des Communes, pour la modification nécessaire de la ZAC de Chanqueyras et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Lors du conseil municipal du 23 janvier 2024, les modalités de concertation ont été votées. Cette concertation, menée sur plusieurs mois, a pour objet non pas de rediscuter du choix du lieu d'implantation de l'hôpital, mais de prendre en considération les remarques et propositions des participants concernant son implantation au sein de Chanqueyras, et va permettre de suivre l'élaboration du dossier.

La phase de concertation se déroule selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public, accessible sur les horaires d'ouverture (du lundi au vendredi > 8h30-12h / 13h30-16h) jusqu'au 12 juin 2024 ;
- Parution des informations et documents tout au long de la concertation, au fur et à mesure de leur établissement, sur le site internet de la commune ;
- Organisation de deux réunions publiques.
- Organisation d'ateliers de concertation/co-construction avec les différents acteurs du projet, y compris les habitants ;

Les dates seront communiquées en amont de chaque événement, pour garantir une large participation.

Cette première phase de co-construction du projet aboutira à une délibération pour tirer le bilan de la concertation en conseil municipal, au début de l'été 2024.



ACTUALITES

CONCERTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

Accueil > Actualités > Concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras

L'hôpital à Chanqueyras : un projet cohérent et positif pour l'avenir du Diois

Ce projet a, jusqu'à maintenant, rencontré beaucoup d'incompréhensions et d'oppositions. Des inquiétudes et questionnements de la part des habitants et riverains de la ZAC de Chanqueyras, concernant l'impact et les nuisances potentiels de cette installation. Des inquiétudes et certaines interrogations de la part des hospitaliers, concernant son fonctionnement logistique et son accessibilité.

L'implantation prévue dans la plaine de Chamargis s'est avérée ni faisable ni souhaitable. Le projet de construction sur ce terrain n'a fait l'objet d'aucune étude de faisabilité juridique et urbanistique au moment de son acquisition, malgré les fortes contraintes de ce site : Classement en zone agricole, Site Patrimonial Remarquable (SPR) et nécessité de fouilles archéologiques préventives. Un projet d'utilité publique tel que la construction d'un hôpital aurait pu éventuellement justifier la remise en question et le déclassement de ce site, mais pour cela, il aurait été nécessaire de lancer une fouille préventive et de pouvoir démontrer que la réalisation de cet équipement ne peut se faire autrement. Or, la rénovation ou reconstruction sur le site actuel n'a pas fait l'objet d'une étude de faisabilité et le terrain de la ZAC de Chanqueyras, classé en zone constructible, a validé la capacité d'accueillir ce projet.

Au fil des décennies et encore récemment, l'extension urbaine de la ville s'est accentuée sur son côté Ouest. La limitation de l'extension urbaine de la ville sur les zones agricoles de la plaine de Chamargis est un enjeu majeur de préservation de notre qualité de vie et de nos paysages. En classant cette zone en Site Patrimonial Remarquable en 2014 (Délibération ANRP - DM du 1/12/2014), l'équipe de Gilbert Tremollet a affirmé cet engagement de protéger cette zone.

Il est nécessaire que la Ville de Die garde une vocation verte et agricole, pour la production alimentaire, faite de ses meilleures terres de fond de vallée (Plaine de Chamargis, Jardins du Petit, Fontaines et vallée de la route de Romeyer). L'élaboration du PLOI (Plan local d'Orientation Intercommunale) nous oblige à trouver les solutions pour « reconstruire la ville sur la ville » et la loi Climat et résilience du 27 août 2021, a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des terres.

La ZAC de Chanqueyras fait partie des espaces déjà urbanisés de la ville, sur son côté Est, tournée vers le Haut-Diois. Le projet initial prévoyait une très forte densité : la construction de 200 logements, soit 24 logements individuels et une vingtaine d'immeubles de plusieurs étages. Un nouveau quartier voué à accueillir 200 foyers, 600 à 700 habitants, des flux de circulation et des nuisances sonores insupportables. À ce jour, 3 immeubles et 24 maisons mitoyennes, soit 29 logements ont été réalisés, ainsi que la Maison de Santé.

Choisir d'installer un hôpital et un service d'HRSD dans un quartier d'habitation, c'est créer un nouveau quartier permettant de promouvoir le lien social et intergénérationnel à travers l'accueil d'une population diversifiée : habitants, patients, résidents, familles, visiteurs et personnels soignants. Une proximité avec la vie sociale du quartier pour les malades et résidents, avec des jardins dédiés pour l'HRSD et ouverts sur des jardins collectifs.

Une bonne insertion de l'hôpital à Chanqueyras permettra de gérer au mieux les flux de circulation sans impacter le reste du quartier résidentiel, avec l'accès par un rond-point, au niveau de la route de Valcroissant, desservant également la Maison de Santé. Des nouvelles entre le centre-ville et le quartier, hôpital et maison de santé, se mettent naturellement en place.

Par ailleurs, la configuration du terrain en pente permettra une bonne intégration architecturale, avec la possibilité d'un niveau en rez-de-chaussée semi-enterré (locaux techniques et stockage) et d'un niveau en étage et rez-de-jardin.

Le fonctionnement de l'hôpital de Die est à considérer dans l'ensemble du groupement hospitalier, en communication avec Valence et les autres unités hospitalières de la vallée. L'emplacement de l'hôpital du côté Est de la ville représente 5 minutes en moyenne pour traverser la ville, minutes à relativiser sur le trajet Die/Valence d'environ une heure de route. La population du Haut-Diois bénéficiera quant à elle, d'un accès plus facile et plus rapide au centre hospitalier.

La construction d'un nouvel hôpital sera plus fonctionnelle et mieux adaptée qu'une rénovation ou reconstruction sur le site existant, avec un équipement modernisé et adapté pour le personnel hospitalier, une qualité de construction et d'environnement axant sur le confort et la bonne prise en charge des patients. Le site actuel de l'hôpital pourra par la suite porter des projets de logements et d'équipements nécessaires au développement de la commune. En parallèle, le nouvel aménagement de la ZAC pourra, vraisemblablement, conserver dans sa partie Nord la réalisation d'un programme de logements, dont une partie pourrait être dédiée au personnel hospitalier.

La modification de la ZAC de Chanqueyras est entrée dans la phase de concertation, et ce jusqu'au début de l'été. Comme convenu, les documents de travail seront mis à disposition au fur et à mesure de leur établissement sur le site internet de la Mairie et sur place, à l'appui du registre. Le registre est ouvert et se sera jusqu'au mercredi 12 juin inclus, sans possibilité de dématérialisation. En revanche, pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer en mairie, il est possible d'écrire un courrier (postal ou mail à participation.habitants@mairie-die.fr) avec demande d'accuse de réception. Des ateliers publics, sur site et sur table, ainsi que deux réunions publiques sont programmés. Cette concertation, étalée sur plusieurs mois, va permettre de suivre l'élaboration du dossier et de prendre en considération les remarques, les observations, les suggestions et propositions des participants. C'est un processus important qui va permettre, de définir précisément les besoins et de définir l'emprise du centre hospitalier et de ses abords, en tenant compte des possibilités d'extension future, et de définir l'ensemble du nouveau programme de la ZAC.

Le bon ancrage du projet, en collaboration avec le centre hospitalier, est un enjeu majeur pour le Dco et la prise en charge des patients de soins. À présent, nous nous efforçons pour que le projet hospitalier soit à la hauteur des besoins du territoire du Diois, avec des services de soins, de consultations et un plateau technique adaptés, pour faire face à la prise en charge des soins et des urgences. Unissons nos efforts pour que ce projet se réalise dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.



Calendrier des rendez-vous publics de la concertation

- jeudi 4 avril (18h30 - 20h30) : réunion publique à la salle Polyvalente
- mardi 10 avril (18h à 20h30) : Atelier public sur site à Champagny
- jeudi 18 mai (18h30 - 20h30) : Atelier public sur table en Platte
- mercredi 12 juin : clôture du registre en Mairie
- ~~jeudi 13 juin~~ **réunion décalée au jeudi 20 juin** (18h30 - 20h30) : réunion publique de consultation à la salle Polyvalente
- mardi 2 juillet : présentation du projet de délibération de bilan de la concertation au Conseil Municipal

Documents à consulter

Les documents de travail seront mis à disposition au fur et à mesure de leur établissement (état des lieux, permis, plan de travaux, éléments de programmation etc.) sur cette page, ainsi que sur place, à l'appui du registre.

[Délibération du Dco du 20/01/24](#)

[Présentation du projet de construction de la ZIC](#)

[Appel à offrir pendant l'étude sur site du 05/04/24](#)

ACTUALITÉS

RETOUR SUR LE RÉUNION PUBLIQUE SUR LA CONCERTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

Accueil » Actualités » Retour sur le réunion publique sur la concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras

Retransmission audio de la réunion
publique du 4 avril 2024 :



Présentation d'étude pendant la
réunion publique



Nouvelles étapes de la concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras

Pour rappel, de décembre 2020 à mars 2021 ont eu lieu plusieurs réunions de travail entre les élus et les services de la commune de Die et de la Communauté des Communes du Diois, la direction et les services du Centre hospitalier, afin d'évaluer différentes possibilités de relocalisation de l'hôpital. La faisabilité sur le site de Chanqueyras a été validée à ce moment-là, en fonction des besoins de l'hôpital et en tenant compte des capacités, contraintes et surfaces du site.

La procédure de modification de la ZAC de Chanqueyras nous permet aujourd'hui, avec le concours du bureau d'étude « Citadia » et sur la base des documents techniques fournis par l'hôpital, de définir et préciser les modalités d'implantation et l'insertion de l'ensemble des futurs équipements.

Tout au long de la phase de concertation actuelle, les documents produits par le prestataire sont accessibles, au fur et à mesure de leur établissement, sur le site internet de la Mairie et consultables sur place.

La possibilité de construction du nouvel hôpital a été validée en fonction des besoins programmatiques actuels et futurs de l'établissement. C'est le centre hospitalier qui en sera le maître d'ouvrage et portera la conception architecturale du projet pour coordonner au mieux ses exigences fonctionnelles et le confort de vie des patients et des personnels hospitaliers.

Une première réunion publique de concertation s'est tenue jeudi 4 avril, à la salle polyvalente de Die. Près de 300 personnes s'y sont rendues, et une cinquantaine d'auditeurs ont écouté la séance, retransmise en direct sur le site de la Ville. Ce fut l'occasion pour le bureau d'étude « Citadia » de présenter les étapes de la procédure et l'avancement du projet de modification de la ZAC. L'enjeu était de mettre en évidence les capacités du site de Chanqueyras à répondre, de façon fonctionnelle et concrète, aux besoins des soignants et usagers des services hospitaliers et de l'EHPAD, et plus globalement, pour les élus de la ville de Die et des prestataires, de répondre aux interrogations du public.

Les prochains rendez-vous de la concertation :

Mardi 30 avril (16h à 17h30) : Atelier public sur site à Chanqueyras
 Jeudi 30 mai (18h30- 20h30) : Ateliers publics sur table en Mairie (sur réservation à partir du 30 avril – jauge limitée)
 Mercredi 12 juin : clôture du registre en Mairie
 Mardi 18 juin (18h30- 20h30) : réunion publique de restitution à la salle Polyvalente
 Mardi 2 juillet : présentation du projet de délibération de bilan de la concertation au Conseil Municipal

Présentation du projet de
modification de la ZAC

ACTUALITÉS

MODIFICATION ZAC CHANQUEYRAS – RETOUR SUR L'ATELIER SUR SITE

Accueil » Actualités » **Modification ZAC Chanqueyras – Retour sur l'atelier sur site**



Ce mardi 30 avril s'est tenu un atelier sur site, dans le cadre de la concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras. L'objectif ? Découvrir le site, son organisation, sa configuration spatiale, ses valeurs paysagères, les équipements déjà réalisés. Un temps dédié pour comprendre le site, ses usages et les problématiques à prendre en compte en termes d'accessibilité, de mobilités et de sécurisation des parcours.

Une soixantaine de personnes ont participé et échangé avec le Cabinet d'étude Citadia.

Un document a été distribué, sur lequel, chacune et chacun a pu inscrire ses remarques, observations, suggestions, etc. Si vous le souhaitez, vous pouvez l'imprimer (des exemplaires sont également disponibles en Mairie), ajouter vos commentaires dans les espaces dédiés, et le déposer à l'Accueil de la Mairie, avant le 13 mai à midi. Avec le registre ouvert jusqu'au 12 juin, Citadia compilera tous ces éléments, pour en faire une synthèse à la fin de la phase de concertation.

> [Télécharger le document](#)

Le prochain atelier aura lieu en Mairie, jeudi 30 mai à 18h30. Afin de pouvoir travailler sereinement et de manière efficace, la jauge sera limitée. Il est donc impératif de [s'inscrire en ligne](#) ou à l'accueil de la Mairie pour pouvoir participer. Des places sont réservées aux habitantes et habitants de Chanqueyras.

[SUPPORT DE L'ATELIER](#)

[TOUT SAVOIR SUR LA CONCERTATION](#)

ACTUALITÉS

MODIFICATION ZAC CHANQUEYRAS – ATELIER SUR TABLE DU 30 MAI

Accueil » Actualités » Modification ZAC Chanqueyras – Atelier sur table du 30 mai

Dans le cadre de la concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras, dans l'objectif d'accueillir un établissement de santé, le prochain atelier public aura lieu en Mairie, jeudi 30 mai à 18h30. Afin de pouvoir travailler sereinement et de manière efficace, la jauge sera limitée. Il est donc impératif de s'inscrire en ligne ou à l'accueil de la Mairie pour pouvoir participer. Des places sont réservées aux habitantes et habitants de Chanqueyras.



Thématiques abordées :

- Comment se déplacer dans le quartier ? Comment y accéder en voiture, à pied, à vélo de manière sécurisée ? (accès, stationnement, espaces piétons et cyclables, signalétique, cheminements et itinéraires depuis le centre ville)
- Quel cadre de vie et quels usages des espaces publics ? (part de la Nature, quels usages en fonction des publics, confort et sécurité des espaces publics, intégration paysagère)
- Quelles formes de constructions pour l'établissement de santé, les habitations, etc. ? (formes urbaines, densité et hauteur, intégration fonctionnelle et insertion urbaine)

[S'INSCRIRE EN LIGNE](#)

[TOUT SAVOIR SUR LA CONCERTATION](#)

ACTUALITÉS

RÉUNION PUBLIQUE POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

[Accueil](#) » [Actualités](#) » **Réunion publique pour la modification de la ZAC de Chanqueyras**

La concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras touche à sa fin.

Le dernier rendez-vous a eu lieu ce jeudi 20 juin de 18h30 à 20h30, à la salle polyvalente, lors d'une réunion publique où environ 130 citoyens et citoyennes se sont rendus.

Cette réunion de clôture de la concertation publique avait pour objectif de retracer les grandes étapes et le contenu des échanges et d'annoncer les prochaines étapes du projet.

[SUPPORT RÉUNION PUBLIQUE](#)[TOUT SAVOIR SUR LA
CONCERTATION](#)

Drôme

Nouvel hôpital de Die : l'opposition critique la "concertation active" dont se défend la municipalité

L'opposition au conseil municipal de Die réagit, par voie de communiqué, à la conférence organisée lundi 5 février par la municipalité de Die avec la presse locale, où le projet de construction du nouvel hôpital qui fait tant polémique, a été évoqué.

Caroline Bern - 14 févr. 2024 à 17:13 | mis à jour le 14 févr. 2024 à 17:13 - Temps de lecture : 1 min



Photo Le DL/Caroline Bern

L'opposition "Avec vous Die Demain" relève dans ces échanges, relatés par nos confrères du *Journal du Diois*, une « concertation active » dont se défend la majorité municipale sur la modification de la ZAC de Chanqueyras, où elle envisage de monter le projet, écartant alors le site de Chamarges.

▪ Pas de remise en question sur le lieu

En effet, la municipalité l'a rappelé : il ne s'agit pas de remettre en question le lieu d'implantation du projet mais de se concerter sur le projet à l'endroit où il a été désigné, donc à Chanqueyras. Ainsi, et selon l'opposition, il s'agit là d'un "vocabulaire paradoxal et très éloigné de la réalité".

Mais encore, elle souligne que "la population s'est déjà clairement exprimée à plusieurs reprises en faveur de l'implantation de l'hôpital sur le terrain de Chamarges, où se trouve l'actuelle hélistation [...]". Ce, depuis 2021 lorsque les premières voix, dont des habitants mais aussi des personnels hospitaliers, se sont élevées contre le projet d'implantation à Chanqueyras.

Et de conclure : "En fin de compte, les citoyens sont contraints de prendre acte au sujet de choix majeurs qui façonneront profondément leur quotidien pour les années à venir."

Die

Les inquiétudes persistent autour du projet de l'hôpital à Chanqueyras

Jeudi 4 avril, une réunion publique de concertation concernant la modification de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Chanqueyras s'est tenue à la salle polyvalente, rassemblant près de 300 participants. Le projet, qui prévoit l'implantation d'un nouvel hôpital sur ce site choisi par la municipalité, a suscité de nombreuses interrogations et préoccupations parmi l'assistance.

Frédéric Garola - 09 avr. 2024 à 18:38 | mis à jour le 09 avr. 2024 à 18:39 - Temps de lecture : 3 min



Près de 300 personnes ont assisté à la réunion publique sur la modification de la ZAC de Chanqueyras, où devrait être implanté le futur hôpital. Photo Le DL/Frédéric Garola

Animée par Céline Préget du bureau d'études Citadia, la réunion a vu les interventions de la maire Isabelle Bizouard, du président de la communauté des Communes du Diois Alain Matheron et d'Éric Sicard, adjoint à l'urbanisme.

Les sujets abordés ont été nombreux, allant de la capacité et de la taille de l'hôpital à la gestion des flux de patients, en passant par l'accessibilité du site, la géologie, le bruit des transports médicaux, de l'hélistation et bien d'autres. Malgré les tentatives de la maire pour rassurer le public sur la détermination de la ville à accueillir cet hôpital, la séance s'est souvent déroulée sous les huées du public, certains exprimant leur préférence pour le site de Chamargès, initialement choisi par l'ancienne municipalité.

La maire dira qu'il fallait « avoir soit une manière positive, soit une manière négative de dire les choses », précisant que de le dire systématiquement de manière négative « est dommage, car vous ne pouvez pas douter, je le redis, que la Ville de Die veuille cet hôpital. Vous ne pouvez pas en douter, ce n'est pas possible ». L'enregistrement de cette réunion est disponible en ligne sur le site de la mairie.

▪ Présentation des documents contestée et préoccupations environnementales

Gilbert Trémolet, ancien maire de Die et élu de l'opposition, a critiqué la présentation des documents, regrettant « absence de détails sur le choix du terrain et manque de transparence sur les différentes options de sites ». En réponse, Céline Préget a justifié cette présentation synthétisée par un souci de pédagogie, tout en assurant que les documents complets étaient disponibles en ligne.

Alain Maurice, représentant de [l'association Diois Santé Citoyenneté](#), s'est dit « préoccupé par l'absence d'informations claires sur les études d'impact environnemental et par les écarts entre les besoins exprimés par le centre hospitalier du Pôle Ressources en 2021 et les informations présentées lors de la réunion ».

L'animatrice a reconnu l'importance de la démarche environnementale, expliquant que, vu la taille de la ZAC de Chanqueyras, une procédure au cas par cas sera de mise, en assurant que toutes les études nécessaires seront réalisées dans le respect des normes légales en vigueur.

Les soignants expriment aussi leurs craintes... en chanson

Des soignants ont pris la parole pour faire part de leur crainte quant à l'unique voie d'accès menant à l'hôpital, soulignant aussi que l'établissement de référence pour la région reste Valence avec de nombreux transferts médicaux vers celui-ci et que la durée de traversée de Die peut varier considérablement en fonction de la saison, des horaires et du trafic.

L'éloignement de l'hôpital par rapport à [l'Ehpad "Le fil de soi"](#) a aussi été signalé, les résidents nécessitant des transferts vers l'hôpital, et des professionnels de la santé se déplaçant fréquemment entre les deux sites. Ainsi que la question de l'investissement dans de nouvelles études coûteuses plutôt que dans l'amélioration des conditions de travail actuelles.

Enfin, une secrétaire à l'Ehpad a parlé de la viabilité d'un hôpital sans médecins soulignant la réticence des médecins à traverser la ville pour s'y rendre.

Avant que la maire Isabelle Bizouard ne clôture la réunion, les soignants se sont rassemblés pour entonner une chanson à son attention sur l'air de Les oubliés, de Gauvain Sers. D'après eux, avec des paroles adaptées à leur situation jugeant ne pas être écoutés avec un refrain résumant leur ressentiment "On est les oubliés, hospitaliers bafoués, les justes bons à soigner, qu'on veut pas écouter".



Die

Diois santé citoyenneté se mobilise pour la concertation autour du futur hôpital

Dans le cadre de la concertation publique en cours jusqu'au 12 juin, lancée par municipalité autour du projet d'hôpital à Chanqueyras, l'association Diois santé citoyenneté se met en ordre de marche.

Michel Léon - 13 avr. 2024 à 18:47 | mis à jour le 13 avr. 2024 à 19:21 - Temps de lecture : 3 min



Alain Maurice a annoncé que l'association tiendra des permanences à l'ESCDD les mercredis matin pour présenter à tous les habitants du Diois ses arguments.

Créé en 2022 et présidé par Alain Maurice, l'association Diois santé citoyenneté est déterminée à présenter en 2024 ses principaux arguments aux Diois, dans le cadre de la concertation publique en cours jusqu'au 12 juin, lancée par municipalité autour du projet d'hôpital à Chanqueyras.

Elle y participera volontiers même s'il s'agit d'une « pseudo concertation », sans étude nouvelle, en particulier de solutions de substitution, qui lui semblent pourtant obligatoires.

L'association, ayant renouvelé son conseil d'administration de 15 membres, tous habitant le Diois et aux compétences et expériences professionnelles variées (élu rural, responsable de la fonction publique hospitalière, etc.), s'interroge déjà sur le retard pris pour engager cette concertation, pourtant annoncée dès la note de mars 2021 par le cabinet d'avocats de la Ville.

« On ne nous demande notre avis que sur un seul projet : Chanqueyras »

Elle s'étonne que le premier document, mis en ligne, ne concerne que la modification de la ZAC. Alain Maurice précise : « On ne nous demande notre avis que sur un seul projet : Chanqueyras ».

Soucieuse de contribuer à ce dialogue, l'association a rencontré, le 8 mars dernier, les directions du groupe hospitalier de Valence et de Die, qui ont confirmé avoir transmis le cahier des charges à la Ville.

L'association, qui a rencontré le 12 avril la présidente du Département, sollicitera aussi l'Agence régionale de santé (ARS) et les directions de l'État concernés.

À tous, elle fera part de ses points d'inquiétude : l'atterrissage de l'hélicoptère (200 rotations par an d'après elle), les 130 logements non inclus dans l'annonce du programme, les délais imposés par les nécessaires études d'impact et environnementale, l'absence d'étude de solutions de substitution imposée d'après elle, par le Code de l'urbanisme, etc.

L'association insiste surtout sur les questions du financement des surcoûts et du dépôt de recours juridiques sans lesquels le permis de construire ne sera, d'après elle, pas possible.

L'association se propose d'aider les Diois en tenant des permanences juridiques le mercredi, en particulier s'ils souhaitent faire part de commentaires dans l'enquête publique en cours.

Elle diffuse déjà un document qui présente « des observations pour phase 1 de concertation publique » où elle présente 10 raisons (lire par ailleurs). Elle poursuivra enfin son action par sa traditionnelle rencontre festive en juin prochain.

Prochaine permanence le 24 avril à l'ESCDD.

Les 10 raisons de s'opposer à l'implantation de l'hôpital à Chanqueyras d'après le collectif

- 1- Un bien-être menacé pour les familles et les enfants.
- 2- Une mise en péril de la sécurité du quartier, du fait de l'augmentation du trafic routier.
- 3- Le bien-être des résidents hospitaliers oublié : accès et stationnement compliqué, et configuration inadaptée.
- 4- Augmentation des pollutions en tous genres (trafic routier, hélisurface, déchets).
- 5- Dégradation d'un environnement naturel avec destruction d'une colline, d'une voie verte, et deux ans de travaux à venir.
- 6- Atterrissage compromis des hélicoptères de secours (ni autorisation demandée, ni étude d'impact à ce jour).
- 7- Redimensionnement des réseaux prévus au départ que pour 270 logements.
- 8- Des logements construits et dévalorisés par un programme non annoncé, sans indemnisation annoncée.
- 9- Qu'en est-il des 170 logements disparus du programme de construction ?
- 10- Des finances publiques pénalisées, donc des impôts et des taxes à venir augmentées pour les Diois.

Die

Nuisances, accessibilité, encore tant de questions sur le futur hôpital à Chanqueyras

Mardi 30 avril, dans le cadre de la modification de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Chanqueyras, la Ville de Die et le cabinet d'études Citadia organisaient un atelier sur le site.

Claude Veyret - 01 mai 2024 à 14:45 | mis à jour le 01 mai 2024 à 14:54 - Temps de lecture : 4 min



70 personnes ont arpenté le site de Chanqueyras dans le cadre d'un atelier pratique. Photo Le DL/Claude Veyret

Pendant 1 h 30 environ ce mardi 30 avril, 70 personnes ont suivi les explications et pris connaissance des observations des habitants la perspective du nouveau centre hospitalier. L'objectif de cet atelier ? « Découvrir le site, sa configuration spatiale, ses valeurs paysagères, les équipements déjà réalisés. Un temps dédié pour comprendre ses usages et les problématiques à prendre en compte comme les mobilités et sécurisation des parcours », précisait la maire, Isabelle Bizouard et les élus présents.

La construction du nouvel hôpital n'était pas le cœur du sujet, même s'il était sur toutes les lèvres... D'abord des riverains du site de Chanqueyras qui s'inquiètent des nuisances futures d'un tel aménagement. Des interrogations aussi chez les hospitaliers, concernant l'accessibilité du futur hôpital.

▪ La moitié des Diois ont répondu au questionnaire sur le projet

La ZAC de Chanqueyras fait partie des espaces déjà urbanisés de la ville, sur son côté est. Le projet initial prévoyait la construction de 270 logements. À ce jour, trois immeubles et 24 maisons mitoyennes, soit 79 logements, ont été réalisés, ainsi que la Maison de santé.

Le cabinet Citadia devait décrypter les enjeux du projet et prendre les remarques et retours des habitants à l'aide d'un questionnaire. La moitié des Diois ont rempli les documents distribués et leurs remarques portent essentiellement sur les parkings (210 places prévues), le maintien du calme et la végétalisation des espaces. Et sur les surfaces nécessaires à l'implantation d'un hôpital, comme la desserte routière et le positionnement de l'héliport. La traversée de la ville, en période estivale, est aussi une de leurs préoccupations.

À lire aussi

>> [Die. Projet d'hôpital : « Nous travaillons, nous avançons, on fait tout pour aboutir »](#)

>> [Drôme. Nouvel hôpital de Die : l'opposition critique la "concertation active" dont se défend la municipalité](#)

Si l'ancien projet de Chamarges n'était que brièvement évoqué, il n'était pas du ressort des deux urbanistes de Citadia de revenir sur les choix politiques.

La conclusion de l'atelier de ce mardi se faisait derrière le parc arboré conservant un programme de logements. « Cet atelier se révèle être un bon outil pour se forger des avis plus circonstanciés et créer des dialogues apaisés », concluait Éric Sicard, chargé de l'urbanisme pour la Ville.

Autres concertations prévues : jeudi 30 mai (18 h 30 - 20 h 30) ateliers publics sur table à la mairie. Mardi 18 juin (18 h 30 - 20 h 30) réunion publique de restitution à la salle polyvalente.

La naissance d'un nouveau quartier et une solution « plus fonctionnelle », selon la Ville

L'implantation du nouvel hôpital prévue dans la plaine de Chamarges s'est avérée ni faisable ni souhaitable. Le projet n'a fait l'objet d'aucune étude de faisabilité juridique et urbanistique au moment de son acquisition, malgré les contraintes de ce site : classement en zone agricole, site patrimonial remarquable (SPR) et nécessité de fouilles archéologiques préventives.

Ce projet d'utilité publique aurait pu éventuellement justifier la remise en question et le déclassement de ce site, mais pour cela, il aurait fallu lancer une procédure et démontrer que la réalisation de cet équipement ne pouvait se faire autrement. De plus, la rénovation ou reconstruction sur le site actuel n'a pas fait l'objet d'une étude de faisabilité et le terrain de la ZAC de Chanqueyras, déjà classé en zone constructible, a validé la capacité d'accueillir le projet du nouveau centre hospitalier.

« Il est nécessaire que la Ville garde une ceinture verte et agricole pour la production alimentaire, faite de ses meilleures terres de fond de vallée (plaine de Chamarges, Jardins du Perrier, Fondeaux et vallon de la route de Romeyer) »,

précise la Ville. « L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) nous oblige à trouver les solutions pour reconstruire la ville sur la ville, et la loi Climat et résilience, du 22 août 2021, a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des terres », explique Eric Sicard, adjoint à l'urbanisme.

La construction d'un nouvel hôpital sera plus fonctionnelle et mieux adaptée qu'une rénovation ou reconstruction sur le site existant, avec un équipement modernisé et attractif pour le personnel, une qualité de construction et d'environnement assurant le confort et la bonne prise en charge des patients.

Le site actuel de l'hôpital pourrait accueillir des logements et équipements nécessaires au développement de Die. Et, le nouvel aménagement de la ZAC pourra, vraisemblablement, conserver dans sa partie nord un programme de logements, dont une partie pourrait être dédiée au personnel hospitalier. C'est pour l'adjoint : « Un nouveau quartier qui est en train de naître ».



DIE : CONSULTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS POUR ACCUEILLIR UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ...

14 février 2024 Activité, Déplacement, Nature, Santé, Société, Vie locale Démocratie, éa, hôpital, participation, politique Commentaires

Mise à disposition d'un registre



CONSULTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS POUR ACCUEILLIR UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Depuis juin 2023, un cabinet d'étude a été retenu, par la commune de Die et la Communauté des Communes, pour la modification nécessaire de la ZAC de Chanqueyras et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Lors du conseil municipal du 23 janvier 2024, les modalités de concertation ont été votées. Cette concertation, menée sur plusieurs mois, a pour objet non pas de rediscuter du choix du lieu d'implantation de l'hôpital, mais de prendre en considération les remarques et propositions des participants concernant son implantation au sein de Chanqueyras, et va permettre de suivre l'élaboration du dossier.

La délibération du 23 janvier 2024 en conseil municipal de Die, initie la phase de concertation avec les modalités suivantes :

- Mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public, accessible sur les horaires d'ouverture ;
- Mise à disposition des documents présentant les modifications de la ZAC au fur et à mesure de leur état d'avancement ;
- Organisation d'ateliers de concertation/co-construction avec les différents acteurs du projet, y compris les habitants ;
- Parution des informations et documents tout au long de la concertation, au fur et à mesure de leur établissement, sur le site internet de la commune ;
- Organisation d'au moins une réunion publique.

Les dates seront communiquées en amont de chaque évènement, pour garantir une large participation.

Cette première phase de co-construction du projet aboutira à une délibération pour tirer le bilan de la concertation en conseil municipal, au début de l'été 2024

<https://www.mairie-die.fr/mise-a-disposition-dun-registre/>



DIE : NOUVELLES ÉTAPES DE LA CONCERTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS...

6 avril 2024 Activité, Nature, Santé, Société, Vie locale conseil municipal, démocratie, die, hôpital
commentaires

RÉUNION PUBLIQUE : CONCERTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

Réunion publique : Concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras
RETRANSMISSION AUDIO DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 4
AVRIL 2024 :

Diffusion en direct de Ville de Die - Réunion publique - concer...



Confidentialité et cookies : ce site utilise des cookies. En continuant à naviguer sur ce site, vous acceptez que nous en utilisions.

Pour en savoir plus, y compris sur la façon de contrôler les cookies, reportez-vous à ce qui suit :
Politique relative aux cookies

Accepter et Fermer



NOUVELLES ÉTAPES DE LA CONCERTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

Pour rappel, de décembre 2020 à mars 2021 ont eu lieu plusieurs réunions de travail entre les élus et les services de la commune de Die et de la Communauté des Communes du Diois, la direction et les services du Centre hospitalier, afin d'évaluer différentes possibilités de relocalisation de l'hôpital. La faisabilité sur le site de Chanqueyras a été validée à ce moment-là, en fonction des besoins de l'hôpital et en tenant compte des capacités, contraintes et surfaces du site.

La procédure de modification de la ZAC de Chanqueyras nous permet aujourd'hui, avec le concours du bureau d'étude « Citadia » et sur la base des documents techniques fournis par l'hôpital, de définir et préciser les modalités d'implantation et l'insertion de l'ensemble des futurs équipements.

Tout au long de la phase de concertation actuelle, les documents produits par le prestataire sont accessibles, au fur et à mesure de leur établissement, sur le site internet de la Mairie et consultables sur place.

La possibilité de construction du nouvel hôpital a été validée en fonction des besoins programmatiques actuels et futurs de l'établissement. C'est le centre hospitalier qui en sera le maître d'ouvrage et portera la conception architecturale du projet pour coordonner au mieux ses exigences fonctionnelles et le confort de vie des patients et des personnels hospitaliers.

Une première réunion publique de concertation s'est tenu jeudi 4 avril, à la salle polyvalente de

Confidentialité et cookies : ce site utilise des cookies. En continuant à naviguer sur ce site, vous acceptez que nous en utilisions.

Pour en savoir plus, y compris sur la façon de contrôler les cookies, reportez-vous à ce qui suit :
Politique relative aux cookies

façon fonctionnelle et concrète, aux besoins des soignants et usagers des services hospitaliers et de l'EHPAD, et plus globalement, pour les élus de la ville de Die et des prestataires, de répondre aux interrogations du public.

Les prochains rendez-vous de la concertation :

Mardi 30 avril (16h à 17h30) : Atelier public sur site à Chanqueyras

Jeudi 30 mai (18h30- 20h30) : Ateliers publics sur table en Mairie (sur réservation – jauge 80 personnes)

Mercredi 12 juin : clôture du registre en Mairie

Mardi 18 juin (18h30- 20h30) : réunion publique de restitution à la salle Polyvalente

Mardi 2 juillet : présentation du projet de délibération de bilan de la concertation au Conseil Municipal

<https://www.mairie-die.fr/reunion-publique-concertation-pour-la-modification-de-la-zac-de-chanqueyras-4-4-24/>

CONCERTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

Concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras

L'HÔPITAL À CHANQUEYRAS : UN PROJET COHÉRENT ET POSITIF POUR L'AVENIR DU DIOIS

Ce projet a, jusqu'à maintenant, rencontré beaucoup d'incompréhensions et d'oppositions. Des inquiétudes et questionnements de la part des habitants et riverains de la Zac de Chanqueyras, concernant l'impact et les nuisances potentiels de cette installation. Des inquiétudes et certaines interrogations de la part des hospitaliers, concernant son fonctionnement logistique et son accessibilité.

L'implantation prévue dans la plaine de Chamarges s'est avérée ni faisable ni souhaitable. Le projet de construction sur ce terrain n'a fait l'objet d'aucune étude de faisabilité juridique et urbanistique au moment de son acquisition, malgré les fortes contraintes de ce site : Classement en zone agricole, Site Patrimonial Remarquable (SPR) et nécessité de fouilles archéologiques préventives. Un projet d'utilité publique tel que la construction d'un hôpital aurait pu éventuellement justifier la remise en question et le déclassement de ce site, mais pour cela, il aurait été nécessaire de lancer une lourde procédure et de pouvoir démontrer que la réalisation de cet équipement ne peut se faire autrement. Or, la rénovation ou reconstruction sur le site actuel n'a pas fait l'objet d'une étude de faisabilité et le terrain de la ZAC de Chanqueyras, classé en zone constructible, a validé la capacité d'accueillir ce projet.

Au fil des décennies et encore récemment, l'extension urbaine de la ville s'est accentuée sur son côté Ouest. La limitation de l'extension urbaine de la ville sur les zones agricoles de la plaine de Chamarges est un enjeu majeur de préservation de notre qualité de vie et de nos paysages. En

Confidentialité et cookies : ce site utilise des cookies. En continuant à naviguer sur ce site, vous acceptez que nous en utilisions.

Pour en savoir plus, y compris sur la façon de contrôler les cookies, reportez-vous à ce qui suit : Politique relative aux cookies

Il est nécessaire que la Ville de Die garde une ceinture verte et agricole, pour la production alimentaire, faite de ses meilleures terres de fond de vallée (Plaine de Chamarges, Jardins du Perrier, Fondeaux et vallon de la route de Romeyer). L'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) nous oblige à trouver les solutions pour « reconstruire la ville sur la ville » et la loi Climat et résilience du 22 août 2021, a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des terres.

La ZAC de Chanqueyras fait partie des espaces déjà urbanisés de la ville, sur son côté Est, tournée vers le Haut-Diois. Le projet initial prévoyait une très forte densité : la construction de 270 logements, soient 24 logements individuels et une vingtaine d'immeubles de plusieurs étages. Un nouveau quartier voué à accueillir 270 foyers, 600 à 700 habitants, des flux de circulation et des nuisances sonores inévitables. À ce jour, 3 immeubles et 24 maisons mitoyennes, soit 79 logements ont été réalisés, ainsi que la Maison de Santé.

Choisir d'installer un hôpital et un service d'EHPAD dans un quartier d'habitation, c'est créer un nouveau quartier permettant de promouvoir le lien social et intergénérationnel à travers l'accueil d'une population diversifiée : habitants, patients, résidents, familles, visiteurs et personnels soignants. Une proximité avec la vie sociale du quartier pour les malades et résidents, avec des jardins dédiés pour l'EHPAD et ouverts sur des jardins collectifs.

Une bonne insertion de l'hôpital à Chanqueyras permettra de gérer au mieux les flux de circulation sans impacter le reste du quartier résidentiel, avec l'accès par un rond-point au niveau de la route de Valcroissant, desservant également la Maison de Santé. Des navettes entre le centre-ville et le quartier, hôpital et maison de santé, se mettront naturellement en place.

Par ailleurs, la configuration du terrain en pente permettra une bonne intégration architecturale, avec la possibilité d'un niveau en rez-de-chaussée semi-enterré (locaux techniques et stockage) et d'un niveau en étage et rez-de-jardin.

Le fonctionnement de l'hôpital de Die est à considérer dans l'ensemble du groupement hospitalier, en communication avec Valence et les autres unités hospitalières de la vallée. L'emplacement de l'hôpital du côté Est de la ville rajoutera 6 minutes en moyenne pour traverser la ville, minutes à relativiser sur le trajet Die/Valence d'environ une heure de route. La population du haut-Diois bénéficiera quant à elle, d'un accès plus facile et plus rapide au centre hospitalier.

La construction d'un nouvel hôpital sera plus fonctionnelle et mieux adaptée qu'une rénovation ou reconstruction sur le site existant, avec un équipement modernisé et attractif pour le personnel hospitalier, une qualité de construction et d'environnement assurant le confort et la bonne prise en charge des patients. Le site actuel de l'hôpital pourra par la suite porter des projets de logements et d'équipements nécessaires au développement de la commune. En parallèle, le nouvel aménagement de la ZAC pourra, vraisemblablement, conserver dans sa partie Nord la réalisation d'un programme de logements, dont une partie pourrait être dédié au

Confidentialité et cookies : ce site utilise des cookies. En continuant à naviguer sur ce site, vous acceptez que nous en utilisions.

Pour en savoir plus, y compris sur la façon de contrôler les cookies, reportez-vous à ce qui suit : Politique relative aux cookies

et à mesure de leur établissement sur le site internet de la Mairie et sur place, à l'appui du registre. Le registre est ouvert et le sera jusqu'au mercredi 12 juin inclus, sans possibilité de dématérialisation. En revanche, pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer en mairie, il est possible d'écrire un courrier (postal ou mail à participation.habitante@mairie-die.fr) avec demande d'accusé de réception. Des ateliers publics, sur site et sur table, ainsi que deux réunions publiques sont programmés. Cette concertation, étalée sur plusieurs mois, va permettre de suivre l'élaboration du dossier et de prendre en considération les remarques, les observations, les suggestions et propositions des participants. C'est un processus important qui va permettre, de définir précisément les besoins et de délimiter l'emprise du centre hospitalier et de ses abords, en tenant compte des possibilités d'extension future, et de définir l'ensemble du nouveau programme de la ZAC.

Le bon avancement du projet, en collaboration avec le centre hospitalier, est un enjeu majeur pour le Diois et la prise en charge des parcours de santé. À présent, unissons nos efforts pour que le projet hospitalier soit à la hauteur des besoins du territoire du Diois, avec des services de soins, de consultations et un plateau technique adapté, pour faire face à la prise en charge des soins et des urgences. Unissons nos efforts pour que ce projet se réalise dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.



CALENDRIER DES RENDEZ-VOUS PUBLICS DE LA CONCERTATION

Confidentialité et cookies : ce site utilise des cookies. En continuant à naviguer sur ce site, vous acceptez que nous en utilisions.

Pour en savoir plus, y compris sur la façon de contrôler les cookies, reportez-vous à ce qui suit :
Politique relative aux cookies

PERSONNES)

- Mercredi 12 juin : clôture du registre en Mairie
- Mardi 18 juin (18h30- 20h30) : réunion publique de restitution à la salle Polyvalente
- Mardi 2 juillet : présentation du projet de délibération de bilan de la concertation au Conseil Municipal

DOCUMENTS À CONSULTER

Les documents de travail seront mis à disposition au fur et à mesure de leur établissement (état des lieux, périmètre, plan de masse, éléments de programmation etc.) sur cette page, ainsi que sur place, à l'appui du registre.

RETRANSMISSION AUDIO DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 4 AVRIL 2024

Une première réunion publique de concertation s'est tenue jeudi 4 avril, à la salle polyvalente de Die. Près de 300 personnes s'y sont rendues, et une cinquantaine d'auditeurs ont écouté la séance, retransmise en direct sur le site de la Ville. Ce fut l'occasion pour le bureau d'étude « Citadia » de présenter les étapes de la procédure et l'avancement du projet de modification de la ZAC. L'enjeu était de mettre en évidence les capacités du site de Chanqueyras à répondre, de façon fonctionnelle et concrète, aux besoins des soignants et usagers des services hospitaliers et de l'EHPAD, et plus globalement, pour les élus de la ville de Die et des prestataires, de répondre aux interrogations du public.



Confidentialité et cookies : ce site utilise des cookies. En continuant à naviguer sur ce site, vous acceptez que nous en utilisions.

Pour en savoir plus, y compris sur la façon de contrôler les cookies, reportez-vous à ce qui suit :
Politique relative aux cookies

Die

Une marche citoyenne pour l'hôpital du Diois

Le Dauphiné Libéré - 24 juin 2024 à 19:50 - Temps de lecture : 2 min



L'association Diois Santé Citoyenneté a organisé une marche pour l'hôpital du Diois. Photo Le DU/Frédéric Garcia

Jeudi 20 juin, en marge de la réunion publique organisée par la mairie de Die pour la modification de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Chanqueyras, l'association Diois Santé Citoyenneté a mobilisé environ 130 personnes pour une marche citoyenne en faveur de l'hôpital du Diois.

L'association estime que cet hôpital est en danger si la municipalité persiste dans son projet de le construire dans ce quartier. Les manifestants voulaient dénoncer la politique municipale qui, d'après eux, menace le maintien d'un hôpital d'intérêt général dans le Diois, compromettant la qualité des services de santé disponibles pour les habitants du territoire. Ils manifestaient aussi pour que la ZAC de Chanqueyras reste un écoquartier dédié à la construction de logements abordables pour les familles, selon eux, essentiels pour maintenir la vitalité du territoire. Et enfin, ils demandaient que la reconstruction de l'hôpital du Diois se fasse à Chamarges, sur un terrain déjà en possession de l'hôpital, et qui présente plusieurs avantages avec une hélistation existante et une liaison directe avec Valence.

Une déambulation dans le calme

La déambulation s'est déroulée dans le calme devant l'hôpital du Diois pour rejoindre la salle polyvalente, où se tenait la réunion publique organisée par la Ville. Un arrêt a eu lieu sur la place de la mairie avec plusieurs prises de parole, Alain Maurice, président de l'association Diois Santé Citoyenneté, Daniel Rassat, représentant des usagers de l'hôpital, Gilbert Trémolet, ancien maire et conseiller actuel dans l'opposition, et des représentants syndicaux du personnel de l'hôpital.



COMMUNICATIONS FLASH & FLYER

CENTRE HOSPITALIER DE DIE MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

Ce début 2024, le cabinet Citadia, la ville de Die, l'intercommunalité et l'hôpital, ont préparé le dossier de modification de la ZAC de Chanqueyras, pour qu'elle puisse accueillir un établissement public. Le conseil municipal du 23 janvier a entériné cette proposition. Les modalités de concertation de la première phase (printemps 2024) ont été définies : registre de recueil des observations en mairie, ateliers de concertation avec les habitants et différents acteurs, réunion publique... Ceci aboutira à une délibération sur le bilan de la concertation en conseil municipal.



AGENDA

Rendez-vous publics dans le cadre de la concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras

- Jeudi 4 avril (18h30-20h30) : Réunion publique à la salle polyvalente
- Mardi 30 avril (16h-17h30) : Atelier public sur site à Chanqueyras
- Jeudi 30 mai (18h30-20h30) : Ateliers publics sur table en mairie

Autres rendez-vous

- Mardi 9 avril (19h) : Conseil Municipal
- Dimanche 28 avril (9h) : Cérémonie pour le souvenir des victimes de la déportation – Plaque des fusillés, avenue Aristide Briand puis square du Souvenir Français
- Sam 25 et dim 26 mai : Fête de la Nature
- Mercredi 8 mai : 9h > Commémoration du 8 mai 1945, 10h15 > Plaque des fusillés, 11h15 > cérémonie devant le monument aux morts
- Mardi 28 mai (19h) : Conseil Municipal
- Sam 1^{er} et dim 2 juin : RdV aux jardins

AGENDA juin-juillet

en dehors des évènements inscrits dans le programme L'Été à Die

- Mardi 4 juin : Réunion publique pour présenter la révision de l'aménagement de la Forêt communale de Die > 18h30 – Mairie
- Samedi 8 juin : Commémoration de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine > 9h30 – Monument aux morts, square du Souvenir français
- Dimanche 9 juin : Élections européennes
- Jeudi 13 juin : Ateliers pour les propriétaires bailleurs > 18h à 20h30, salle S.-Beaumier
- Mardi 18 juin : Commémoration de l'appel du général de Gaulle > 9h – Monument aux morts
- Mardi 18 juin : Réunion publique de restitution dans le cadre de la concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras > 18h30 à 20h30 – Salle polyvalente
- Mercredi 19 juin : Atelier avec les artisans et maîtres d'œuvre du Diois > 18h-20h, CCD
- Mardi 2 juillet : Conseil municipal > 19h

PROCHAINS RENDEZ-VOUS



REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU MAZEL ET DE SAINT MARCEL

ATELIERS

Jeudi 21 mars de 18h30 à 20h en mairie : atelier ouvert à tous

Samedi 23 mars de 8h30 à 12h : stand sur le marché

QUEL AVENIR POUR LE CENTRE-VILLE ET SES COMMERCES ?

RÉUNION PUBLIQUE

Vendredi 22 mars à 19h en Mairie

- > présentation des chiffres clés du centre-ville
- > locaux vacants, causes et solutions
- > les attentes des consommateurs

LANCEMENT DE L'OPÉRATION « HABITONS MIEUX LE CENTRE-VILLE »

RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 26 mars à 18h30 à salle Polyvalente

- > améliorer vos conditions de logement (locataire ou propriétaire) ; adapter votre logement au vieillissement ; rénover énergétiquement votre logement ; structurer et rénover votre copropriété ; rénover et embellir votre façade ; réhabiliter un bien vacant ou dégradé.

CONCERTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

RÉUNION PUBLIQUE

Jeudi 4 avril à 18h30 à la salle Polyvalente

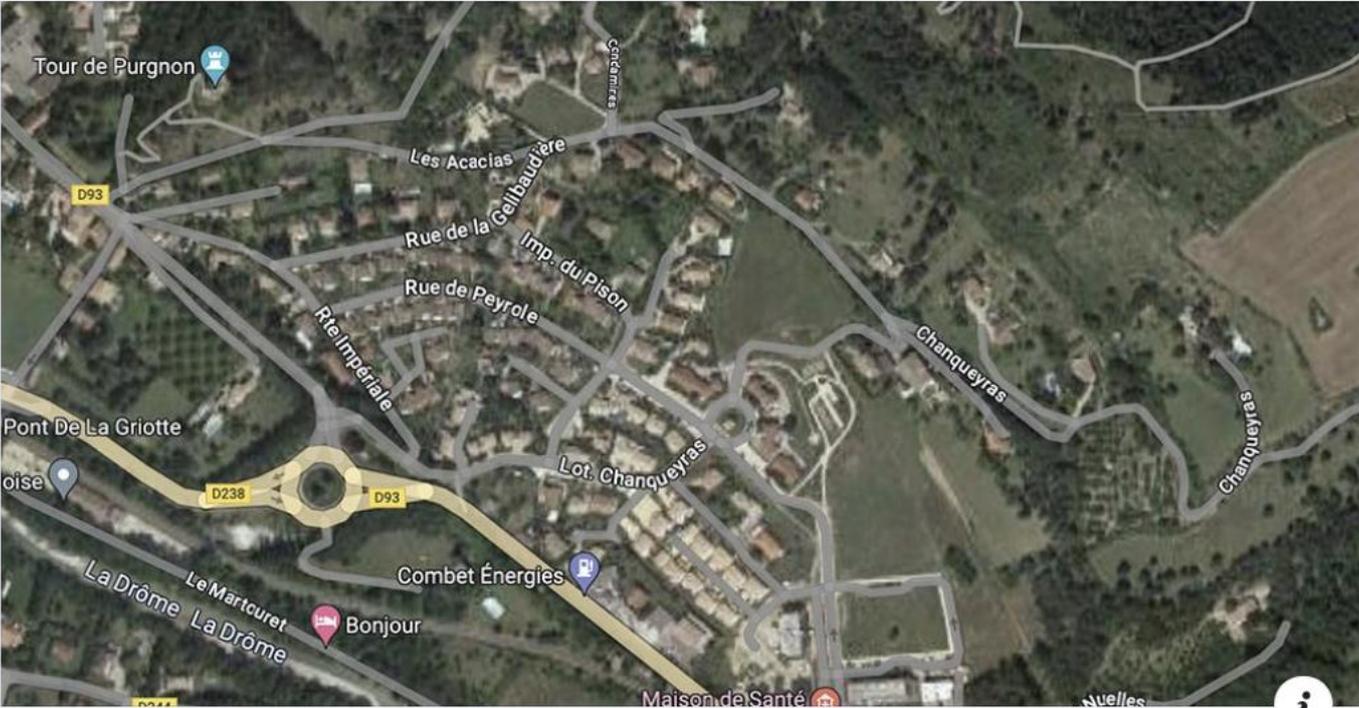
[Toutes les infos sur mairie-die.fr](http://mairie-die.fr)

PUBLICATIONS FACEBOOK



Ville de Die
Publié par Comm Mairie-Die · 7 mars ·

Depuis juin 2023, un cabinet d'étude a été retenu, par la commune de Die et la Communauté des Communes, pour la modification nécessaire de la ZAC de Chanqueyras et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Lors du conseil municipal du 23 janvier 2024, les modalités de concertation ont été votées. Cette concertation, menée sur plusieurs mois, a pour objet non pas de rediscuter du choix du lieu d'implantation de l'hôpital, mais de prendre en considération les re... **En voir plus**



MAIRIE-DIE.FR

Concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras - Mairie de Die

Retrouvez l'ensemble des informations concernant la modification de la ZAC de Chanqueyr...

[Voir les statistiques et les publicités](#) [Booster la publication](#)

👍👎👏 7 6 partages



Ville de Die

Publié par Comm Mairie-Die · 26 mars ·



Plus de 100 personnes ce soir pour le lancement de l'Opération "Habitons mieux le centre-ville" 🙌 !

👉 Toutes les infos sur ce projet : <https://urlz.fr/q2nC>

[Une Opération menée par la Ville de Die et La [Communauté des Communes du Diois](#)]



[Voir les statistiques et les publicités](#)

[Booster la publication](#)

👍 29

5 partages



Ville de Die

Publié par Comm Mairie-Die · 3 avril ·



// Réunion publique sur la modification de la ZAC de Chanqueyras //

👉 Jeudi 4 avril 18h30-20h30, à la salle polyvalente

🔊 Le nombre de places étant limité à 300, une rediffusion audio en direct aura lieu sur le site web de la Mairie.

Conformément au plan vigipirate, des contrôles seront effectués à l'entrée de la salle.

📌 Toutes les infos sur la concertation :



MAIRIE-DIE.FR

Réunion publique : Concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras - Mairie de Die

[Voir les statistiques et les publicités](#)

[Booster la publication](#)

👍👎 13

21 commentaires 5 partages



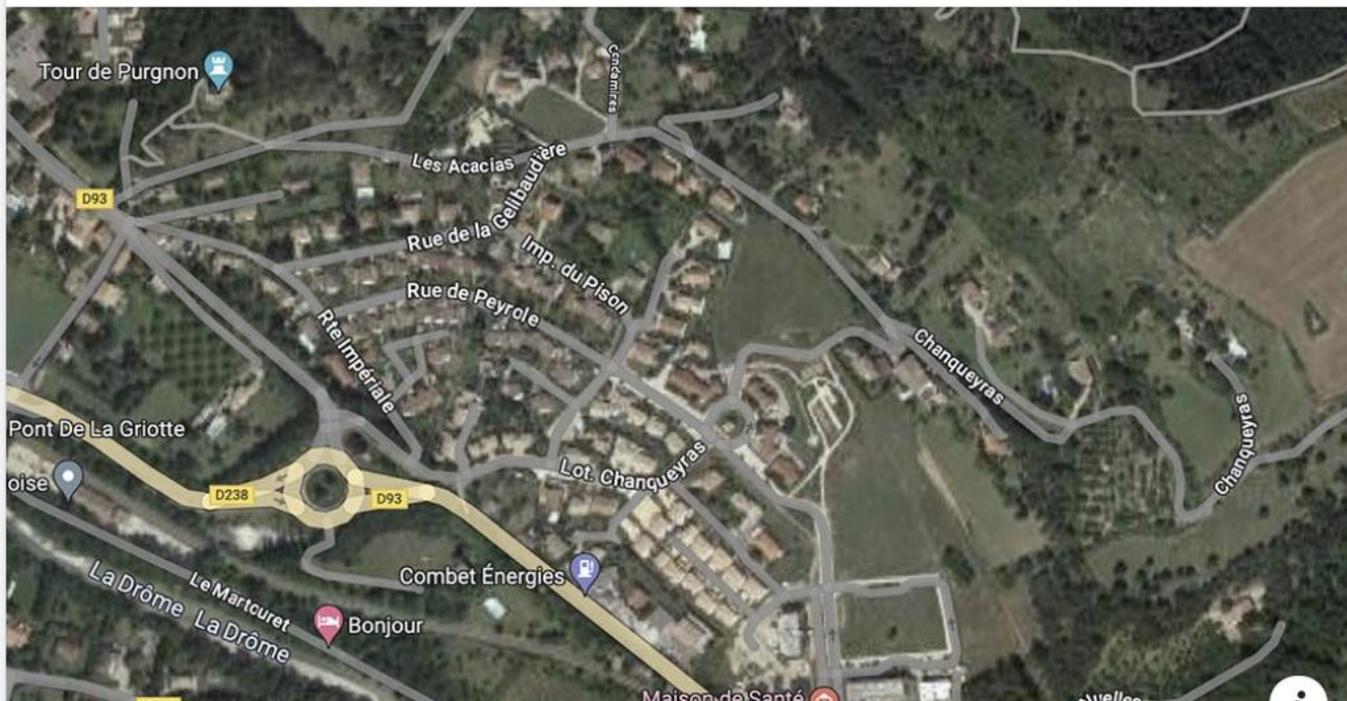
Ville de Die

Publié par Comm Mairie-Die · 29 mars ·



Nouvelles étapes de la concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras.

Pour rappel, de décembre 2020 à mars 2021 ont eu lieu plusieurs réunions de travail entre les élus et les services de la Commune de Die et de la [Communauté des Communes du Diois](#), la direction et les services du Centre hospitalier, afin d'évaluer différentes possibilités de relocalisation de l'hôpital. La faisabilité sur le site de Chanqueyras a été validée à ce moment-là, en fonction des besoi... [En voir plus](#)



MAIRIE-DIE.FR

Concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras - Mairie de Die

Retrouvez l'ensemble des informations concernant la modification de la ZAC de Chanqueyr...

[Voir les statistiques et les publicités](#)

[Booster la publication](#)



Communauté des Communes du Diois et 2 autres personnes

2 partages



Ville de Die

Publié par Comm Mairie-Die · 4 avril ·



Rediffusion audio en direct de la réunion publique, sur la concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras.

Lien pour suivre le document de présentation : <https://urlz.fr/q98>

Réunion publique 04/04/24 concertation modification ZAC de Chanqueyras



YOUTUBE.COM

Diffusion en direct de Ville de Die - Réunion publique - concertation modification ZAC Chanqueyras

[Voir les statistiques et les publicités](#)

[Booster la publication](#)

4

8 commentaires 7 partages



Ville de Die

Publié par Comm Mairie-Die · 26 avril · 🌐



👉 Dans le cadre de la modification de la ZAC de Chanqueyras, la Ville de Die et le Cabinet d'étude Citadia, organisent un atelier sur site, mardi 30 avril, de 16h à 17h30.

😬 L'objectif ? Découvrir le site, son organisation, sa configuration spatiale, ses valeurs paysagères, les équipements déjà réalisés. Un temps dédié pour comprendre le site, ses usages et les problématiques à prendre en compte en termes d'accessibilité, de mobilités et de sécurisation des parcours.

👉 Rend... [En voir plus](#)



[Voir les statistiques et les publicités](#)

[Booster la publication](#)

👍👎👀 13

35 commentaires 19 partages



Ville de Die

Publié par Comm Mairie-Die · 2 mai ·



Ce mardi 30 avril s'est tenu un atelier sur site, dans le cadre de la concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras.

Une soixantaine de personnes ont participé et échangé avec le Cabinet d'étude Citadia. Un document a été distribué, sur lequel, chacune et chacun a pu inscrire ses remarques, observations, suggestions, etc. Si vous le souhaitez, vous pouvez l'imprimer (des exemplaires sont également disponibles en Mairie), ajouter vos commentaires dans les espaces ... **En voir plus**



MAIRIE-DIE.FR

Modification ZAC Chanqueyras - Retour sur l'atelier sur site - Mairie de Die

Mardi 30 avril, dans le cadre de la modification de la ZAC de Chanqueyras



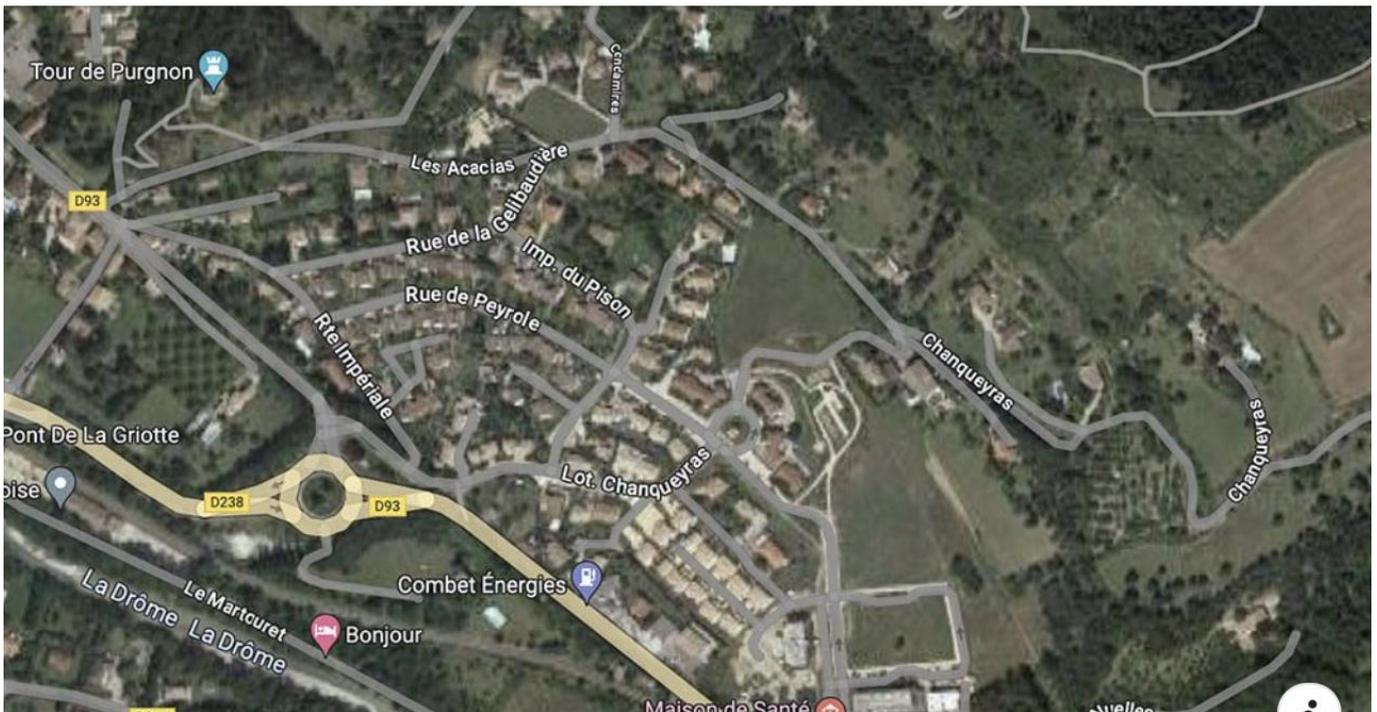
Ville de Die

Publié par Comm Mairie-Die · 5 j · 🌐



🔔 La concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras se poursuit. Prochain rendez-vous : réunion publique jeudi 20 juin à 18h30, à la salle polyvalente (rediffusion audio sur le site de la Ville). **! Attention, la date a changé !**

👉 Toutes les infos sur la concertation :



MAIRIE-DIE.FR

Concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras - Mairie de Die

[Voir les statistiques et les publicités](#)

[Booster la publication](#)

1 commentaire 8 partages



Ville de Die

21 juin à 08:00 · 🌐



🔊 Rediffusion audio de la réunion publique du jeudi 20 juin pour la modification de la ZAC de Chanqueyras.



MAIRIE-DIE.FR

Réunion publique pour la modification de la ZAC de Chanqueyras - Mairie de Die

👍 😞 8

2 💬 3 ➦

👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager

AFFICHES SUR LES PANNEAUX LUMINEUX

CONCERTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

Réunion publique
Jeudi 4 avril à 18h30
Salle polyvalente



[Infos mairie-die.fr](http://Infos.mairie-die.fr)

CONCERTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

Réunion publique
Jeudi 20 juin à 18h30
Salle polyvalente



[Infos mairie-die.fr](http://Infos.mairie-die.fr)

REUNIONS PUBLIQUES

1ère réunion publique du 4 avril 2024



Source : site internet de la mairie de Die



2^{ème} réunion publique du 20 juin 2024

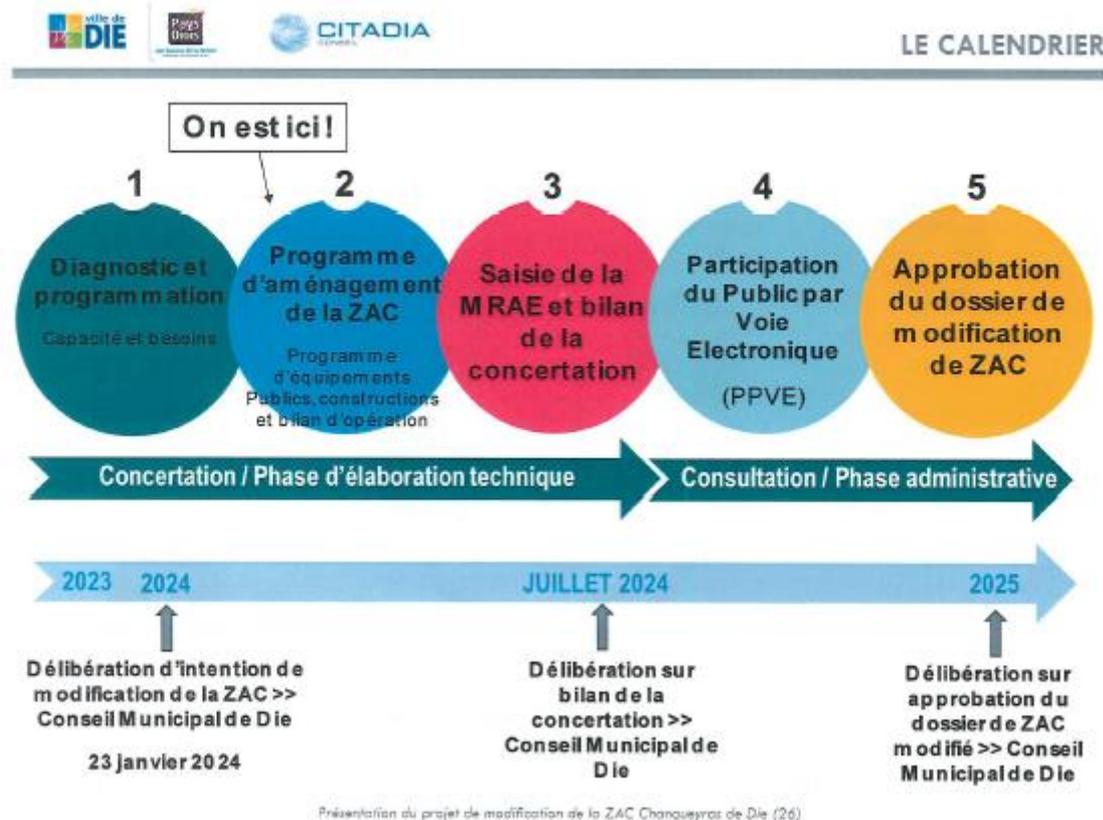
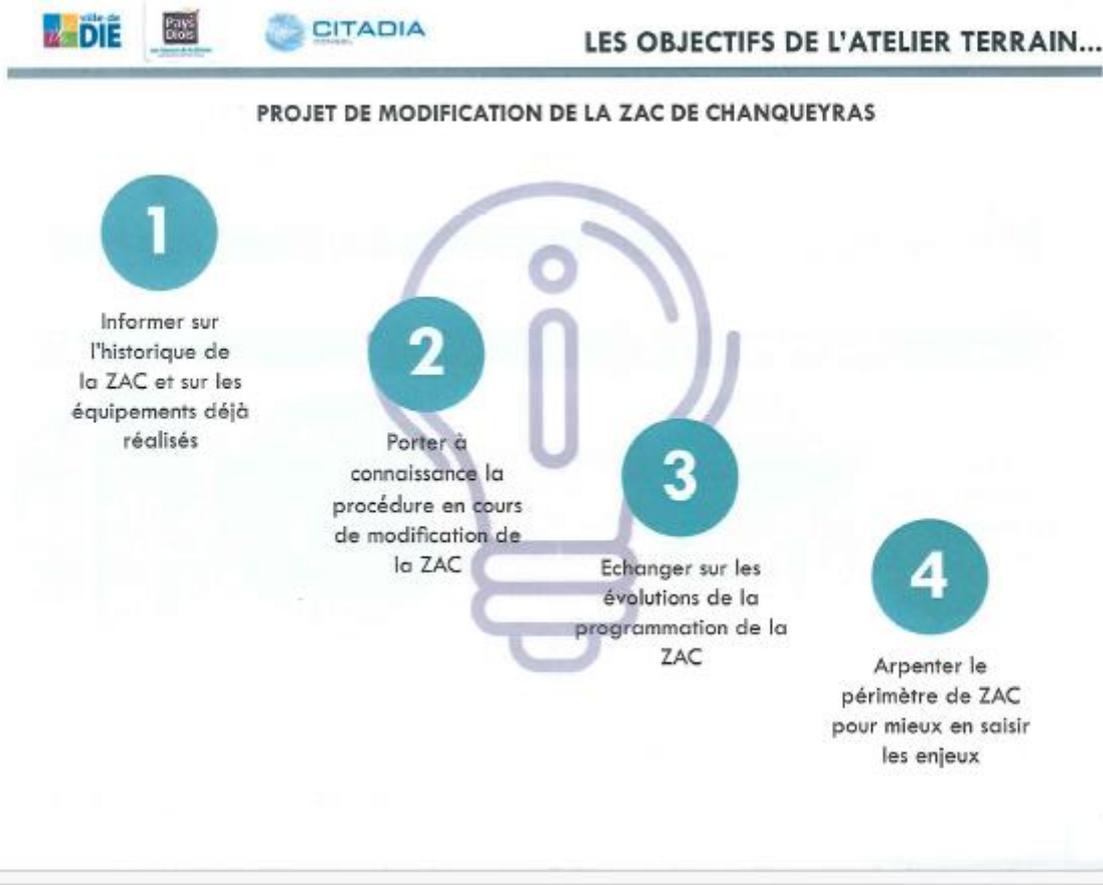
Source : site internet de la mairie de Die

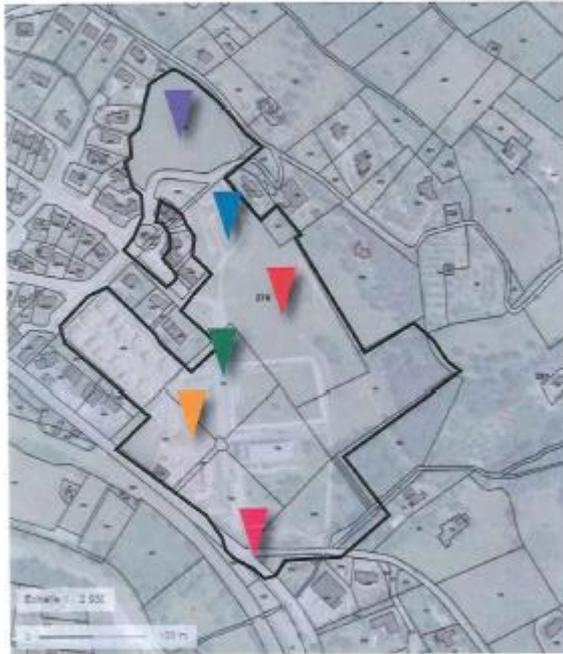
ATELIER SUR SITE



Source : site internet de la mairie de Die

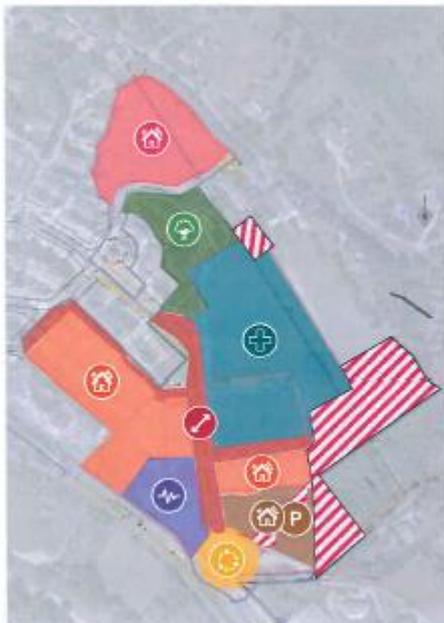
Exemple d'un des carnets de balade rempli pendant l'atelier de terrain par un des participants





1. La maison de Santé
2. La connexion avec la D93
3. Le mail central
4. L'emprise prescrite pour l'hôpital
5. Le parc de Chanqueyras
6. L'îlot Nord et la connexion au centre-ville

Présentation du projet de modification de la ZAC Chanqueyras de Die (26)



EXISTANT CONSERVÉ :

- Logements existants
- Parc paysager existant
- Mail central et desserte
- Maison de santé

PROJET :

- Construction d'environ 40 logements
- Construction d'un hôpital neuf + EHPAD
- Construction de logements et/ou espace de stationnement
- Aménagement d'un giratoire

Présentation du projet de modification de la ZAC Chanqueyras de Die (26)

1. LA MAISON DE SANTÉ

LES ENJEUX DE L'ETAPE EN BREF ...

La maison de santé est un équipement important du périmètre de ZAC. Il fait particulièrement écho avec l'hôpital et l'EHPAD à accueillir, afin de structurer un pôle de santé au sein du périmètre de ZAC.

Comprendre son fonctionnement, ses accès et ses flux est important pour proposer un projet d'ensemble cohérent.



Présentation du projet de modification de la ZAC Chanqueyras de Die (26)

- La maison de santé vous semble-t-elle facilement accessible ?

- Qu'est ce que vous trouvez agréable, ou au contraire désagréable au sein de cet espace ?

- Quel itinéraire empruntez-vous pour vous rendre à la maison de santé ?



2. LA CONNEXION AVEC LA RD

LES ENJEUX DE L'ETAPE EN BREF ...

La question des flux et des mobilités est un enjeu central pour une desserte de qualité du nouveau quartier. Il existe en effet une volonté de rediriger les flux vers la départementale afin de limiter au maximum les nuisances à l'intérieur du périmètre et au sein des zones résidentielles qui le juxta posent.

L'aménagement d'un giratoire le long de la RD s'illustre comme une solution efficace.



Présentation du projet de modification de la ZAC Chanqueyras de Die (26)

- Selon vous quels sont les conditions à réunir pour accéder à la Rue du Pas de Sagatte depuis la RD ?



3. LE MAIL CENTRAL

LES ENJEUX DE L'ETAPE EN BREF ...

La Rue du Pas de Sagatte est l'artère principale du périmètre de ZAC, celle autour de laquelle doit s'organiser l'ensemble des équipements et constructions. Son fonctionnement actuel (sens de circulation, système de boudage, ...) et la constitution de son profil nécessitent d'être réinterrogés notamment au vu de la nouvelle programmation envisagée.



Présentation du projet de modification de la ZAC Chanqueyras de Die (26)

- Vous arrive-t-il d'emprunter cette voie de circulation ? Que pensez-vous de l'aménagement proposé ?
- Comment vous sentez-vous quand vous empruntez cette voie de circulation ?
 - 1) à pied / en vélo ?
 - 2) en voiture ?



*Attention à ce pas
"casse" le caractère
l'intégrité de la paroi
quasi nulle (vegetales, etc)
surabondance de la paroi
surabondance
16 000 m² à 20 000 m² = ok
l'intégration = une obligation*



4. L'EMPRISE PRESENTIEE POUR L'HOPITAL

LES ENJEUX DE L'ETAPE EN BREF ...

La commune de Die a en charge la modification du dossier de ZAC afin d'assurer les conditions d'accueil de l'hôpital et de l'EHPAD en termes d'équipements publics (voirie, réseaux, ...). En ce sens, il est nécessaire de définir un périmètre dédié à l'hôpital ainsi que l'intégralité des besoins d'un tel programme en terme d'équipements publics.



FOCUS : Construction d'un hôpital neuf + EHPAD

Surface parcelle réservé : **16 000 m²**



Besoin emprise **bâtie** : 5 200 m² (hypothèse R+2 à R+3)

+

Besoin emprise **stationnement** : 5 250 m²

+

Besoin emprise espaces **extérieurs divers** : 4 000 m²

= **14 450 m²**



Foncier **compatible** avec l'implantation de l'Hôpital et de l'EHPAD

- En tant qu'espace public de proximité, quel lien le parc peut-il entretenir avec l'hôpital et l'EHPAD ?



- Afin de limiter les nuisances liées aux flux de l'hôpital nous envisageons de limiter la circulation au tronçon Nord de la Rue du Pas de Sagatte, en lien avec le futur giratoire. Qu'en pensez-vous ?

*style
laisse libre*



5. LE PARC DE CHANQUEYRAS

LES ENJEUX DE L'ETAPE EN BREF ...

Ce parc s'illustre comme un espace de respiration au sein de la ZAC. Sa position lui permet une proximité à la fois avec les habitations (existantes et à venir) et l'hôpital/EHPAD potentiel.

- A quelle(s) occasion(s) utilisez-vous cet espace ?
- Comment vous sentez-vous ici ?
- Qu'appréciez-vous / quels sont les manques ?
- Quels adjectifs utiliseriez-vous pour décrire cet endroit ?



Aère

Chien / Bateau

elle est sur l'actuel

(Le parc est + un -)

à l'hôpital

Parce que c'est des habitations OK

Parce que c'est un bon endroit !



Présentation du projet de modification de la ZAC Chanqueyras de Die (26)

6. L'ILOT NORD

LES ENJEUX DE L'ETAPE EN BREF ...

Ce secteur est aujourd'hui privilégié pour développer une offre de logements en lien avec les aspirations des futurs Dieois et en lien avec leur capacité d'accès au logement.

- Selon vous, quels sont les profils de ménages qui cherchent à se loger sur la commune de Die (taille de ménage, âge, CSP, ...) ?
- Selon vous, quels produits (individuel/collectif - accès à l'extérieur ? ...) ces ménages recherchent-ils ?



Recherche logement ?

En très grand nombre



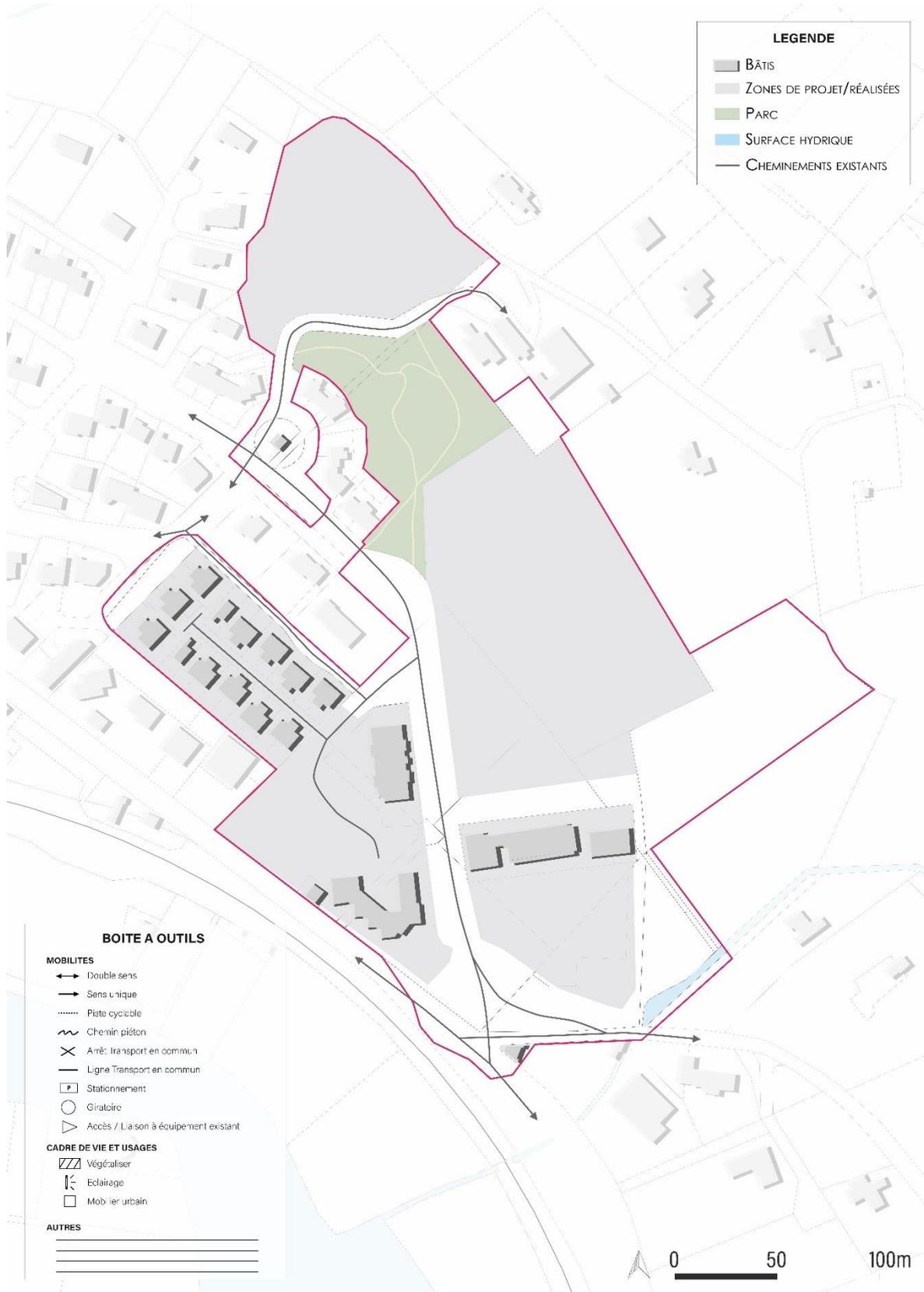
Présentation du projet de modification de la ZAC Chanqueyras de Die (26)



Présentation du projet de modification de la ZAC Chanqueyras de Die (26)

ATELIER SUR TABLE EN MAIRIE DE DIE

Support A1 prévu pour l'atelier sur table



Livret de travail prévu pour chaque participant

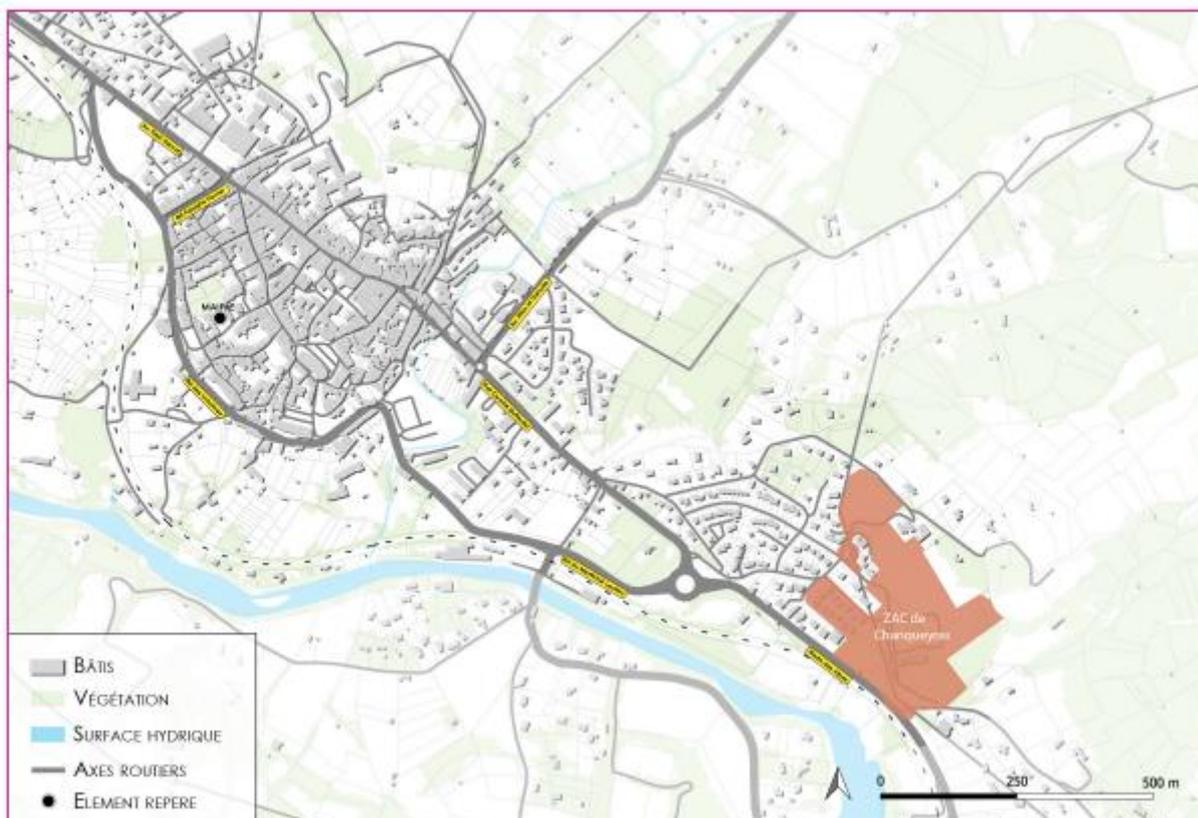
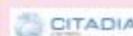
DIE (26)

LIVRET DE CO-CONSTRUCTION //

Travailler sur le programme d'aménagement dans le cadre
du projet de modification de la ZAC de Chanqueyras

Atelier public sur table

30 mai 2024



DOCUMENT MIS A DISPOSITION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PREALABLE A LA MODIFICATION DU DOS SERVE CHEZION ET REALISATION DE LA ZAC CHANQUEYRAS

MAI 2024 | 2

TEMPS 1 : TEMPS INDIVIDUEL // 15 MINUTES

Sur le plan ci-contre indiquez les éléments suivants :

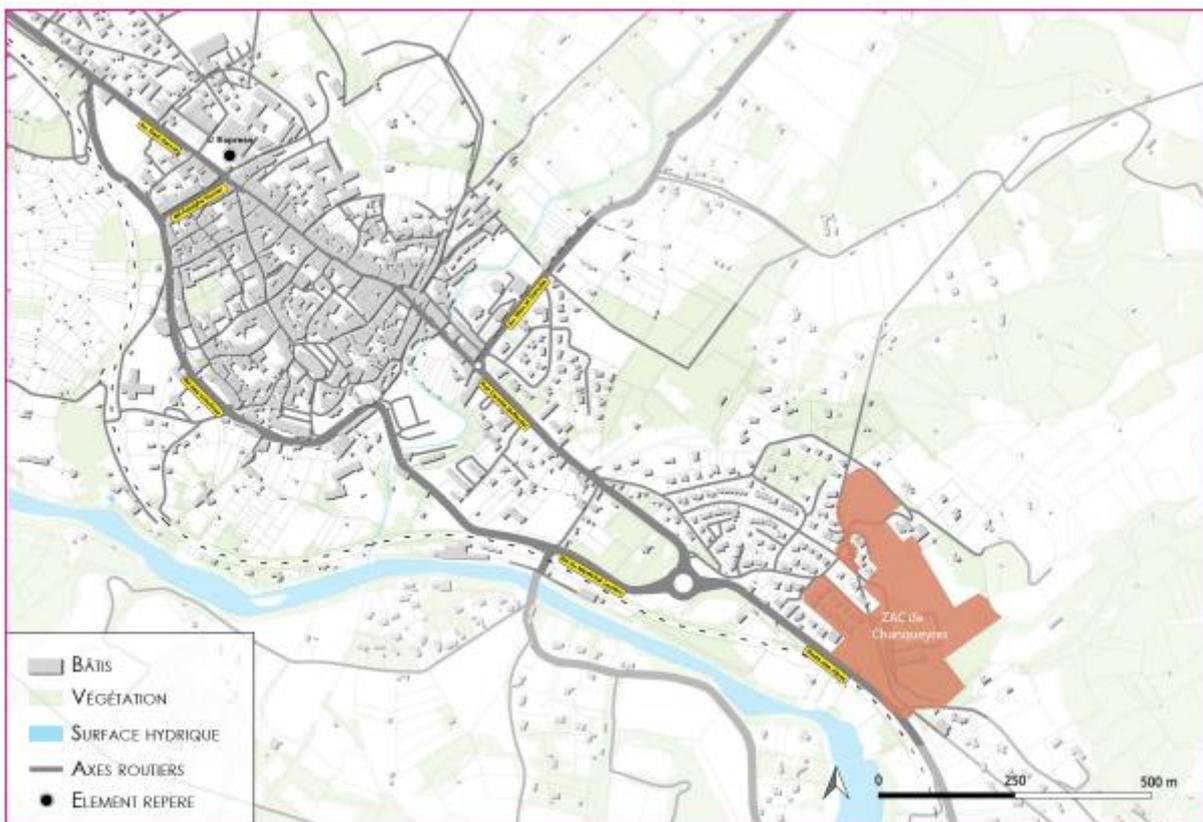
- Tracez les itinéraires que vous empruntez ou emprunteriez pour vous rendre à la ZAC depuis la mairie. Vous pouvez différencier les modes de transport (voiture, vélo, à pied...) en utilisant les représentations suivantes :

Voiture : 

Vélo : 

Pied : 

- Habituellement, quel mode de déplacement (voiture, vélo, à pied, bus, ...) utilisez-vous pour faire ce trajet ? Pourquoi ?



TEMPS 1 : TEMPS INDIVIDUEL // 15 MINUTES

Sur le plan ci-contre indiquez les éléments suivants :

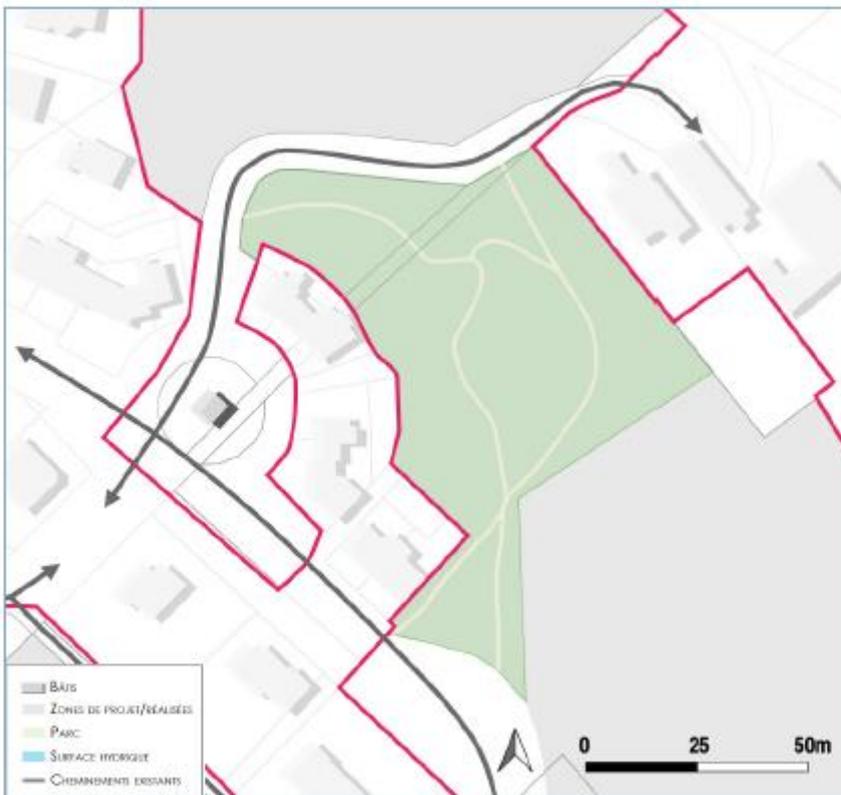
- **Tracez** les itinéraires que vous empruntez ou emprunteriez pour vous rendre à la ZAC depuis le U Express. Vous pouvez différencier les modes de transport (voiture, vélo, à pied...) en utilisant les représentations suivantes :

Voiture :

Vélo :

Pied :

- *Habituellement, quel mode de déplacement (voiture, vélo, à pied, bus, ...) utilisez-vous pour faire ce trajet ? Pourquoi ?*



Zoom sur le parc



Carte A1 distribuée par groupe

BOITE A OUTILS	
Mobilités	
	Ouvlé sens
	Sens unique
	Piste cyclable
	Chemin piéton
	Arrêt Transport en commun
	Ligne Transport en commun
	Stationnement
	Stade
	Accès / Liaison à équipement existant
Cadre de vie et usages	
	Végétalier
	Eclairage
	Mobilier urbain
Autre	

TEMPS 2 : TEMPS EN GROUPE // 45 MINUTES

MOBILITÉ / STATIONNEMENT

Quelles actions concrètes envisager sur la thématique « Mobilité » ?
Spatialisez ces actions sur la carte commune au groupe à l'aide de la boîte à outils.
Ex: Création d'un giratoire

CADRE DE VIE ET USAGES

Quelles actions concrètes envisager sur la thématique « Espaces publics » ?
Spatialisez ces actions sur la carte commune au groupe à l'aide de la boîte à outils.
Ex: Renforcer la présence de bancs publics

QUELQUES PISTES DE REFLEXION...

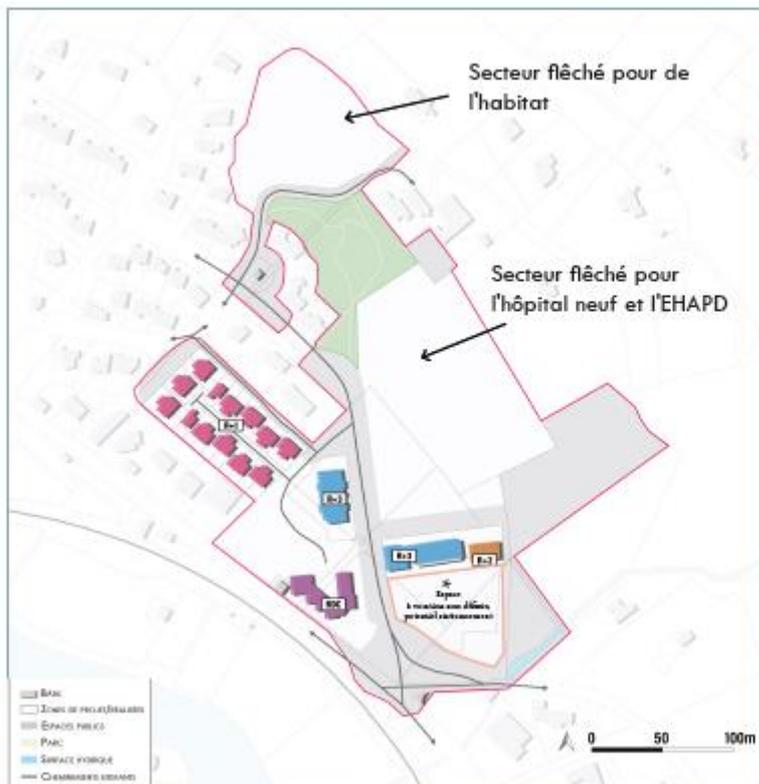


- Les déplacements piétons/cycles sont-ils suffisamment développés ?
- Le plan de circulation est-il clair et fonctionnel ?
- Les transports en commun sont-ils suffisamment développés sur la commune ?
- L'offre de stationnement est-elle en adéquation avec le besoin observé ?
- ...

QUELQUES PISTES DE REFLEXION...



- La commune dispose-t-elle de suffisamment d'espaces publics ?
- Les usages de ces espaces publics sont-ils variés et qualitatifs ?
- Les espaces publics sont-ils inclusifs pour l'ensemble des usagers (enfants, personnes âgées, femmes ...)
- ...



Carte des hauteurs actuelles internes à la ZAC

Exemple - Habitat individuel dense



Exemple - Habitat intermédiaire



REGISTRES

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : la modification du dossier de création
et de réalisation de la ZAC de Chauqueyras

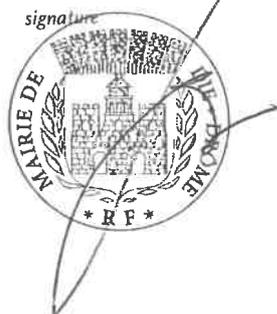
En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ CONSEIL MUNICIPAL DE DIE

en date du 23 JANVIER 2024

je soussigné(e) ⁽²⁾ le Maire de Die, Isabelle BIZOUARD

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Die, le 12 février 2024



(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- SEANCE DU 23 JANVIER 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre le 23 janvier, à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de DIE (DROME) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Isabelle BIZOUARD, Maire.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 26
présents : 22
votants : 26
n° d'ident. : 24/JAN/1

Date de convocation du Conseil municipal : 17 janvier 2024

PRESENTS : Mmes, MM. BIZOUARD, BERTRAND, TESSERON, SICARD, PERRIER, BELVAUX, JOUBERT, Sylvie GIRARD, André GIRARD, DU RETAIL, GUÉNO, LLORET, CORROENNE, ANGELIER, LE GARDEUR, SOUDÉ, TRÉMOLET, REY, MOUCHERON, LAVILLE, ORAND, BECHET.

OBJET : Hôpital : lancement de la modification du dossier de création et de réalisation de la ZAC Chanqueyras et définition des modalités de concertation

ABSENTS : Mme FATHI (procuration à Mme PERRIER), M. CHEVALLIER, (procuration à M. Eric BELVAUX), M. CHARRON (procuration à Mme GIRARD), Mme MEUCCI (arrivée à 20H26 procuration à M. LLORET).

M. Philippe Lloret a été élu Secrétaire de séance.

Mme la Maire expose,
Examen en commission « Logement - Urbanisme - Foncier » le 16 janvier 2023
En présence de Mme Préget du bureau d'études CITADIA

Vu :

- le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.311-1 à R.311-9 ; L.103-2 et L.103-4,
- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération du 25 avril 2012 prescrivant la mise en œuvre de la procédure de création d'une ZAC dans le quartier de Chanqueyras et définissant les modalités de la concertation ;
- la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2013 créant la ZAC de Chanqueyras ;
- le bilan de la concertation relatif à la création de la ZAC approuvé par délibération du 27 mai 2014 ;
- la délibération du 17 décembre 2014 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de Chanqueyras ;
- la délibération du 17 décembre 2014 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC de Chanqueyras ;

Considérant que la ZAC de Chanqueyras avait pour objectif l'aménagement d'un quartier de 270 logements environ, pour une surface de 27 300 m² environ, sur un terrain d'assiette de 67 800m².

Considérant que la programmation de logements initiale favorisant la mixité sociale comprenait :

- un segment destiné à la location sociale de 70 logements : des maisons de ville réalisées par des bailleurs sociaux, des logements collectifs réalisés par des bailleurs sociaux.
- un segment destiné à l'accession libre de 80 logements environ : une dizaine de maisons de villes ou logements intermédiaires réalisés par des promoteurs, environ 75 logements réalisés par des promoteurs visant la vente d'appartements.
- un segment destiné à l'accession libre de 120 logements environ : une trentaine de maisons groupées réalisées par des promoteurs visant la vente d'appartements ou logements intermédiaires.

Considérant qu'il convient d'adapter le projet de la ZAC et plus particulièrement le programme des constructions de la ZAC ainsi que le programme des équipements publics pour permettre l'accueil d'équipements sanitaires dont notamment le nouvel hôpital de Die

Considérant que l'objectif poursuivi par la modification de la ZAC consiste donc à adapter le projet de ZAC au regard des évolutions du programme de constructions et d'équipements publics en lien avec l'actualisation des besoins de la commune en matière de logements et d'équipements et du projet de construction d'un nouvel hôpital sur la commune de Die permettant non seulement la modernisation de l'équipement existant mais aussi d'envisager à plus long terme une opération de renouvellement urbain dans le centre-ville où les potentialités foncières sont rares.

Considérant qu'au regard des éléments précités, une modification de la ZAC est donc à prévoir, dans les mêmes conditions et formes que pour la procédure de création de ZAC initiale, conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme.

Considérant que conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, la création d'une ZAC nécessite une concertation préalable associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations et les autres personnes concernées.

Considérant qu'une concertation est donc nécessaire dans le cadre de la modification d'une ZAC.

Considérant que conformément à l'article L.103-4 du Code de l'urbanisme, les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Considérant que les modalités de la concertation seront les suivantes :

- Mise à disposition en Mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public ;
- Mise à disposition des documents présentant les modifications de la ZAC au fur et à mesure de leur état d'avancement ;
- Organisation d'ateliers de concertation/co-construction avec les différents acteurs du projet notamment avec les représentants de l'hôpital et les riverains ou habitants ;
- Parution des informations et documents tout au long de la concertation, au fur et à mesure de leur établissement, sur le site internet de la commune ;
- Organisation d'au moins une réunion publique ;

Considérant qu'à l'issue de la concertation, le Conseil municipal tirera le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de Zone d'Aménagement Concerté par délibération.

Au regard des éléments précités, il est proposé au Conseil municipal :

- 1) D'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable s'agissant de la modification du dossier de création et de réalisation de la ZAC de Chanqueyras ;
- 2) D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à ouvrir la concertation préalable, en application des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

à la majorité avec 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mmes, MM. TRÉMOLET, REY, MOUCHERON, LAVILLE, ORAND, BECHET),

Décide

- 1) D'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable s'agissant de la modification du dossier de création et de réalisation de la ZAC de Chanqueyras ;
- 2) D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à ouvrir la concertation préalable, en application des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.
- 3) La délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois.
- 4) La délibération sera transmise à Monsieur le préfet de la Drôme.

Accusé de réception en préfecture
026-212601132-20240123-DEL 24 JAN 02
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

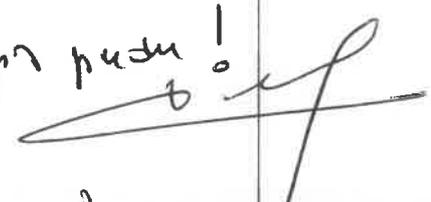


Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,

Certifié exécutoire :

le 01/02/2024

SUIVI DE LA CONCERTATION

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
28/02/24 - - - - - -	<p>Que de temps perdu en études, stériles pour un projet incohérent.</p> <p>Il faut être assez grand pour admettre ses erreurs, assez intelligent pour apprendre de celles-ci et assez fort pour les corriger.</p> <p>↳ Ranat.</p>		
06/03/24 - - - - - -	<p>Je n'ai aucune observation à formuler puisqu'aucun dossier n'est mis à disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations réalisés à ce sujet</p> <p>F. TREWLET </p>		
06/03/24 - - - - - -	<p>Je n'ai aucune observation à formuler puisqu'aucun dossier n'est mis à disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce sujet.</p> <p>M. J. Gilbert ^{Tréwlet} </p> <p>Gilbert TREWLET</p>		
6.13.24 - - - - - -	<p>Je viens en Plainie pour prendre connaissance des documents mis à la disposition du public afin de donner un avis dans le cadre d'une concertation : aucun document, aucun dossier ; toutefois puisque le sujet est</p>		

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
------	------------------------	---------------------	-------------------------------

1-1-1- d'implantation de l'hôpital
 1-1-1- à Chauqueyras, je demande
 1-1-1- un hôpital de plein-pieds,
 1-1-1- pour la qualité de travail
 1-1-1- et de vie des usagers
 1-1-1- et des soignants
 1-1-1- M.F. VIRAT JF Vidal

07/03/24 Aucun document à consulter
 mis à ma disposition... ??
 Comment émettre un
 avis dans ces conditions ?
 Serait-ce une consultation
 fictive ???
Stéphane

7/03/24 Lorsque l'on demande l'avis
 des administrés il convient
 de leur donner les informations
 pouvant éclairer cet avis
 P. MICHEL

07/03/24 Je ne peux formuler
 aucune observation puisque
 aucun dossier n'est mis à
 ma disposition avec ce regis-
 tre pour me permettre d'accé-
 der aux informations rela-
 tives à ce projet.
Geneviève BATTIERAS

Je n'ai aucune observation à formuler
 puisque aucun dossier n'est mis à ma disposition
 avec ce registre pour me permettre d'accéder aux
 informations relatives à ce projet. Le site de Chauqueyras
 est net par manque de place Martine FURVESPIN

OBSERVATIONS DU PUBLIC

je n'ai aucune observations à émettre
car je ne dispose pas des documents
nécessaires à une quelconque évaluation.
je reviendrai donc. Stéphanette Favre.

Difficile de se prononcer sans avoir de plan ou et de
documents plus approfondis sur le sujet.

Chanqueyras est programmé pour du Logement, indispensable
par nos jeunes locaux, Chamargès est acheté par le Centre
Hospitalier pour y construire le nouvel Hôpital, que du bon
sens. Le choix de la majorité municipal est incompréhensible
et met en péril le devenir de notre pays. Moucheron Marylène

Le choix de Chanqueyras est inacceptable étant
donné qu'il était prévu d'y faire des logements.

Chamargès avec les ambulances et l'hélicoptère me
paraît idéal. F. Vallat

"Prendre en considération son implantation au sein
de Chanqueyras" dit. Vau!! Voilà qui est bien
naturel car à aucun moment je me rappelle que
l'on nous a demandé notre avis sur ce lieu.

La seule proposition correcte que je puisse vous
faire est de modifier votre lieu d'implantation
pour "remettre" l'hôpital là où il a été

initialement prévu c'est à dire CHAMARGÈS !
Que de temps et d'argent perdu... Hélène Roujaud.

Vouloir implanter un hôpital au milieu d'immeubles et surtout
Tout en hauteur n'est pas raisonnable quand on a un grand
terrain acheté et prévu pour ça. Et mettre des personnes âgées
en étage, sous un hélicoptère qui plus est, sans jardin pour se
promener ou prendre l'air c'est de la maltraitance... pensez
que vous y avez peut-être un jour ou l'un de vos proches.
Soyez raisonnables et revenez au bon sens.

J. Gaillot

Projet Absurde, absurde et stupide, pourquoi
un tel entêtement de la part de la Mairie de Brie

J. Perlet

Je compte 270 logements dans le projet de ZAC existant.
Qui seront construits ces logements si un hôpital prend la place ?
Est-ce que l'enveloppe de 24 ou 25 milliards d'euros suffira pour
encaisser les surcoûts liés à la construction d'une hélicoptère
sur le toit de l'hôpital (1 milliard d'euros estimés) + l'achat
du terrain (2 milliards d'euros contre 100.000 pour celui déjà
acheté) ?

Combien l'implantation de l'hôpital dans une zone résidentielle
représentera de surcoût pour les finances de la mairie de Brie,
et donc pour nos citoyens de cette ville ?

Nous souhaitons être consultés et entendus de manière plus transparente
et effective sur ce dossier si essentiel pour l'avenir de Brie.

Le choix de Chamagnac est la meilleure solution
pour l'implantation de notre hôpital. à Chamagnac
serait une aberration

J. Perlet

mes souhaits pour pour l'hôpital à Charmargès
si il y a plus d'espace -

[Signature]

projet Affreux et stupide, que de temps perdu pour la
construction d'un nouvel hôpital. Que d'argent
dépensé en étude alors que le prix d'un terrain
à Champagny est disproportionné, la SS doit
faire des économies ce n'est pas en achetant
le terrain de Champagny

B. DELANNOY

[Signature]

Je n'ai aucune observation à formuler puisque
aucun dossier n'est mis à ma disposition avec
ce registre pour me permettre d'accéder aux
informations relatives à ce projet.

Plus de temps perdu et de l'argent
gaspillé pour des études sur un nouvel hôpital
c'est important la santé passe avant,
des du l'iper, je ne comprends pas que on
veut construire un milieu des habitations
~~sur~~ (Champagny) sur qui il y a
déjà le terrain à Charmargès.

Cette ville est devenue si importante
qu'on marche sur la tête.
Couvrez les yeux !!! quel danger
J. Bouvet Tallevie

Je n'ai aucune observation à formuler puisque aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce dossier.

S. POELGER

PS. Sous l'absolu, je suis tout à fait abasourdi à Chauqueyras !!!

François COURNIER

Lundi 04 Mars 24.

309, Parc AUDA.

26150 DIE

Je n'ai aucune observation à formuler puisque aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce dossier.

F. Courrier.

Ayant suivi ce (très) long processus depuis l'origine, je reste parfaitement, profondément, stupéfait de l'absurde, incompréhensible entêtement de Mme la maire devant un tel projet injuste et en majeure partie refusé par la population dioise. La liste des raisons favorables, évidentes, ^{pour Chauqueyras} est d'une telle clarté. Pourquoi insister de telle façon devant une telle réalité ?? Nous sommes et restons absolument atterrés devant un tel aveuglement - et nous connaissons suffisamment bien les 2 endroits concernés, pour nous exprimer ainsi.

(Mme la Maire s'est-elle même déplacée une seule fois à Chauqueyras, a-t-elle passé suffisamment de temps pour voir, sentir, respirer et constater l'évidence de son erreur ? J'en doute fort)

630

Hôpital = vous parlez d'une modernisation de l'équipement existant >> sans doute "modernisation" mais aussi espace de vie et bien être avec des chambres à priori plus grandes avec un espace naturel, horizontal pour que les "résidents" (malades ou habitant l'Elyad) puissent se promener sans risques, avec fauteuils et déambulateurs -- et ne pas être obligés de prendre l'ascenseur pour aller se promener, se déplacer en toute autonomie avec un accès facile, rapide pour les ambulances, l'hélicoptère (quelle construction résisterait à la pose et au départ d'une telle puissance!) et aux familles -

La Maquette = ville futuriste? utopique? qui ne tient pas compte du relief maître attractive!! cependant => le site de Chauqueyras me semble pas correspondre aux vrais besoins d'un hôpital, Chamargues est un lieu accessible aux soignants, aux ambulances car, située sur la route venant de Valence, cela ne nécessite pas la traversée de Die, où la circulation est souvent ralentie -- et il existe déjà un heliport, nécessaire.

Jacqueline Rassat DIE.

P-S la modification de la ZAC entrainera des frais énormes d'aménagement d'infrastructure (route arrivée d'eau et évacuation des égouts, EDF téléphone. Je ne vois pas les documents J. Rassat

Je me suis rendu à la mairie pour prendre connaissance des documents concernant la modification de la ZAC de Chauqueyras. Malheureusement il n'y a aucun document à disposition, si n'ai pu exprimer mes
je m'exprimer dans la concertation à laquelle le public est appelé à s'exprimer. Jean-Louis VIRAT

Le 4/3/24

Le site de Chanqueyras est beaucoup moins approprié (aussi bien en terme de topographie qu'en terme de destination initiale de ce quartier voué à l'installation des logements qui manquent cruellement sur la commune) que celui de Chamaignes - Cela dit, je n'ai aucune autre observation à formuler puisque aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet.

~~Risset~~ 04/03/2024

Je n'ai aucune observation à formuler puisque qu'aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce sujet.

M. Cusnel 04.03.24

Je n'ai aucune observation à formuler puisque qu'aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet.

B. RAVELLI 04.03.24

Je n'ai aucune observation à formuler puisque qu'aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet.

La copie de la délibération du 23 janvier 2024 ne saurait répondre à mes attentes!

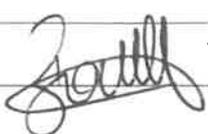
~~Garcia~~ Claude RAVELLI 04/03/2024

Le site de Chanqueyras est trop petit, dans tous les hopitaux, il manque des places de parking et beaucoup de gêne nuisance pour les habitations à côté - dommage pas de dossier et de photos pour visualiser le projet

05/03/2024
Coppier Garcia Minelle

Je n'ai pas trouvé de documents présentant la modification de la ZAC de Chanqueyras. Je ne peux donc pas m'exprimer dans la concertation à laquelle la population est appelée à s'exprimer.
Daniel RAVELLI le 5/03/24.

Je n'ai aucune observation à formuler puisque aucun dossier n'est mis à ma disposition et ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet.

 Bouffier Analyse. 6/03/2024.

Je n'ai aucune observation à formuler puisque aucun dossier n'est mis à ma disposition et ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet.
CBaudier 6/03/2024 

le 07 mars 2024.

Je ne peux formuler aucune observation puisque aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet.

Claude NIBOUCHA



Je n'ai aucune observation à formuler puisque aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce sujet. Site de Chanqueyras très petit, manque de parking...
Chamargues site idéal pour tout le monde. Regine AUBESPIN.

Je n'ai pas trouvé de document² présentant la modification de la ZAC de Chanqueyras! Aucun dessin n'est sur la table de ce cahier. Comment pourrais-je m'exprimer ici?

M. Cotton.

Maïque COTTON le 7 mars 2023

il n'est pas possible de formuler d'observations dans la mesure où aucun document n'est mis à disposition en complément de ce registre. de fait, il est impossible d'accéder aux informations relatives à ce projet.

Philippe FRAVIER le 7 mars 2024

ITA

Aucun document à notre disposition à propos de ce projet à Chanqueyras. C'est une absurdité au vu du droit de ce lieu, du caractère d'un lotissement.

à Chanqueyras, terrain déjà acheté et surtout l'hébergement à proximité, c'est vraiment le lieu idéal pour un hôpital.

Vallet (habitant du Haut Dés)

Le projet initial à Chamargès paraît être la seule solution pour plusieurs raisons: Hôpital tourné vers les hôpitaux de la vallée du Rhône, l'héliport, les différents médecins qui viennent également de la vallée, sans parler que Chanqueyras est un lieu étique, déjà fortement habité, et l'Éphad serait à l'étage. Il manquerait des places de parking, et pensons aux riverains avec les nuisances des passages des ambulances et le diétole.

des hélicoptères. Ceux qui ont achetés leur maison ne mentent pas que l'on construise maintenant un hôpital près de chez eux, alors qu'il était prévu à Chamargues. Revenons à la raison.

RECAL parcelle. Pontlaux-m-Dress

Je n'ai aucune observation à formuler puisqu'aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet.

MT

08/3/2024

J'étais, à priori, favorable à l'implantation du nouvel hôpital à Chamargues (surface, terrain plat, hélicoptère) mais je n'ai pu consulter le dossier établi pour son implantation. Je ne vois aucun dossier qui me permette d'avoir des informations relatives à ce projet. Je n'ai donc aucune remarque à inscrire sur ce registre.

H Gaillard Die

Je n'ai aucune observation à formuler car aucun dossier n'est mis à ma disposition avec le registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet.

Philippe JANIK

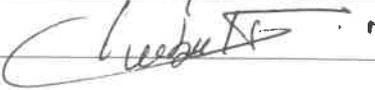
Janik

A part de belles phrases de communication, aucun dossier n'est mis à ma disposition avec le registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet -

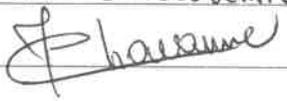
ET pourquoi pas un référendum de la population ? Avec un dossier avec toutes les informations pour se forger une idée -

N. Dore

Je n'ai aucune observation à formuler puisque aucun dossier n'est mis à la disposition des Dlois pour nous permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet. L'emplacement retenu par la majorité municipale actuelle est totalement stupide.

Louis ROBERT Guertzen Echenpugen 11/03/24


Je n'ai aucune observation à formuler puisque aucun dossier n'est mis à la disposition des Dlois pour nous permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet. L'emplacement retenu par la majorité municipale actuelle est totalement inadapté.

Maxel Chauvanc 170, rue du Pas de
Sagatte Die


Je n'ai aucune observation à formuler puisque aucun dossier n'est mis à la disposition des Dlois

Marcel Te 170 rue du Pas de Sagatte Die 96156

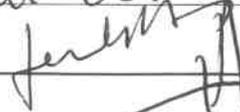


Je n'ai aucune observat à formuler puisque aucun dossier n'est mis à disposition des dlois actuellement, à part l'emplacement qui semble inadapté.

Maxel C. 190 rue du Pas de Sagatte Die



La modification de la ZAC de Changueiras ne se justifie pas, car la construction de l'hôpital ne peut se faire suite aux études géologiques complexes qui caractérisent ces zones pour les fondations.



le 12/03/2024.

Complexe de formules des observations étant donné qu'aucun document n'est à disposition en mairie -

Cependant, mettre en CH à cet endroit c'est #1: la promesse de l'enclaver après déjà plus de 220 années d'enclavement dans des rempart et le tissu urbain.

#2: la promesse de voir le retour de l'hélicoptère et de ses survols / survolances en zone urbaine alors même que tout a été fait il y a une 10aine d'années pour l'en sortir

#3: la promesse pour les professionnels de soins de temps de trajet augmentés

#4: la promesse de voir l'emveloppe budgétaire amputée de la valeur du terrain soit 2000.000 d'euros qui n'iront donc pas pour les conditions de vie des patients ni pour les conditions de travail des soignants

#5: la promesse, avec les surcoûts d'ores et déjà effectifs d'une augmentation inévitable de la fiscalité locale

#6: la promesse de délais encore plus longs ~~lance~~ ~~car~~ car la population ne manquera pas de faire des recours en justice contre cette localisation

7: la promesse de l'impossibilité pour ce nouveau CH d'évoluer au gré de sa fréquentation dont la conjoncture montre qu'elle ne pourra être que croissante -

8: ...

9: ...

François PARDENTIER

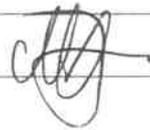
Ex infirmier du CH Diot et libéral sur le territoire.

le 12/03/2024.



12.03.24

Le problème des axes routiers et la circulation fluctuants en périodes estivales n'a pas été pris en considération pour l'axe Valera - Chauqueyras.



12/03/24

Je n'ai aucune observation à formuler puisqu'aucun dossier n'est mis à disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce dossier.

G. Bridet

Lorsque j'ai réservé l'appartement de la Résidence Beatrice, le PLU qui était à consulter à la mairie ne "parlait" que de construction d'immeubles et de maisons. C'était en 2022 en Mai et il n'était pas question d'y construire un hôpital. G. Bridet

12/03/24

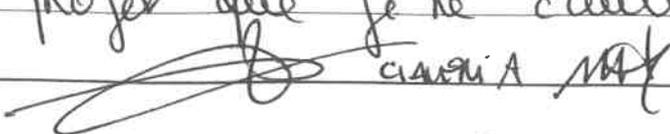
Cette concertation n'a pas pour objet de rediscuter du choix de Chauqueyras.

Pourtant la plupart des commentaires

ne sont que cela. Aucun habitant du quartier de Chauqueyras ne souhaite la construction de l'hôpital dans la ZAC. Cette zone résidentielle est déjà assez construite. Qui voudrait encore plus de béton et de voitures ? Ovi à l'hôpital. Non aux parkings, aux voitures, aux hélicoptères. Ma demande serait qu'aucun résident ne soit obligé d'accepter la vue sur un parking, là où il y a aujourd'hui des pelouses.
Susan Keyfeld

Pour ma part je trouve inadmissible de ne pas écouter, entendre la population, saccager une zone résidentielle ou il n'y aura on le sait aucune place pour les années à venir (à grandissement, locaux, parking et autres.) Hormis les nuisances qui vont être importante, l'emplacement est contre toute logique. Donner de ne pas tenir compte des opinions des D'ois. Cela semble si simple (enfin pas pour tout le monde) je pense aussi qu'il manque beaucoup de transparence dans ce dossier ^{faute} pourtant se n'ait pas l'avois fait les réunions.
Vraiment dommage pour notre cité
Gil Gilbert

7/31/03/24

Je n'ai pas d'observations à apporter, car il n'y a aucun dossier mis à disposition pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet... projet que je ne cautionne absolument pas.


Un plan précis avec les annotations dans le
texte serait un point de "départ" pour l'implanta-
tion de cet hôpital!!! Th. Boudille.

Bla Bla Bla!!!

Le Souffleur

A part le fait qu'aucun dossier est mis à notre disposition. ce projet
de changueras est un "non sens" même pour son incohérence
de situation.

De plus ce projet n'a aucun respect vis à vis de nos anciens
à mobilité réduite contraint de se déplacer en fauteuil roulant
sur un terrain pentu ou astreint à se retrouver devant
avec les mouvements d'un hélico de jour comme de nuit
Et qui payera les dommages financiers et non des
contentieux entre l'hôpital et les riverains, quant à la
dépréciation de la valeur de leur biens immobiliers. Déprécia-
tion imputable à la dégradation de la qualité de vie des
riverains en raison du niveau sonore et de la pollution
générée par le trafic induit par l'hôpital. ?

Et qui payera le surcoût financier induit par la mise
en œuvre de la plateforme de l'hélicoptère au toit du
bâtiment qui se monte à +10% du Budget alloué ?

Et que dire de cette incohérence d'éloignement entre
l'hôpital et l'EHPAD du fil de soi pour lequel le personnel
soignant se déplace plusieurs fois/jour. ce qui crée
des pertes de temps qui se feront au détriment des résidents,
qui plus est qu'en cas d'intervention d'urgence de ces
derniers est le risque de perte de chance sanitaire

Etre intelligent c'est savoir reconnaître ses erreurs

J'ose espérer que nos élus qui ont pris une telle décision
le souffrent et se reprendront
à temps.

15 MARS 2024

Habitants du quartier de Chanqueyras, et future voisine potentielle de l'hôpital, je ne vous cache pas mes craintes sur la dégradation de l'environnement de vie actuel du quartier, si le projet venait à aboutir -

Je ne sousestime pas l'intérêt général des habitants du 3^{is} à bénéficier d'un équipement hospitalier moderne -

Mais, un hôpital, un EHPAD, une hôpitalisation, un parking, des flux liés à la logistique, aux salariés, aux visiteurs, aux ambulances ne me paraissent pas avoir leur place dans une zone encadrée par des habitations à flanc de montagne -

Aucune accessibilité à capacité à supporter de tels flux à un niveau de nuisances à priori très important pour les habitants.

La ZAC de Chanqueyras est un "exo-quartier" destiné à l'habitation, avec initialement une volonté de flux maîtrisés !!

A propos de "flux maîtrisés" ou "d'apaisement" de la circulation, le projet de modification du PLU contraste fortement avec les récentes décisions concernant "les mobilités douces", la rue des Chanoines -

Je suis contre la modification du PLU.

Aucun document technique n'est disponible à ce jour, mais sûrement

doit s'élaborer par le cabinet CITADIS.

E. FORAUD,
Résidence Lybelle
Chanqueyras.

15 mars 2024

Madame la Maire, à défaut d'un dossier joint pour la modification de la ZAC de Chanqueyras me permettant d'avoir des informations relatives à ce projet, je ne peux formuler aucune observation.

Mais j'en profite pour vous poser une question :

Il y a 3 ans, vous avez sagement fait appel au cabinet d'avocats GUMET. Vu la configuration du terrain et l'existence d'une ZAC, son rapport du 8 mars 2021 précisait la NECESSITE de faire étudier une solution de substitution au regard des contraintes environnementales -

Art L.122-3 du Code de l'Environnement. L'environnement n'est-il pas une des grandes préoccupations des écologistes ?

Alors pourquoi seulement CHANQUEYRAS ?

Raffin

15 mars 2024

Je n'ai aucune observation à formuler puisqu'aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet

Jug GRANGERON

15 MARS 2024

JE N'AI AUCUNE OBSERVATION À FORMULER PUISQU'AUCUN DOSSIER N'EST MIS À MA DISPOSITION AVEC CE REGISTRE POUR ME PERMETTRE D'ACCÉDER AUX INFORMATIONS RELATIVES À CE PROJET

Jug-BARRAL



DÉPARTEMENT DRONE

COMMUNE DIE

Registre de concertation du public

N° 2

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : *le modification du dossier de
création et de réalisation de la
ZAC de Chauqueyres*

Lieu de la concertation : *Mairie de Die - 26150
7 rue Félix Germain*

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Questionnement : - Surcoût lié à l'achat du terrain.
- Accessibilité zone enclavée
- Coût des infrastructures : vaine ??

Essai de l'atténuation d'une hélicoptère pour voir concrètement ce que ça donne avec les élus, riverains et autres intéressés.

Y a-t-il des médecins qui veulent travailler à Die car aujourd'hui, le personnel manque.

Est ce que le projet fait du bruit car la subvention est bientôt passée?

Je n'ai aucune observation à formuler puisque aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'avoir des informations relatives à ce projet.

M. M. M.

Que formuler comme observation dans la mesure où aucun dossier n'est à disposition !!! aucune information inhérente au projet = impossible de se prononcer.

H. Separelli

CONTRIBUTION CITOYENNE SUR LE DOSSIER HOPITAL.

Avant-propos.

En l'absence de tout dossier cette contribution n'a pour but que de pointer les difficultés techniques, financières, sociétales, financières, juridiques et de bons sens liées au choix du terrain imaginé par la municipalité.

Construire un hôpital.

« Un établissement public pertinent pour les usages d'aujourd'hui et résilient pour les usagers de demain ne peut être imaginé et construit sans un travail collectif avec les parties prenantes concernées par son utilisation : les habitants qui l'utiliseront, les agents publics qui y travailleront, les professionnels, les associations, les visiteurs, etc. Si les usagers et les agents sont intégrés à différentes étapes du projet, il y a plus de chances que leurs besoins ainsi que la complexité des comportements soient pris en compte, et que les défis d'intensité d'usages, de mutualisation, d'hospitalité et de fonctionnalité essentiels de nombreux métiers publics soient relevés. »*

* Guide intégrer les usagers et les agents à la conception des bâtiments publics.

La construction d'un hôpital est un élément extrêmement important au niveau de l'urbanisme d'une ville. Le bâtiment aura une durée de vie espérée de plusieurs siècles, il convient donc d'être extrêmement vigilant sur tous les domaines qui touchent à la vie quotidienne de cet équipement.

Lier cet équipement à une maison de retraite ajoute de la contrainte à la contrainte et il convient très certainement de prendre toutes les précautions pour rendre les deux bâtiments compatibles ou encore d'imaginer des solutions plus innovantes en les séparant spatialement.

Le terrain envisagé dans le dossier se situe dans le quartier dit « Chanqueyras », ce lieu est situé à flanc de coteau avec un dénivelé important. Il est par ailleurs dans le périmètre d'une ZAC en cours de réalisation. Enfin il est positionné à l'est de la ville dans un secteur comprenant un réseau viaire inadapté à une circulation importante de véhicules, l'accès du quartier n'est absolument pas évident.

Le présent mémo reviendra donc sur les éléments suivants :

1. Le choix de l'emplacement du ou des équipements et les impacts dus à la circulation.

2- L'incertitude juridique liée à la construction d'un bâtiment public majeur dans une ZAC où celui-ci n'était absolument pas prévu.

3- Les surcoûts liés à l'emplacement envisagé.

4- La prise en compte des nuisances de chantier et de circulation pendant et après les travaux de construction.

5- La prise en compte des choix majoritaires des citoyens et surtout du personnel soignant.

6- La prise en compte de la qualité de vie des personnes âgées amenées à intégrer la maison de retraite.

MT

1. Le choix de l'emplacement du ou des équipements et les impacts dus à la circulation.

La topographie du terrain proposé par la municipalité semble tout à fait inadaptée à l'équipement envisagé. Un hôpital se doit bien évidemment d'être accessible facilement et principalement aux personnes à mobilité réduite (malades, convalescents, personnes âgées et handicapées).

Bien sûr des solutions techniques peuvent être imaginées mais elles viendront compliquer la construction et seront très vite d'un coût supplémentaire qui peut rendre l'opération financièrement difficilement supportable. Ces solutions techniques (ascenseurs, élévateurs et autres) auront par ailleurs un impact sur les coûts de fonctionnement à venir.

D'autres surcoûts sont à prendre en compte : les terrassements qui seront importants pour trouver une plate-forme nécessaire pour accueillir la construction. Les principes de fondation pour faire face au devers naturel du site devront être adaptés soit en redan soit en soutènement. Des fondations spéciales seront sans doute nécessaires (pieux profonds ?) motifs de nouveaux surcoûts.

Les cheminements au pourtour peuvent difficilement être adaptés eux aussi. L'entrée du quartier offre peu d'accès, deux au total nettement sous dimensionnés avec des girations totalement inadaptées. Les voies de circulation n'offrent pas les conditions suffisantes pour assurer des cheminements routiers, cyclables et piétons.

2-L'incertitude juridique liée à la construction d'un bâtiment public majeur dans une ZAC où celui-ci n'était absolument pas prévu.

L'opération nécessite une modification de la ZAC qui encadre l'aménagement du site. Initialement prévue pour accueillir principalement des logements, le site voit sa vocation largement modifiée avec l'éventuelle arrivée d'un hôpital.

Les premières personnes qui se sont installées sur la base du dossier initial de la ZAC seront fondées à remettre en cause une modification majeure du projet initial.

En cas de recours le juge administratif ne pourra que prendre en compte leur demande. Il devra de plus examiner tous les avis de la population avant de rendre son verdict.

Nombre d'éléments et notamment ceux du présent mémo viendront étayer cette démarche.

3. Les surcoûts liés à l'emplacement envisagé.

Si la construction de logements se conçoit sur un site au relief escarpé cela est bien moins évident pour un équipement public présentant de nombreuses contraintes (accès, circulation, stationnement, réalisation de fondations spéciales, visibilité...). On peut, sans vouloir être négatif, penser que chacune de ces contraintes verra le coût global de l'opération se surenchérir jusqu'à devenir impossible.

Il est a priori également envisagé d'y adjoindre une toiture-terrasse accueillant les hélicoptères (?!), un tel ouvrage répond à des contraintes de résistance de la plate-forme et de sécurité drastiques. Cela s'accompagne évidemment d'un surcoût important, les premiers chiffrages montrent qu'ils sont de nature à rendre l'opération quasi impossible.

MS

4-La prise en compte des nuisances de chantier et de circulation pendant et après les travaux de construction.

La construction d'un hôpital est un chantier important, cela va nécessiter un remodelage important du terrain, des norias de camions conséquentes, des fondations spéciales, le passage d'engins de chantier de dimensions parfois exceptionnelles.

Les nuisances à proximité seront sans communes mesures avec celles liées à des chantiers de construction de logements bien plus modestes, telles celles déjà réalisées.

Par ailleurs compte-tenu des difficultés liées au terrain et à la complexité des équipements techniques à mettre en œuvre, le délai nécessaire sera très certainement de deux voire trois ans.

L'accessibilité du quartier, cela a déjà été abordé, est problématique. Les voiries du quartier sont celles d'un habitat résidentiel pavillonnaire.

Les entrées de quartier sont de manière évidente mal configurées et peu nombreuses.

Les engins de chantier seront acheminés très majoritairement depuis l'ouest (ou l'aval de la Drôme. De (très) nombreux véhicules et les inévitables convois exceptionnels seront contraints de traverser la ville à partir de voiries elles aussi mal adaptées à cette circulation.

Il faut signaler le passage au droit de l'école Chabestan qui nécessiterait également une vigilance particulière.

Ces difficultés se retrouveront après pour l'accès au site par le personnel soignant qui devra majoritairement traverser la ville ce qui représente une perte de temps non négligeable.

En effet de nombreuses consultations sont assurées en alternances avec les hôpitaux de Crest voire de Valence.

En l'état et sans éléments factuels on peut facilement imaginer que la problématique du stationnement sera une source de nuisance et de difficulté. Là encore les riverains actuels auront la légitimité pour instruire une requête lors de la révision de ZAC.

5- La prise en compte des choix majoritaires des citoyens et surtout du personnel soignant.

L'introduction de la présente contribution met en évidence la nécessité de consulter largement le public et les citoyens pour lesquels le ou les ouvrages imaginés vont être destinés.

L'immense majorité des personnes concernées sont favorables à la construction d'un hôpital, il n'y a aucun débat à ce sujet.

Mais pas n'importe où !

Affirmer que cette opération était annoncée dans un programme électoral ne peut servir d'alibi pour légitimer une décision absurde dotant plus que le choix du terrain n'avait pas été précisé. (Cf: Journal du Diois et de la Drôme en date du 09 février 2024).

Mais surtout, surtout, après l'épisode du COVID il convient de respecter l'avis du personnel soignant. L'outil qui va être réalisé leur sera destiné. Nous avons besoin qu'ils adhèrent à une démarche de travail collaboratif sauf à faire rater l'opération.

6-La prise en compte de la qualité de vie des personnes âgées amenées à intégrer la maison de retraite.

Les constructions de l'hôpital et de maison de retraite sont liées. Cette liaison peut être administrative en aucun cas elle ne doit être physique.

Construire les deux entités dans un seul bâtiment ramène à l'image très ancienne où cela se faisait couramment. La vieillesse était alors considérée comme une maladie.

M J

Actuellement, après une prise de conscience récente des expérimentations voient le jour : travail collaboratif sur un potager, accès à des animaux domestiques, possibilités d'accès à l'exercice physique à l'extérieur etc.

Dans ce cadre la présence d'animaux de compagnie pourrait être autorisée dans les bâtiments.

Ces évolutions favorables militent pour prévoir des bâtiments accessibles de plain-pied entourés d'espaces verts donnant directement sur l'extérieur.

Bien construire un hôpital.

Toutes ces considérations montrent que le choix du site est primordial, les réactions négatives au choix actuel mettent en exergue le bienfondé de l'opposition (citoyenne) à celui-ci.

Bien évidemment il convient désormais de préserver autant que faire se peut les terrains agricoles. Cela peut être appréhendé de différentes manières.

Cette réflexion doit prendre en compte non pas le niveau local mais bien un niveau inter-communal voire départemental ou régional.

Engager un travail pour compenser la surface de terrain agricole utilisé n'est pas un défi impossible. La SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est un partenaire possible pour gérer cette difficulté sur le temps long.

Et puis, soyons sérieux les logements prévus dans la ZAC devront être réalisés.

SUR DES TERRAINS AGRICOLES ?

Ce serait un non-sens.

MS 21/03/2024

Je n'ai aucune observation à formuler
puisque aucun dossier n'est mis à ma disposition
avec ce registre pour me permettre d'avoir des info
relatives à votre projet

21/03/2024
HARON

Le 22/3/24 je me suis à nouveau rendu en votre esprit
pour consulter la caractéristique qui permettent de
s'exprimer comme nous l'annonçons. Mais, hormis une
fiche justificative visant à justifier le "sujet" de Chamagne
et à "justifier" Champagne sans aucun autre d'appréciation
sur le respect du projet, aucun élément ne me permet de
me prononcer.

Jean-Louis VIRAT

Je n'ai aucune observation à formuler concernant la modification de la ZAC car

- aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'avoir des informations relatives à ce projet
- d'autre part je ne suis pas favorable à la modification de cette zone compte tenu du manque de logements dans le district

Gilbert Buis le 26/3/2024

Je n'ai aucune observation à formuler puisque qu'aucun dossier n'est mis à ma disposition avec ce registre pour me permettre d'accéder aux informations relatives à ce projet.

JBM Jacqueline BIMBARI 26/3/24

N'ayant pas d'éléments pour juger de la pertinence de ce changement de destination, je ne peux me prononcer et donner un avis éclairé sur le sujet.

Jean Bimbari le 26/03/24

Comment se prononcer sur un dossier qui n'a rien fait ? même pas un trace d'implantation de ce "nouvel hôpital du District" me le rappelle, seul un document à charge contre le projet de changement !!!
Murielle Buis

Le dossier n'est tout pas mis à notre disposition je ne peux pas me prononcer et donner un avis éclairé sur ce sujet ! Pas possible de tout faire possible à la

Construction de l'hôpital de l'entreprise par la question de coût - principes

L'information qui vous est destinée n'ayant pas été divulguée à
quiconque, je ne peux loyalement me prononcer sur votre choix
d'implantation de l'hôpital de Die.

Quelques remarques concernant Chamqueyras

La coupe géologique ci-jointe montre des couches redressées et
la verticalité ce qui peut être un inconvénient, l'hélicoptère
est gênant pour son bruit pour les habitants du quartier,
si l'hélicoptère doit atterrir sur le sommet de l'hôpital il y a
un problème de vibrations. L'hélistation est éloignée de
Chamqueyras. Chamange n'avait aucun des inconvénients

Je ROUCHOUSE

- L'hôpital à Chamqueyras n'est pas un projet
cohérent et positif - je suis contre la
construction de celui-ci à Chamqueyras -
- inhumain d'installer les Résidents de l'EHPAD dans
un lieu "confiné".
 - cet hôpital nécessite un espace aéré pour les
résidents de l'EHPAD, parking pour les soignants et
visiteurs.
 - destruction de l'environnement, pollution sonore et
chimique
 - Travaux onéreux - Bref oui à Chamange.
- Colbert 03/04/24

le 04/04/24 Avis favorable Après consultation
du dossier technique mis à disposition du public,
en mairie. Le bilan AVANTAGES / inconvénients et
la faisabilité mieux assurée, justifient en

Conscience, de valider l'implantation du
nouvel hôpital de Die, sur le site de
Chanqueygras.

PhC

04/04/2024 le le dossier à disposition Ais/serbb

Je m'oppose à la modification de la ZAC de
Chanqueygras pour l'installation du nouvel
hôpital de Die et l'EPAD pour les nuisances
telles que le bruit dans un éco quartier,
l'augmentation de la circulation mettant en
danger la population, la destruction d'un environne-
ment naturel.

le 8/04/24 Parac

De la soirée du 4 AVRIL, je reste stupéfié de
la "non conclusion" du débat. Je n'ai rien compris
au projet de la ZAC Chanqueygras, sinon, une opposition
très nette de la population. Hôpital en zone
urbaine? oui d'accord, le projet Chanqueygras n'est
pas éloigné de Die, que je sache, ce prétexte à
mon avis n'est pas valable. Bref, je ne suis pas
d'accord pour l'hôpital Chanqueygras.

ységl. - le 8.04.24

le 3/04/24.

- ① - emplacement du futur hôpital maintenu en centre-ville
- déplacement des résidents E+AHB au marché, magasins, rues piétonnes, place St Pierre...
 - les bâtiments ne sont pas si anciens (1900s)
 - facilement réadaptables (exemple les urgences complètement remis aux normes récemment et fonctionnels)
 - les bâtiments en surnombre peuvent être détruits
 - permettrait parkings et jardins.

② l'hôpital à Charmauges.

- jamais été d'accord si la place n'avait pas déjà été envahie par les zones artisanales.
- l'hôpital et l'E+AHB serait au milieu d'un nœud routier desservant:

les hypermarchés, cave coopérative Gam Vert, la ferme de Charmauges et sa bassine

→ trafic important et nuisances des véhicules: camions, tracteurs...

venant de la vallée de Quint, Dourgnac, Ponet

→ dangerosité de la route de Ponet pour les cyclistes, piétons, enfants se rendant au stade de foot et terrains de tennis...

③ l'hôpital serait mieux à Chanqueyras

- zone résidentielle plus calme pour un petit hôpital et son E+AHB

- l'hôpital n'apportera pas plus de nuisances que les immeubles prévus sur cette zone constructible et les véhicules induits

- les bergez tractoires et les jardins déjà en place

permettraient la sortie des résidents et
la rencontre des générations,

Fréjal

11/04/2024

L'hôpital a acheté un terrain à Chomayes près de
la zone d'hélicoptérisation. S'agissant d'argent public
une autorité compétente a dû valider cette transaction.
Et cette autorité compétente n'a pas pu ignorer
l'usage de cet achat, qu'il s'agisse d'un terrain
agricole et que ce terrain était classé dans une
zone SPR. S'agissant d'un projet d'utilité publique
une remise en question pouvait être envisagée.

L'achat d'un nouveau terrain à Chanqueyras aura
donc en sus d'un supplément de terrain de même que
la construction de l'hôpital sur un terrain en perte
aussi que la création d'une zone d'hélicoptérisation.

Concernant Chanqueyras quel sera le coût de
l'indemnisation des propriétaires qui ont acheté
un bien dans ce quartier qui était au départ
uniquement un quartier résidentiel sans zone
d'hélicoptérisation prévue.

Le Temps de trajet entre Chanqueyras et le Rond
point en direction de Valence ou de L'EMPAJ sera
allongé durant la saison estivale, les mercredis
samedis ainsi que lors des périodes scolaires
pour les personnels soignants qui se rendent au Fil
de Soie et pour les malades du Fil de Soie qui seront
hospitalisés. Le parking réduit sur le site de

de Cranquevillars compliquera encore plus le stationnement des personnels soignants des patients, des visiteurs.

Pour ces différentes raisons je suis totalement opposée à la création de l'hôpital à Cranquevillars qui dans une période de déficit budgétaire conséquent entraînera des surcoûts importants (Achat d'un nouveau terrain, construction de l'hôpital sur un terrain en pente, création de l'aire d'hélicoptère)

Je suis favorable à la création de l'hôpital à Hamarques proche du rond point en direction de Valence l'hôpital de rattachement avec un terrain déjà acheté et une zone d'hélicoptère

C. Gault

Nous sommes opposés à la modification de la ZAC de Hamarques pour l'installation du nouvel hôpital du Diois à cause de :

- la perte de qualité de vie et de la sécurité des habitants,
- de l'augmentation de la pollution dans cet éco quartier et de la dégradation de l'environnement.
- de la dévalorisation des logements existants et du surcoût pour les finances publiques.

F. Achard et Laure Achard

18 Avril 2024

Un hôpital / Ehpad est un lieu qui reçoit une population potentiellement malade, fragile, âgée, invalide, dépendante et donc l'essentiel est que toutes ces personnes y trouvent un accueil facile, chaleureux et de qualité afin de recouvrer la santé ou d'y voir une fin de vie plus douce, entourées d'un personnel bénéficiant de bonnes conditions de travail !

Est-ce réalisable sur la ZAC de Chauqueyras ?

NON car :

- L'hôpital / Ehpad ne sera pas de plain-pied, donc sans escaliers ni ascenseurs et/ou un environnement ouvert et VERT (Champs).

- Les accès non facultés par des parkings sous égèges et plus éloignés du bâtiment, donc moins de nuisances sonores -

- Bureaux et autres locaux destinés aux personnes ne seraient pas en sous-sol !

- L'hélicoptère ne sera pas sur le toit !

- Et les nuisances payés par les Dinois ?

Je suis donc opposée à la modification de la ZAC de Chauqueyras pour y construire le nouvel Hôpital / Ehpad du Dinois -
Amie de l'Air Libre
le 18 Avril 2024

Je suis contre la construction de l'hôpital à Chauqueyras car on ne prend pas en considération les résidents ils sont complètement oubliés - Augmentation de la pollution dans un écoquartier cela n'est il pas contradictoire ! De m, la venue de l'hôpital va amener énormément de nuisances de tous genres, de m la sécurité des habitants

de Changueyras sera beaucoup menacé les familles et enfants et leur bien être également. De plus, il y a l'atterrissage compromis de l'hélicoptère de secours tout en sachant que le directeur de l'hôpital a clairement formulé l'obligation d'une piste d'hélicoptère avec l'hôpital. quand on veut faire construire une maison en autre ici un hôpital, on demande en 1^{er} lieu le permis de construire et une étude géologique afin de savoir si cela est possible ^{ou pas} ou non. Avant de faire des études aménables, perte de temps, d'énergie, d'argent, études coûteuses. On ne met la charrue avant les boeufs. Ceci est pour moi ~~un~~ irresponsable, irresponsable envers soi-même et envers les habitants du pays tout en sachant que l'ARS a déjà acheté le terrain de Chamange hôpital à Chamange où Partir odile fada.

Die le 18/04/24.

- Emplacement inadapté de la ZAC Changueyras inadapté pour 1 hôpital
 - Surcoûts monstrueux à Changueyras
 - Perte de plus de 120 logements
 - Hélicoptère sur le toit inacceptable pour 1 lotissement éco quartier
 - Dégradation d'un environnement naturel avec décaissement de la colline
 - Augmentation de la pollution (Mallio, voitures, Camions, déchets etc)
- Je suis fortement opposé à la ZAC CHANQUEYRAS

Die le 18.04.624.

Emplacement inadapté ! au milieu d'une zone d'habitation !
obligation de traverser die ce qui augmente énormément le
tps de trajet pour aller sur Valence, en passant devant une
école primaire !

Danon

Mais pourquoi la mairie continue à être
contre l'avis général ???

Chanqueyras est un non-sens ! Chaque
soignant, chaque habitant est contre le
projet, vos arguments pour Chanqueyras
ne viennent pas !

OUI A CHANARGE !!!

NON A CHANQUEYRAS !!!

S

Je suis contre le projet de l'Hopital
à Chanqueyras !!



Le projet d'hopital à Chanqueyras est à l'encontre
de la logique et de l'économie. Je souhaite
un hopital pour Die et il serait très bien à
Chameryes



Je remercie tous les Services de la Tourie
de Die d'avoir accepté que je copie
(copieuse ?) les pages des deux Registres
de Concertation du public (CHANQUEYRAS/DIE)

Voltaire était le premier (ou le
dernier) à vouloir le débat contradictoire
... y compris de ses "frères ennemis"

Jesuites. Afin que 1789 & la déclaration
des Droits de l'Homme soit pas une tentative d'aine. (Die)
1789 & la déclaration

21/05/2024

Emplacement inadapté de la zone (tranquegras avec vous
prenez une enveloppe pour dédommager les habitants de
Quackci qui eu non rien demander l'hélicoptère qui lui fera
des dégats.



DÉPARTEMENT DRÔME

COMMUNE DIE

Registre de concertation du public

N° 3

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : *la modification du dossier
de création et de réalisation
de la ZAC de Chanqueyras*

Lieu de la concertation : *Mairie de Die - 26150
7 rue Félix Germain*

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les familles des hospitalisés ou des Résidents de l'EHPAD sont déjà assez perturbées, inutile d'y ajouter un accès compliqué (parking réduit)

Circulation des personnes et soignants est plus facile dans un établissement (étages réduits)

Eloigner le bâtiment principal de l'unité Alzheimer complique la tâche des soignants et des familles besoin de se rendre aux bureaux administratifs.

Voilà pourquoi je suis opposée à la modification de la Zac de Chanqueyras pour le nouvel hôpital du Diois et l'EHPAD.

"La reconstruction ou la rénovation sur le site actuel n'a pas fait l'objet d'une étude de faisabilité" - dit le document fait à l'étude d'attribution. C'est peut être la première chose à faire afin de préserver l'axe agricole et l'écran constructible. La construction d'un rond point sur la RD 93 pour accéder au quartier a été abandonnée par le département et lors des mandats précédents par cause de finances indisponibles et de coût prohibitif.

Si l'ARS n'a pas fait d'étude sur la réhabilitation de l'existant et souhaite ceder le bâti c'est que sa transformation ou destruction a un coût énorme. Comment la commune voire même l'intercommunalité pourrait rénover alors qu'elles manquent déjà de moyens?

Le document signé par la commune de Die est un document politique. Pour quelle raison est-il là? Ce document promet un beau bâtiment sans

présenté de projet de santé. Comment croire à ce sujet les promesses de l'ARS ? a de la direction ? Dans le document de concertation lui-même :

(P3) Plus de date de démarrage de l'étude de la ZAC

Pour info l'idée doit remonter à 2007-8 par une action effectuée en 2013 sur 5 à 6 ans de travail, sacrifice.

P10 : des affirmations sur la non possibilité de réhabilitation sans citer une seule étude, aucune source.

P14 : Un quatorzième a été créé : qui paye ? le Département a-t-il délibéré, réservé un budget ? (3 à 4 millions deuros avait été annoncé en 2014)

A propos de l'arrivée d'eau ; l'Hôpital existant a fait l'objet d'une hausse dite "de manège" afin d'être alimenté par 3 réseaux différents (par être même 3), cela au frais du contribuable. Qui en est-il sur le nouvel emplacement ?

p34 : Qui aura les moyens de réhabiliter le bâtiment existant si l'ARS ne le fait pas ?

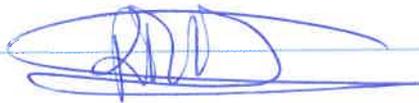
Les habitants de Die sont en train de financer des études et des futurs travaux pour satisfaire les caprices de l'ARS qui après avoir fait un changement au nouvel hôpital contre la fermeture de la maternité et de la chirurgie, fait maintenant la perte de temps par abandonner un peu plus l'offre de soins aux Dieois.

Rien sur le projet de santé, rien sur le statut du nouvel hôpital, rien sur la présence des urgences.

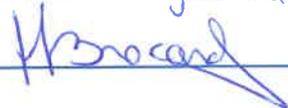
Je suis pour retourner à la table des discussions avec l'ARS et demander une étude sérieuse pour la réhabilitation de l'existant (Bien que c'est impossible, il faut le prouver : les urgences ont été réhabilitées sur place, Puyras, Aubenas, Neuhaut, sont des preuves que cela peut se faire)

Philippe LEEUXEWBENS, 2 rue de 4 cantons, 20150 Die.

Cette semaine au vu des travaux j' me suis
trouvée dans des bouchons de plusieurs centaines
de mètres alors qu'une ambulance essayait
de se frayer un chemin - Queue paniquée
car les gens engagés ne pouvaient se garer
et les ceux arrêtés ne pouvaient laisser
la place à l'ambulance - Ce délai a
duré 30' - Nous y voilà
Que comptez vous faire - Cela me
conforte dans mon idée "NON A
CHANQUEYRAS et sur le site"
L'Hôpital du Diois doit être construit
sur le site de Chamargues



Les travaux actuels sur le boulevard du Balla
me conforte à penser que notre hôpital du Diois
ne doit pas être sur le site de Chanqueyras -
Je me suis trouvée hier vers 14h30 coincée aux
feux près de Chabestan pendant qu'une ambulance
devait passer prioritairement. Heureusement pour
elle car elle s'est arrêtée juste après le feu
et n'a pas eu besoin de descendre vers la direction
de la caserne des pompiers car voyez voyez
elle n'aurait pas pu passer du fait de cet
engorgement d'un côté par les véhicules des
travaux et de l'autre des camions en arrêt
dans le virage - avant et après - la sécurité de
patients est menacée actuellement et ce sera encore
le cas par l'engorgement du boulevard du Cagnard à
certaines périodes de la journée.



Et les sirènes des Pompiers, des gendarmes, naissance
sonner pour tout le quartier - Et les personnes qui
viennent du col du Rousset? Traverser de Die par la
rocade à grande vitesse pour les Urgences ???
Hopital à Chamagne

La création d'un CH generera des troubles de
voisinage dus au trafic H24 de DL, PL, VSL etc -
Les propriétaires ayant achetés un bien avec l'assurance
d'un programme de logements et/ou pris en cours
ont été dupés - Leur investissement sera de
coup fortament dévalué. Aucune discussion n'a
été initiée par la municipalité pour l'indemnisation
des préjudices subis par les habitants de Chamagne -
En conséquence je suis opposé à la modification
de la ZAC de Chamagne au vu de y installer
le CH de Dieux et son EKPA

Jod PELLETIER



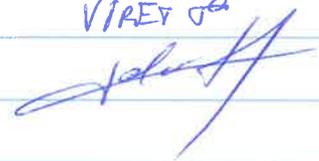
Non, l'hôpital à Champveyras n'est pas un projet cohérent et positif pour l'avenir du Diois. Il suffit juste de se rendre sur place pour se rendre compte de l'absurdité du choix de site.

Je suis donc opposée à la modification de la ZAC de Champveyras pour y installer le nouvel hôpital du Diois (qui malheureusement ne se fera pas du tout)

Ascension Guénard

Les réseaux ont été dimensionnés pour la réalisation de 270 logements - je suis donc opposé à la modification de la carte ZAC de Champveyras pour y installer un Hôpital et un EHPAD

VIREY SA



L'augmentation de la pollution dans un éco quartier : trafic routier, nuisances, attendages et décollages d'un hélicoptère, risques liés au traitement des déchets à la préservation de l'eau et relative à une installation classée pour la protection de l'environnement tel un Hôpital, vont générer une augmentation considérable des pollutions et nuisances en tous genres. Pour ces raisons je suis opposé à la modification de la ZAC de Champveyras pour y installer le nouvel Hôpital du Diois et l'EHPAD.

TEUILLAINNE D



J'habite à Chanqueyras depuis juillet 1999, plus de vingt ans
j'apprécie énormément ce quartier, son calme, le peu de circulation
qui permet de se sentir en sécurité, de laisser les enfants circuler à
leur gré; depuis la construction des nouveaux logements, plus de
monde mais ça n'a pas changé l'esprit du quartier, toujours
convivial. Beaucoup de vélos, de circulation à pied.

Il m'importe de préciser que je suis contre l'implantation de cet
hôpital en plein milieu du quartier! Cette idée me paraît
tout à fait sangrante pour plusieurs raisons:

- le trafic routier en augmentation, donc pollution sonore,
insécurité au niveau de la circulation,
- destruction d'un paysage magnifique
- d'accès à cet hôpital: compliqué s'il y a des bouchons, l'état
notamment ou des travaux (on a l'exemple @ le moment !!)
- et un hélicoptère par dessus le marché!

Bonjour l'éco-quartier!

Bref, je suis contre l'implantation de cet hôpital à Chanqueyras
Tatiana Potté Bourcier, 6, montée de Chanqueyras

L'idée de construire un hôpital à Chanqueyras
est une ineptie. Si le projet était réalisé, malgré
toutes les oppositions de la population, qui elle habite
à Chanqueyras ou pas, de toutes les façons l'hôpital
serait mal commode d'accès, il ne serait pas
extensible ce qui l'empêcherait à terme de se développer,
la population de Chanqueyras, après plusieurs années
de construction, seraient perdant par rapport à la
population vivant à Die ou dans d'autres quartiers,
car elle perdrait de bien être que cette zone représente.
Éclairage la nuit, pollution visuelle, pollution du
bruit incessant, aller et venue de voitures, parking
entourant les habitations, la vie choisie de venir

à Die n'aura plus aucun sens.

Le PLU qui était alors visible à la mairie de Die nous informait qu'il y avait des immeubles et maisons individuelles.

Lorsque j'ai décidé ~~de~~ d'acheter un appartement dans la résidence Beatrice qui se construisait, j'ai consulté le PLU. Mais après avoir signé ma réservation, il a été question de la construction d'un hôpital. Pourquoi alors que les appartements se vendaient, nous n'étions informés de cette construction ?

Habitant Die depuis 45 ans, je suis loin d'être en accord avec le choix que fait l'équipe municipale actuelle concernant l'emplacement du futur hôpital, et surpris que les écologistes soient si peu "économistes".

En premier, ce qui me choque dans ce choix, c'est le gaspillage de l'argent public, avec l'achat programme d'un terrain dans un quartier dédié à un habitat de qualité, pour un montant estimé à 1,8 million d'euros.

A cela se rajoute l'implémentation verticale de cet hôpital, similaire à la configuration actuelle décriée par les soignants, l'impossibilité future de s'agrandir, et coïncise sur le gâteau, un héliport sur le toit avec 2,4 millions d'euros de frais supplémentaires.

Le choix logique, et on a vu que c'était faisable en peu de temps avec le bâtiment de la Carrière sur le terrain de la famille Breton-Perron, c'était de lever les contraintes administratives sur Chamanges, dont le terrain, propriété de l'hôpital (pour 90000 €) possède déjà un héliport et offre la possibilité d'un bâtiment de plain pied.

On a bien compris que les arguments contre Chamanges me sont là que pour masquer une volonté politique, dont la pire finalité serait de rejoindre le projet du gouvernement de supprimer tous

Ces petits hôpitaux de campagne qui coûtent trop cher.

D.R le 04/06/2024 MARTIN-COCHER Guérald

Je formule l'observation suivante à mon nom personnel, Alain MARTIN, mais également au nom de l'association "Droits Santé Citoyenneté", que je préside, et pour le compte des 2500 signataires de la pétition que je tiens à votre disposition et qui sont tous opposés à la modification de la ZAC de Champagny pour y implanter l'hôpital des Droits de son Elysee - Voici 3 observations :

1°) Cette concertation publique lancée par la Ville de Dijon en février de cette année 2024, a pour but de permettre au public d'accéder aux informations liées à cette modification de la ZAC et plus exactement d'accéder au dossier technique avec des éléments fiables, comme rappelés par Stéphane Le Maire lors de la conférence de presse de février 2024. Or je constate

1a/ que ~~ce~~ document qui n'a jamais été présenté au public concernant à un comparatif de variantes possibles d'implantation de l'hôpital déjà présenté au Conseil Municipal de Mars 2021, et ainsi même que depuis 2021 des études ont été commandées par la Mairie et réalisées par des experts et bureaux d'études qui ne sont pas présentés au public dans le cadre de cette concertation publique -

1b/ Ce seul document sur table et sur Site Internet ne donne aucune information au public sur cette modification de la ZAC de Champagny quant à l'atterrissage d'un hélicoptère possible repris par l'ARS, quant au réaménagement de ces zones et leur faisabilité technique, quant à la dégradation d'un

environnement urbain (destruction d'une colline, préservation de la réserve d'eau présente au sous-sol, la maîtrise des risques d'effondrement du terrain compte tenu de la configuration géologique du terrain et des moyens techniques pour garantir la sécurité des habitants et habitations...)

10/ Les 2 ateliers organisés par la ville n'ont pas permis de ce manque d'information au public sur la modification de la ZAC conformément à l'article L.103-4 du code de l'urbanisme.

11/ Le même article L.103-4 de l'Urbanisme prévoit également de permettre au public d'accéder aux avis depuis par 3 dispositions législatives et réglementaires applicables. Aucun avis n'est communiqué au public dans le cadre de cette concertation publique - du Pays du Diois, du Département de la Drôme, des services de l'Etat du Centre hospitalier du Diois, de l'Association civile de l'ARS --- Rien n'est communiqué au public sur les avis de ces collectivités et administrations impliquées par la modification de la ZAC de Champagny pour l'implantation de l'hôpital du Diois et de son Elyad.

20/ Au cours de la première réunion publique de l'été 2024, plusieurs questions et interventions du public devaient recevoir des réponses lors de cette procédure de concertation et notamment au cours des 2 ateliers qui suivent comme s'y était engagé le Cab. hel CITA DiA (enregistrement à l'appui de cette réunion) - Tel n'a pas été le cas à l'époque.

21/ Aucun document technique, de réponse aux questions n'a été mis à disposition du public alors même que Madame le Maire avait annoncé que le site Internet "présenterait" les documents

des modifications de la ZAC ou finalement de l'état
d'avancement, face à ce qui a pu se constater depuis cette première
réunion publique, aucun document ~~n'a~~ n'a été présenté
au public répondant à aux interventions et questions posées
par le public lors de cette réunion publique du 4 avril et
notamment : sur la sécurité des familles et enfants, le usage,
de la dévalorisation des logements et insalubrités, de
la dégradation du potentiel de construction de logements sur
Die, des succès très importants de l'implantation
de l'hôpital du Droit sur la ZAC de logements... A noter

1°/ sur ce dernier point que par un courrier du 27 mai 2024
adressé à Madame & Monsieur le Directeur Général de l'ATF
s'impliquant déjà du chiffrage des succès et surtout de
leur mise au diapason par les collectivités. Aucune information
au public sur ces succès n'est donnée. Finalement le Programme
pluriannuel d'Investissements voté par le Conseil
Municipal de Die en 2024 jusqu'en 2028 ne fait
état d'aucun investissement sur la ZAC de
Champneiges. La Communauté de Communes du Pays
de Die, tout comme le Département sont
invités sur la mise en charge de ces succès.
Dans le cadre de cette concertation publique la
Ville de Die a manqué à son obligation de
communiquer au public les aspects financiers
à charge de contributeurs prévoyant la
modification de la ZAC de Champneiges.

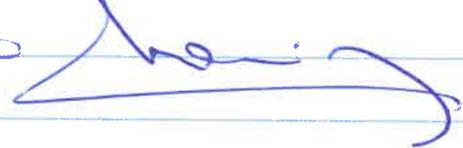
3°/ Alors même que dans la conférence de presse de février
2024 Madame & Monsieur avait annoncé la présence de représentants
de l'hôpital du Droit lors des différentes étapes de cette
concertation publique pour une meilleure information de public,

l'hôpital du Diois principal concerné par cette modification de la ZAC de Champagny a été absent (non invité?) de toutes les réunions et ateliers, de toutes présentations orales, écrites. Lire dans un article paru dans le Journal du Diois du 3 Mai 2024, Monsieur Bernard Fruchonmeaux Directeur Général de CHT s'est plaint de considération d'urbanisme, se sentant "stragg" de ces procédures qui sont longues (4 ans depuis l'échec du terrain à Chamagny) qui menacent les contraintes financières, alors que pour l'hôpital du Diois l'Idéal était de s'implanter sur le terrain de Chamagny acheté en 2020. Et que l'on ne sise plus au public, comme une fois encore lors de la réunion publique du 4 avril 2024, que la ville ne peut pas délibérer pour la levée de la mesure de sauvegarde du paysage sur le terrain de Chamagny. -- Il suffit de relire l'article R313-3 du Code de l'urbanisme pour comprendre dans son 1er alinéa qu'après 2 avis favorables de la Commune, le préfet peut par arrêté motiver cette SPR pour permettre la construction de l'hôpital du Diois à Chamagny parfaitement autorisée par le Règlement d'Urbanisme de la Ville de Diois. C'est pour cette raison que l'association Diois Santé Citoyenneté réclame depuis le début, l'étude du site de Chamagny comme solution de substitution que demandent l'Autorité Environnementale en cours de procédure d'urbanisme à venir. Car si comme ^{nous} pensons l'implantation de l'Hôpital du Diois dans l'éco quartier de Champagny s'avère impossible, il sera impossible de pouvoir compter sur le terrain de Chamagny.

Considéré comme idéal par le Centre Hospitalier du
Jura - N'oublions pas que 3 crédits fléchés par
l'Etat pour la reconstruction de l'hôpital du Jura
le seul jusqu'en 2025. Il se doit que par son
établissement, la municipalité se doit de faire prendre
à grand risque en tentant de faire du Jura
prise d'un hôpital reconstruit moderne, adapté
au projet de loi et d'investissement.

Voilà pourquoi nous sommes opposés à la
modification de la ZAC de Chanqueyros
pour y implanter l'hôpital du Jura et son
EHPAD.

Fait le Vendredi 7 Juin 2024

Alexis TAURICE


Le quartier de Chanqueyros est un lieu de vie adapté aux
familles, aux enfants, et ce depuis ses premiers jours dans
les années 1970/1975. Le "foyer Dauphinois", puis des maisons,
individuelles, puis d'autres types de logements : immeubles etc etc
y ont vu le jour. Tout beaucoup c'est l'achat, l'investissement
de toute une vie une maison, son emplacement, son environnement,
d'où le choix de Chanqueyros, un joli quartier, au bien-être
garanti. Comment peut-on accepter que demain un
centre hospitalier et EHPAD soit implantés au beau milieu
de tout cela ? Avec toutes les nuisances qui en découlent ?
Comment peut-on oser imposer cela à toutes ces familles ?
D'autant qu'à l'Ouest de la ville il y a tout à fait la
possibilité d'implanter ce nouveau CH sans gêner de nuisances
aux voisins, puisqu'il s'agit d'un immense terrain vide, sans
habitations !! Voilà pourquoi je suis opposée à la
modification de la ZAC de CHANQUEYROS pour y installer
le nouvel hôpital et l'EHPAD

 M. Pellestor

Nuisances nombreuses -

Construction; gros engins bruyants, navettes incessantes de gros camions.

Installation du matériel = bruit.

Polution sonore et chimique importante.

Pendant le fonctionnement de l'hôpital, va et vient incessant de véhicules, hélicoptères.

Du début de la construction et pendant toute la durée de vie de cet hôpital, la vie dans ce quartier sera impossible.

L'hôpital doit se construire à Chamargès.

le 11/06/24  M. Ponson.

La création d'un véritable hôpital sur ce site est impossible

- Réseaux publics, accès, rien ne peut convenir
- Coût de la construction, budget de fonctionnement d'un tel bâtiment trop élevés.
- Gêne des habitants et dénaturation du quartier prévu en résidentiel - perte des logements prévus.
- Pour Die c'est Chamargès sinon voir sur une autre commune par exemple Ponet.

PONSON Michel 

Comment après toutes les difficultés connues, répertoriées pour un hôpital enclavé dans les remparts peut-on envisager de faire exactement la même chose dans un quartier résidentiel préconisé pour des habitations qui manquent cruellement à Die. Nombre de familles ont choisi ce quartier, comment osez-vous dévaloriser leur bien, leur bien qu'ils ont mis une vie de labeurs pour l'obtenir, alors qu'à l'ouest de Die tout est possible dans de meilleures conditions. Construction, Réalisation, Implantations mais surtout respectant

Le lieu être des Patients et du personnel soignant.
C'est pour cela que je m'oppose à la construction de l'hôpital et son
EPPAD à Chanqueyras.

MIRELLE LAURANS.



La modification de la ZAC de Chanqueyras a pour but l'implantation
d'un Etablissement Hospitalier, or le terrain proposé est entièrement enclavé
dans une zone résidentielle ce qui ne va pas manquer de nuire au bon
fonctionnement de cet établissement et entraîner des nuisances irréversibles
à l'environnement : trafic intermittent de véhicules divers = livraisons,
usages, visiteurs, personnel, urgences, ambulance, Hélicoptère etc...
De plus l'Etablissement sera encore plus éloigné de son Etablissement de référence
qui est le Centre Hospitalier de Valence, avec des trajets qui vont s'allonger
et risquerait de nuire au bon usage de l'Hôpital.

Il faut aussi mettre en évidence les surcoûts engendrés par la construction
sur le site de Chanqueyras : achat de terrain, terrassement, construction d'une
helistation en particulier, surcoûts qui vont inévitablement impacter
les tarifs de logement de l'EHPAD, ceux-ci vont devenir tellement
exorbitants que cette institution risque de devenir inaccessible pour les
habitants du Diois.

Le Centre Hospitalier du Diois doit être fonctionnel, pratique, facile
d'accès afin de garantir la sécurité des usagers, une qualité de vie
douce pour les résidents, et de bonnes conditions de travail pour le
personnel. Il doit se situer en dehors des zones résidentielles.
C'est pour cela que je m'oppose à la modification de la ZAC de
Chanqueyras pour la construction du nouvel Centre Hospitalier
du Diois.

le mardi 14 Juin 2011 Mirelle BORTOLINI



Un nouveau projet pour tout de raisons fondées que d'autres ont
été créés. Qui plus est créer un nouvel hôpital sous plus
de décisions... ??? Et quid des habitants de ce beau
quartier, sécurisé et paisible pour les jeux d'enfants comme
pour les adultes. La ré-ovation de l'hôpital actuel et un
EHPAD élige de ce nom (ce qui implique + de personnels) me
paraît plus approprié et cohérent.

12 Juin 2024 E.C.B.

Registre de concertation clos le deux juin 2024

18 observations ont été consignées au registre

0 lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

signature





CITADIA



www.citadia.com • www.citadiavision.com